

Sur les vêtements (moins de \$500) et les chaussures (moins de \$100)

## Parizeau maintient l'abolition sélective de la taxe de vente

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Beaucoup moins spectaculaire que celui de l'an dernier, notamment pour le contribuable moyen qui, dans l'immédiat, n'y gagne à peu près rien par rapport à sa situation actuelle, le budget déposé hier par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, n'en réussit

pas moins à tirer le maximum d'une marge de manoeuvre fiscale et budgétaire qui se présentait dès le départ comme extrêmement réduite.

Ainsi, ce troisième budget du gouvernement péquiste apparaît comme étant essentiellement une opération de consolidation de l'acquis et de mise en place d'un certain nombre de mesures déjà connues,

particulièrement l'indexation des exemptions personnelles et la réforme de la fiscalité municipale.

En revanche cependant, ce budget, même s'il ne contient rien de bien flamboyant, annonce quelques bonnes surprises aux contribuables, notamment le maintien quasi-intégral de l'abolition sélective de la taxe de vente et la création

d'un régime d'épargne-actions, deux mesures uniques au Canada.

Au total, toutefois, et même en cette année présumément référendaire, M. Parizeau a choisi de présenter un budget plutôt conservateur et qui, affirme-t-il, s'ajuste assez bien à la fois à la situation financière plutôt serrée de l'État et aux perspectives économiques plutôt sombres de l'année à venir.

D'ailleurs, les équilibres financiers et budgétaires qu'il propose dans son discours sur le budget, qu'il a lu hier soir devant l'Assemblée nationale, reflètent assez bien à la fois la morosité qui a gagné la plupart des analystes financiers et la prudence dont il convient de faire preuve au moment où l'ensemble de la situation économique est à ce point incertaine.

Ainsi, les dépenses de l'État seront portées, en 1979-80, à 14,960 millions, une hausse de 11,7% par rapport à l'année précédente. Et encore, M. Parizeau indique que cette augmentation n'atteindrait que 8,7% si ce n'était des décisions du gouvernement quant à la comptabilisation de ses régimes de retraite et au paiement par les ministères des taxes à la consommation.

Quant aux revenus, les prévisions indiquent qu'ils devraient atteindre 13,510 millions, soit une augmentation de l'ordre d'environ 12% par rapport à ceux atteints au cours de la dernière année. Le déficit budgétaire sera donc d'environ 1,450 millions, un niveau avantageusement comparable à celui atteint les années antérieures.

A cet égard, M. Parizeau souhaite que ce déficit soit largement comblé à même les fonds de la Caisse de dépôt et de placement. Le ministre souhaite que cet organisme prête 800 millions au gouvernement, ce qui ne lui laissera que 600 millions à dénicher sur les marchés financiers ordinaires. Ces chiffres n'incluent toutefois pas l'emprunt que devra réaliser le gouvernement pour l'achat de l'Asbestos Corporation.

Pour ce qui est maintenant de la marge de manoeuvre — qui est d'environ 550 millions — dont le gouvernement disposait pour préparer ce budget, le conseil des ministres a décidé de l'affecter de la manière suivante: En premier lieu, 300 millions seront consacrés à de nouvelles priorités gouvernementales. Ces priorités sont tout aussi bien d'ordre économique, social ou culturel.

Ainsi, pour ce qui est du domaine culturel, on a retenu la mise en place d'un plan visant à améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, en plus de mettre en marche la société de développement des industries culturelles et de créer l'Institut de recherche sur la culture, création annoncée la semaine dernière lors du dépôt d'un projet de loi en ce sens devant l'Assemblée nationale.

Pour ce qui est du domaine social, on note une hausse considérable des sommes consacrées aux garderies, qui atteindront

Voir page 7: Abolition

## Les faits saillants

QUÉBEC (PC) — Voici les faits saillants des mesures fiscales annoncées hier par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, dans son discours du budget:

- abolition définitive de la taxe de vente sur les vêtements de moins de \$500, sur les chaussures de moins de \$100 et sur tous les textiles;
- indexation (12,5%) des exemptions personnelles à compter du premier janvier 1980;
- instauration d'un régime d'épargne-actions, pour réduire l'impôt de ceux qui investissent dans le développement économique du Québec;
- réforme de la fiscalité municipale;
- le gouvernement, ses ministères et ses organismes paieront désormais la taxe de vente de 8% sur leurs achats;
- introduction d'un régime de supplément du revenu pour les travailleurs mariés et ayant des enfants;
- tous les ministères et organismes du gouvernement devront réduire leurs effectifs de 2,5% d'ici le 1er avril 1980;
- les revenus totaux du gouvernement en 1979-80 seront de 13,510 millions;
- les dépenses pour leur part atteindront 14,950 millions;
- le déficit prévu pour l'année financière est de 1,450 millions.

■ Autres informations, pages 6 et 7

## Les prévisions de dépenses augmentent de près de 12%

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Disposant d'une marge de manoeuvre fort réduite, le gouvernement québécois ne consacra au cours du prochain exercice financier que \$400 millions à l'extension de programmes existants et à la création, en nombre très réduit, de nouveaux programmes.

Voilà l'un des principaux aspects des prévisions de dépenses présentées hier par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, en même temps que la présentation devant l'Assemblée nationale du discours du budget pour 1978-1979.

Ces prévisions de dépenses, que dans le jargon parlementaire on appelle « crédits », établissent le niveau des dépenses de l'État à tout près de \$15 milliards, ce qui constitue une augmentation de près de 12% comparativement aux dépenses probables pour l'année fiscale se terminant le 31 mars. Toutefois sur une base comparable, assure M. Parizeau, cette augmentation ne serait que de 6,7%.

Comme l'an dernier, le premier objectif que poursuivait M. Parizeau en établissant ses prévisions de dépenses était le contrôle des dépenses publiques, opération qui dans les circonstances était plus

que nécessaire pour dégager la marge de manoeuvre dont il avait besoin pour mettre en œuvre les priorités gouvernementales.

A première vue, de souligner M. Parizeau, cet objectif peut sembler ne pas avoir été atteint puisque l'augmentation des dépenses est d'à peine moins de 12% alors que l'année précédente le taux d'expansion des dépenses avait été réduit de 12,4% à 10,7%.

Deux éléments viennent cette année gonfler en quelque sorte les prévisions budgétaires et donner l'impression d'un

Voir page 6: Dépenses

## Trudeau: ce serait le comble de l'absurde d'élire un gouvernement minoritaire

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le Pierre Elliott Trudeau enjoué et frondeur de 1968 apparaît onze ans plus tard et au début de sa quatrième campagne électorale comme un homme devenu très grave: c'est du moins l'image qu'il a laissée hier matin au cours d'une conférence de presse de près d'une heure, pendant laquelle cependant le premier

ministre a confirmé que sur le fond il demeure essentiellement ce qu'il a toujours été, c'est-à-dire profondément attaché au Canada.

Aux journalistes qui ont brandi l'hypothèse d'un gouvernement minoritaire, M. Trudeau a répondu ce serait « le comble de l'absurde de se donner un gouvernement fédéral faible » à une époque où il y a au Québec un gouvernement qui

menace de briser le pays, et en Alberta ainsi qu'en Saskatchewan des gouvernements très forts et très riches ayant une tendance autonomiste marquée.

M. Trudeau a même dit espérer que les électeurs choisiront le 22 mai un gouvernement majoritaire, « le mien ou celui des conservateurs ». Dans les circonstances, a-t-il expliqué, ce serait préférable. Mais advenant l'élection d'un gouvernement minoritaire — ce que plusieurs observateurs prévoient du reste — le chef libéral respectera l'opinion de la population, comme il l'a fait en 1972.

Maintenant, pourquoi avoir décidé de déclencher les élections à ce moment précis et non pas plus tôt ou plus tard puisqu'il ne semble pas y avoir de modifications notables dans l'humeur des électeurs au cours des dernières semaines?

A cette question, M. Trudeau a répondu que « le meilleur temps pour tenir des élections, c'est lorsque les thèmes sont suffisamment définis pour offrir un choix clair aux électeurs ».

Selon le leader libéral, ces thèmes ou ces enjeux se sont curieusement dégagés presque tous en même temps au cours des derniers mois et même des dernières semaines.

Ainsi, il y a eu celui de l'énergie, dont la cause est d'origine internationale avec le prix du pétrole qui augmente sans cesse et la pénurie potentielle à la suite de la crise politique en Iran. En exprimant son opposition à certains aspects du

Voir page 7: Trudeau

### AU SOMMAIRE

■ Montréal invoque le secret professionnel devant la commission Malouf

— page 3

■ Le rendez-vous du 22 mai: un éditorial de Michel Roy

— page 4

■ Washington donne des assurances à Israël en cas de violation du traité

— page 10

■ Le panier à provisions: le yogourt glacé

— page 14

## Clark adoptera la ligne dure avec les multinationales

par Michel Vastel

OTTAWA — Même s'il devait se retrouver dans une situation minoritaire, le parti de Joe Clark « gouvernera comme une majorité ».

Ne laissant aucune chance aux néo-démocrates et créditistes qui prétendent, le 22 mai au soir, détenir la balance du pouvoir, le leader conservateur semble vouloir se donner l'image de la main de fer dans le gant de velours. Dur quand il le faut, avec les multinationales comme Exxon par exemple, mais souple aussi, comme avec les premiers ministres des provinces, particulièrement ceux qui sont conservateurs, créditistes ou néo-démocrates.

Quelques heures plus tôt à Toronto, le leader néo-démocrate avait pourtant prévenu qu'il n'appuierait un gouvernement minoritaire conservateur que s'il renonce à son plan d'abolir ou de « dénationaliser » Petro-Canada. « Pas question », rétorque Joe Clark qui promet toujours de retourner la propriété de Petro-Canada aux « citoyens », sans trop savoir comment. Il avoue d'ailleurs qu'il attendra d'être élu, et d'avoir accès aux dossiers du ministère de l'Énergie, pour faire savoir comment il procédera.

Rentré dans la nuit de Regina, où l'annonce des élections l'avait surpris lundi soir, Joe Clark a donné hier sa première conférence de presse au Parlement depuis deux ans. Cette rencontre avec la presse parlementaire a étrangement ressemblé à un menu chinois où les plats sont nombreux, mais dont il est difficile de savoir ce qu'ils contiennent exactement.

À de nombreuses reprises, le chef conservateur a semblé embarrassé, incapable de préciser les détails de son programme d'action. Un chef de gouvernement conservateur prendrait d'ailleurs de trois à quatre mois avant de convoquer les Chambres, et pour ne présenter que deux ou trois législations jugées vraiment prioritaires: un budget notamment.

Les principaux engagements de Joe Clark sont d'ordre économique:

- doubler le taux de croissance de l'économie en le haussant à au moins 5%;
- créer, d'ici à 1985, le 1,5 million d'emplois dont le Canada a besoin;
- abaisser l'inflation en réduisant les budgets de l'État;

mettre fin à la dépendance des provinces de l'Est envers des sources de pétrole incertaines.

C'est sur cette question de l'énergie que le chef conservateur, visiblement mal à l'aise, a dû passer la majeure partie de sa conférence de presse. Il a notamment promis d'adopter la ligne dure avec les multinationales du pétrole et de les menacer, en privé, de mesures de rétorsion. Joe Clark n'avait cependant pas beaucoup de détails à donner sur sa stratégie de négociation avec Exxon, évoquant

Voir page 7: Clark



M. Ed Broadbent, chef du Parti néo-démocrate, a promis de se battre afin que tous les Canadiens aient accès à un programme d'assurance-santé. (Photolaser CP)



Le premier ministre Trudeau réfléchit durant un instant avant de répondre à une question, hier lors d'une conférence de presse dans la capitale fédérale. Il s'agissait de la première rencontre du chef du Parti libéral avec les journalistes au cours de la campagne électorale. (Photolaser CP)

## Le traité de paix suscite attentats et manifestations

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Deux attentats à la bombe à Lod, en Israël, et à Paris ont tué hier une personne et blessé plus d'une cinquantaine d'autres, dans ce qui semble être le début d'une campagne de terrorisme contre le traité de paix israélo-égyptien.

Pendant ce temps, les réactions violentes se multipliaient dans le monde arabe; à Bagdad s'est également ouverte une conférence des ministres des Affaires étrangères et des Finances de 17 pays arabes qui doivent mettre sur pied l'application de sanctions politiques et économiques contre l'Égypte, coupable selon eux « d'avoir trahi la cause arabe ».

L'attentat de Lod, qui s'est produit sur un marché en plein air, a fait un mort et 21 blessés, une bombe ayant explosé devant la devanture d'un maraîcher. La police israélienne a arrêté plusieurs Arabes qui se trouvaient près du lieu de l'attentat. C'est le second attentat depuis la signature de la paix: dans la nuit de lundi à mardi, une grenade avait été lancée dans un restaurant du secteur oriental de Jérusalem, faisant neuf blessés.

À Paris, un attentat a été perpétré en fin de matinée dans un foyer israélite du quartier étudiant. Trente-trois personnes ont été blessées, dont trois grièvement. Il

a été revendiqué par un groupe mystérieux se présentant comme « un collectif d'intervention autonome contre la présence sioniste en France et contre la paix israélo-égyptienne ».

Le président du conseil de la communauté juive en France, M. Alain de Rothschild, s'est rendu sur les lieux peu après l'attaque et a déclaré: « Autrefois, ils s'en prenaient à nos biens, aujourd'hui ils s'attaquent carrément à notre peuple ». Au même moment, quelques étudiants juifs orthodoxes organisaient une manifestation spontanée devant le restaurant, aux cris de « OLP assassin ».

De son côté, M. Ibrahim Souss, représentant de l'OLP à Paris, a déclaré que l'Organisation de libération de la Palestine n'avait rien à voir avec l'attentat et qu'il avait adressé ses condoléances au grand rabbin de France. Il a ajouté: « Nous mènerons notre bataille dans les territoires occupés, pas en France ».

Par la suite, un groupe inconnu, s'intitulant « Les aigles de la révolution », a revendiqué à Beyrouth l'attentat contre la cantine du foyer des étudiants juifs de Paris.

« Le commandement général des aigles de la révolution, revendiquant la responsabilité de cette opération, promet aux

masses de la nation arabe d'intercepter l'ennemi sioniste et les traîtres comme Sadate à l'intérieur et à l'extérieur du territoire occupé et de frapper les intérêts de l'impérialisme et du sionisme à travers le monde », déclare le communiqué. Par ailleurs, la conférence des mi-

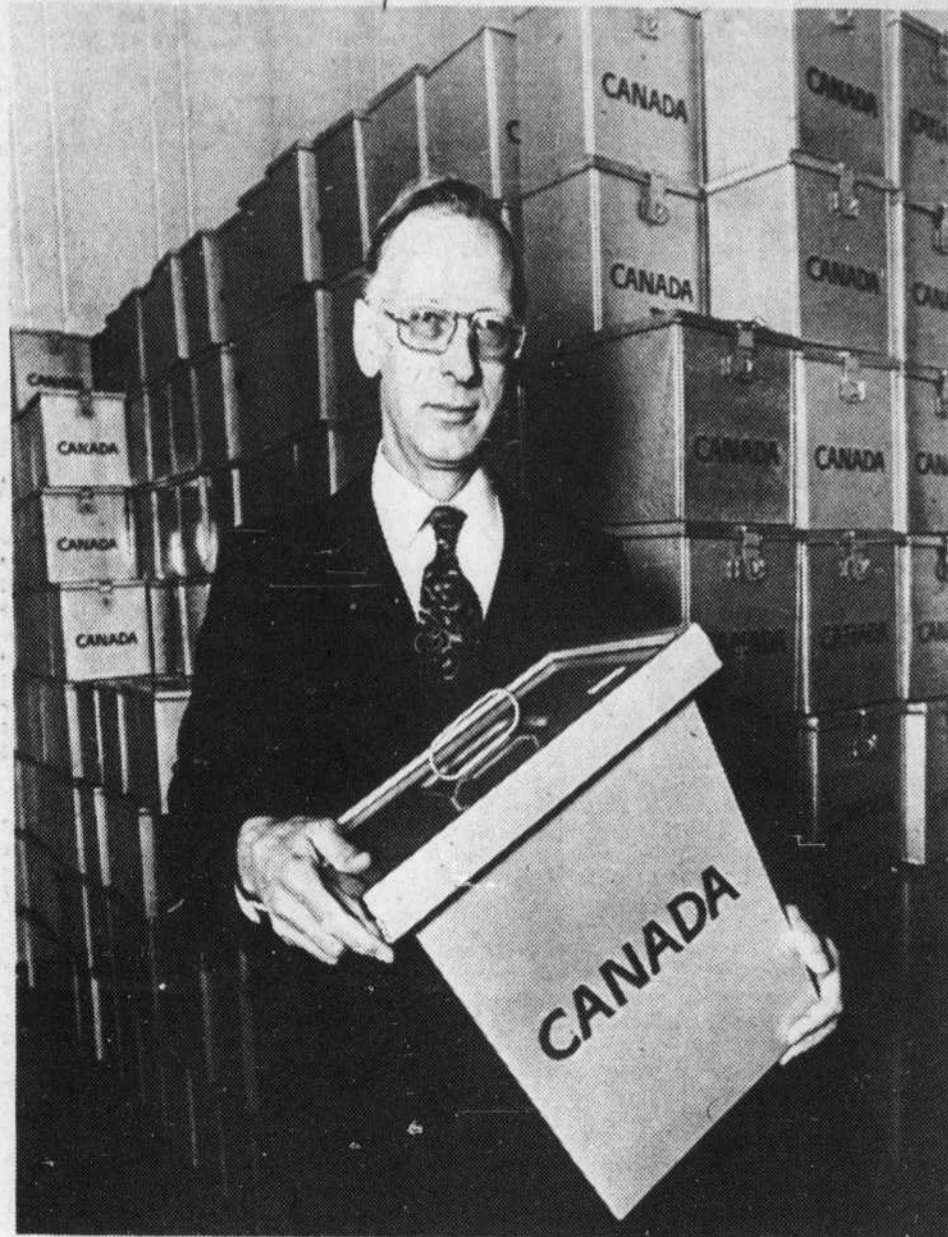
Voir page 7: Traité



M. Joe Clark quitte le Parlement afin d'aller rencontrer les journalistes, hier à Ottawa. (Photolaser CP)

Rôtisserie  
**Au Poulet Doré**  
340 est. rue  
Sainte-Catherine  
près de Saint-Denis  
288-2441

Jean Duceppe  
**Piège à rebours**  
THÉÂTRE PORT-ROYAL  
PLACE DES ARTS  
Montréal, Québec, H2X 1Z9



Nommé directeur général des élections en 1966, M. Jean-Marc Hamel en est à sa quatrième élection générale. (Photolaser CP)

## Première étape: le choix des 111,000 recenseurs

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau venait à peine d'annoncer l'élection générale que M. Jean-Marc Hamel s'affairait auprès de ses Téléx.

Directeur général des élections, il communiquait avec les 282 directeurs du scrutin du pays pour s'assurer qu'ils participeraient à l'élection du 22 mai.

Au cours des prochains jours, ces directeurs du scrutin vont devoir louer des bureaux, s'installer et publier leur avis d'élection, sans quoi les candidats ne peuvent pas être officiellement nommés.

Un directeur du scrutin, qui est comptable de son métier, a déjà communiqué avec M. Hamel pour donner sa démission. Il a expliqué qu'il devait se consacrer presque 24 heures sur 24 à la préparation de déclarations d'impôt à cette époque-ci de l'année.

Il va y en avoir d'autres, a expliqué M. Ha-

mel, qui ne seront pas ici à temps, car ils se trouvent en vacances dans d'autres pays et ignorent qu'une élection a été déclenchée.

Il faut ensuite embaucher 110,000 recenseurs, qui s'assureront que tous les Canadiens de 18 ans et plus figurent sur les listes électorales.

Le travail le plus considérable est l'impression et la distribution de 14,5 millions de bulletins de vote avant le 12 mai, date du premier vote par anticipation. Cette impression coûtera \$7 millions.

M. Hamel a raconté qu'il n'avait pu demander à aucun membre du personnel de rester au bureau, le soir de l'annonce de l'élection, de peur qu'on devine ce que le directeur général des élections savait déjà.

Mais, même avec un personnel réduit, le dernier message avait été envoyé aux directeurs du scrutin à 5 heures du matin.

# Plusieurs députés annoncent leur retraite de la vie parlementaire

par Claude Turcotte

OTTAWA — Avant même de connaître les résultats des élections du 22 mai, on sait d'ores et déjà que la Chambre des communes ne sera plus tout à fait ce qu'elle était encore lundi pour la simple raison que plusieurs députés sortants ont décidé de quitter la vie politique.

Ainsi hier matin chez les libéraux, alors que les députés de tous les partis se saluaient et se serraient la main comme des collégiens qui partent en vacances, quelques-uns parmi eux annonçaient leur retraite. Ainsi, M. Jacques Trudel, député de Bourassa (Montréal-Nord), M. Gaston Clermont,

député de Gatineau et Gérard Loiseleur, député de Saint-Henri, ont ajouté leurs noms à la liste des retraités parlementaires.

On savait déjà que plusieurs autres députés se retireraient; certains l'ont même annoncé depuis plus d'un an, comme MM. Robert Stanfield et T.C. Douglas, qui ont été au cours des dernières années deux des meilleurs et des plus dignes représentants du peuple aux Communes. Les deux sont d'anciens premiers ministres provinciaux et leaders fédéraux. M. Stanfield en Nouvelle-Ecosse et chez les conservateurs; M. Douglas en Saskatchewan et chez les néo-démocrates.

Parmi les députations québécoises, on note plusieurs départs outre les trois déjà mentionnés: Gustave Blouin dans Manicouagan; Walter Smith dans Saint-Jean; Albert Béchard dans Bonaventure; Paul Langlois dans Chicoutimi; Florian Côté dans Richelieu; Prosper Boulanger dans Mercier. Ce sont tous des libéraux. Il y a aussi un créditiste, M. Gérard Laprise dans Abitibi.

D'autres ont déjà quitté avant la prorogation des Chambres comme les ministres Jean-Pierre Goyer qui fut précédé de Jean Marchand. Dans les autres provinces, il y a également de nombreux départs parmi les

députés qui ont dans le passé joué un rôle très actif aux Communes, notamment M. Andrew Brewin, un néo-démocrate ontarien, Heath Macquarrie, un conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard, Jim Gillis, un conservateur ontarien et Erik Nielsen, un conservateur du Yukon.

On peut mentionner le départ de deux francophones ontariens, MM. Denis Ethier de Glengarry-Préscott-Russell et Jean Roy de Timmins. Si l'on voulait indiquer les départs depuis 1974, la liste serait beaucoup plus longue. Il faudrait parler entre autres des ministres Gérard Pelletier, John Turner et Donald Macdonald.

devenir chef et successeur légitime de Réal Caouette.

Pendant ce temps, les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates partent tous en campagne électorale dès cette semaine. On a rarement vu un départ aussi rapide.

## Le PQ pourrait retarder son congrès

À peu près tous ces parlementaires retournent à leurs affaires privées; très peu se retrouvent au Sénat ou dans des fonctions publiques. Au fait, on attendait hier une liste de nominations du gouverneur en Conseil. On sait qu'il y a douze postes vacants au Sénat, mais selon certaines informations la liste du premier ministre ne comprend pas plus de quatre ou cinq noms et aucune de ces nominations ne reviendra à des parlementaires sortants.

On peut dire quelques mots des cas spéciaux, une catégorie qui convient certainement à l'ex-ministre libéral, M. James Richardson, député indépendant de Winnipeg, qui annoncera plus tard cette semaine s'il sera de nouveau candidat.

M. Richardson, dont le nom à Winnipeg a le prestige des Moslon à Montréal ou des Simard à Sorel, s'est surtout rendu célèbre par son opposition au principe du bilinguisme.

Pendant que cogite M. Richardson, de Wasaga Beach en Ontario, M. Bruce Arnold, président national du Crédit social se demande si M. Fabien Roy n'est pas un séparatiste. « Je ne l'ai pas rencontré, je n'ai pas correspondu avec lui et je ne le connais pas comme étant un séparatiste, mais les gens se le demandent ».

Quoi qu'il en soit, M. Roy de sa demeure de Saint-Georges de Beauce en passant par le caucus créditiste à Ottawa se demande, lui, s'il doit

QUÉBEC (PC) — Les Canadiens ayant été appelés à aller aux urnes le 22 mai, le Parti québécois pourrait se voir contraint de modifier la date de son congrès général, actuellement prévue pour quatre jours, du 18 au 21 mai.

M. Claude Charron, leader parlementaire du gouvernement Lévesque, a déclaré aux journalistes que la question sera débattue à la réunion ordinaire du conseil des ministres, ce matin.

Mardi, au cours de la période quotidienne des questions à l'Assemblée nationale, seules quelques allusions volées ont été faites aux élections fédérales.

« La sortie de l'assemblée, M. Bernard Landry, ministre du Développement économique, a fait remarquer que les ministres ont été particulièrement frappés par la coïncidence des dates entre le congrès du parti et les élections fédérales annoncées lundi soir par le premier ministre Trudeau.

« L'affaire est à l'étude » dit-il, ajoutant que le Parti québécois avait la faculté de retarder son congrès d'une semaine, le cas échéant, tandis que M. Trudeau est lié à la date du 22 mai.

Assez curieusement, le journal de l'Université Laval avait récemment annoncé, par erreur, que le congrès du PQ se tiendrait au cours du week-end du 25 mai.

Le congrès du Parti québécois se réunit une fois tous les deux ans.

## Le NPD à l'heure de l'électronique

OTTAWA — Pour la première fois de son histoire, le Nouveau parti démocratique règlera son horloge électorale à l'heure de l'électronique.

C'est la première fois que le NPD reprend une campagne nationale sous l'égide de la nouvelle loi sur les dépenses électorales, ce qui lui permet de disposer d'un budget national d'un peu plus de \$2 millions.

■ La seule publicité retiendra des fonds de \$1,2 million dont \$800,000 concentrés dans un véritable blitz à la télévision au cours des deux dernières semaines de la campagne. C'est la première fois que le NPD planifie une campagne nationale à la télévision et il promet de ne négliger aucun média ni aucune région, ayant déjà réservé des fonds pour les réseaux français de Radio-Canada et TVA.

■ Tout au long de la campagne, le NPD utilisera les ressources du téléphone. Une véritable « banque de téléphonistes » est déjà sur pied. Elle est essentiellement constituée des permanents du Conseil du Travail du Canada qui appellent chacun des 2,3 millions d'adhérents du CTC. La centrale syndicale aura, elle aussi, sa propre campagne de publicité essentiellement ba-

sée sur le véhicule de la presse écrite. Le coordonnateur de cette campagne pour la CTC est d'ailleurs déjà à Ottawa où il travaillera en étroite coordination avec l'exécutif national du NPD.

Signe de l'importance que le NPD attache à l'électorat de l'Ontario, le Parti installera ses quartiers généraux à Toronto et Oshawa. « Le NPD est mieux préparé que jamais à cette campagne électorale, » de lancer hier l'organisateur national, M. Robin Sears. En fait, cette formation politique était sur le pied de guerre depuis mars 1978.

Déjà 220 candidats ont été choisis sur 282 et une trentaine d'assemblées de nomination sont prévues dans les jours qui viennent. La campagne sera supervisée par un comité consultatif présidé par le chef du CTC, M. Dennis McDermott. C'est la semaine prochaine, à Vancouver, puis dans les provinces des Prairies, que le leader national M. Ed Broadbent, lancera vraiment sa campagne électorale. Contrairement à l'époque héroïque de 1972 où la presse accompagnait David Lewis dans

des autobus ou de vieux DC 3, c'est en jet d'Air Canada, la plupart du temps nolisé, que le NPD sillonnera le pays.

Hormis la campagne à la télévision, les banques de téléphonistes représentent une innovation empruntée des États-Unis alors que les grands syndicats américains avaient appuyé la campagne de John Kennedy. Le NPD fonde le gros de ses espoirs sur cette campagne téléphonique, « appelée à remplacer la porte à porte », pour réaliser son objectif de gagner de 50 à 70 sièges, principalement en Ontario, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, et à Terre-Neuve. Les organisateurs au Québec auraient trois à quatre comités en vue, majoritairement composés de travailleurs syndiqués, c'est-à-dire Jonquière (Alcan), Blainville-Deux-Montagnes (General Motors), Manicouagan (Métallos de la Côte-Nord) et le comté de Saint-Michel sur l'île de Montréal. La campagne radio-télévision du NPD-Québec sera plus modeste qu'en Ontario et dans l'Ouest et sera basée sur la personnalité du chef provincial, M. Jean-Denis Lavigne.

# Le rapport sur l'unité canadienne s'adresse d'abord à la population

par Rodolphe Morissette

Fougueux et aussi déterminé que souriant, M. Jean-Luc Pépin, président de la Commission sur l'unité canadienne, a défendu hier à Montréal le rapport de son organisme sur la question constitutionnelle.

M. Pépin avait apporté son album de coupures de presse et il a repris, en les réfutant, les arguments que politiques et éditorialistes ont formulés contre des parties de son rapport.

Le rapport n'est pas destiné aux hommes politiques d'abord, pour qu'ils en fassent une pieuse lecture avant de s'endormir comme de bons séminalistes. « Il s'adresse au contraire à la population. »

Des sénateurs ont manifesté des réticences au sujet de la proposition touchant le Conseil de la fédération, cet organisme « radicalement nouveau » qui remplacerait le sénat, serait élu par les provinces et s'occuperait des matières fédérales-provinciales? Ils trouvent cette idée mal accordée aux structures démocratiques et parlementaires canadiennes? « Mais ce n'est pas

**la galerie d'art**  
**Glarence Gagnon**

EXPOSITION  
Petits formats

**ALBERT ROUSSEAU**

Vernissage jeudi le 29 mars à 20h

Bienvenue à tous  
Jusqu'au 8 avril

1261, avenue Bernard, Outremont Tél.: 270-2962

la collection de poche

# Points

Des essais importants dans tous les domaines

Small is beautiful Points 105

Adret Travailler deux heures par jour Points-Actuels 23

Σημειωτική Ρεζιμιζαση pour une constitution (1977) Points 96

Volume Simple ..... \$3.95  
double ..... \$4.95  
triple ..... \$5.95  
quadruple ..... \$6.95  
quintuple ..... \$7.95

EN VENTE EN LIBRAIRIE

# À votre service.

Ce ne sont là que trois mots... mais ajoutés aux Services immobiliers du Trust Royal, ils revêtent une grande importance à l'achat ou à la vente d'une propriété.

Si vous désirez acheter une maison, vous serez enchanté du vaste choix que nous vous offrons. De plus, nous sommes en mesure de vous fournir, sur demande, une formule de financement expressément conçue en fonction de vos besoins.

Les trois mots en question sont également importants si vous vendez votre maison. Les contacts que nous suscitons entre vendeur et acheteur ont été couronnés de succès, au cours des années. Et si nos conseils peuvent vous être utiles, téléphonez-nous.

Ainsi, que ce soit pour la vente ou l'achat d'une propriété, faites-nous part de vos projets. C'est à ce moment que notre façon d'être "à votre service" se traduira par une relation professionnelle qui ne peut qu'engendrer un climat de confiance... et des résultats probants.

**IMMEUBLE**

**Trust Royal**

L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

# Trust Royal

## SERVICES IMMOBILIERS

## Un sergent de la SQ coupable d'un hold-up de \$1 million

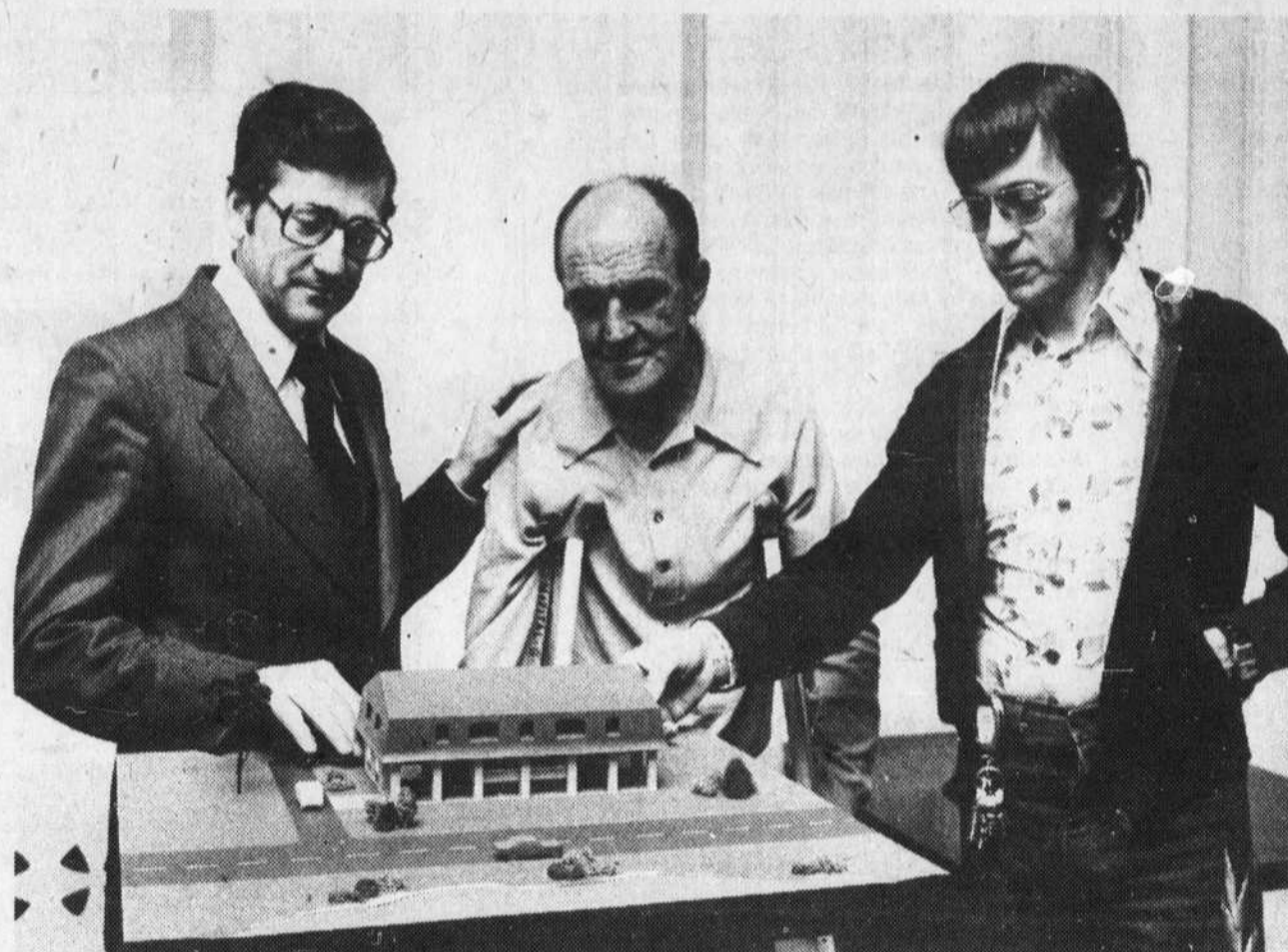
(par Bernard Morrier) — Dans un jugement de 143 pages, suite à un procès qui s'était déroulé en décembre dernier, le juge Stephen Cuddihy, siégeant à Saint-Jérôme, vient de rendre un verdict de culpabilité à l'endroit d'un ex-sergent de la Sûreté du Québec, pour sa participation à un vol à main armée de plus d'un million de dollars, perpétré contre un camion de Alliance-Sécurité, à Saint-Jovite le 21 mars 1978.

Jean-Charles Lalonde, qui connaîtra sa sentence aujourd'hui même, a été reconnu coupable de complot, de vol à main armée, de possession illégale d'armes offensives, de port de déguisement et de trois tentatives de meurtre.

On se souvient que le vol avait été commis au moment où les trois gardiens du camion blindé, MM. Michel Lafontaine, Raymond Leduc et Jean-Paul Brière, s'étaient attablés dans un restaurant pour y prendre un café. Des individus masqués y avaient alors fait irruption pour s'emparer des clés du véhicule, tout en tirant des coups de feu.

Un cousin de l'accusé, Jean-Claude Lalonde, avait pour sa part admis sa culpabilité à ce crime et avait été remis en liberté en attendant sa sentence. Peu de temps après, il était assassiné dans son restaurant, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Papineau.

Cinq autres individus doivent subir leur procès dans cette affaire.



(Photo Jacques Grenier)

## Une ferme pour les clochards

La Maison du Père, rue Saint-Hubert, oeuvre de prédilection de Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, construira une maison de ferme dont les travaux débuteront bientôt à Disraeli, au coût de \$175,000. Cette résidence accueillera une vingtaine de clochards qui s'adonneront à des travaux de ferme dans un programme de réhabilitation et de réintégration sociale. La campagne annuelle de financement de la Maison du Père aura lieu du 1er au 15 avril et l'objectif

a été fixé à \$200,000.

La maquette de la ferme a été présentée hier à Mgr Grégoire au cours d'une cérémonie que regroupait les amis de l'oeuvre et ses bienfaiteurs. Sur la photo, on voit de gauche à droite, l'abbé Guy Gosselin, directeur de la campagne de souscription, Léopold, un itinérant de la Maison du Père et le père Gilles Lesage, trinitaire, directeur général de ce seul centre d'accueil francophone pour hommes à Montréal.

## L'assemblée interrompue Drapeau voulait éviter une bagarre

par Bernard Morrier

La levée sans motion d'une assemblée du conseil municipal de Montréal, le 21 juin dernier, par le maire Jean Drapeau, et que le Rassemblement des citoyens de Montréal avait qualifié d'illégal, pour ensuite réclamer une requête en mandamus, a eu son écho, hier, devant le juge Gérard McCarthy, de la Cour supérieure, devant qui le premier magistrat est venu expliquer pourquoi il avait agi ainsi.

On sait que, par sa requête, le RCM, même fortement décimé par les élections de novembre dernier, tient à tout prix à forcer l'exécutif à poursuivre cette séance écourtée.

Les demandeurs soutiennent que si le maire Drapeau a agi ainsi, c'est qu'il voulait tout simplement éviter de poursuivre un débat déjà amorcé avec le président de l'Office d'habitation de Montréal, M. Guy Legault, et portant sur les conditions d'admissibilité appliquées à l'allocation des logements érigés et administrés par la ville.

Selon M. Drapeau, le débat est devenu passablement orageux quand on a tenté d'obtenir de M. Legault des renseignements contenus dans des documents confidentiels relevant de l'OMH.

Il en est alors résulté un tel chahut que le premier magistrat a décidé de lever l'assemblée sans motion, craignant notamment que ses propres conseillers aillent faire un mauvais parti à ceux de l'opposition qui semblaient fort en colère.

Le tout se passait au moment où M. Legault a refusé de répondre à certaines questions. Le maire eut beau lancer de nombreux appels à l'ordre mais sa voix fut couverte tant par les protestations des

membres du RCM que par celles du Parti civique.

Expliquant cette situation à la Cour supérieure, M. Drapeau a fait remarquer hier que c'était la première fois, depuis son premier mandat, en 1957, qu'il avait à affronter une telle situation. Et c'était, a-t-il souligné, au temps des « 99 », faisant allusion au nombre de membres que comptait alors le conseil municipal de Montréal, soit 33 conseillers élus par les propriétaires, 33 par les locataires et 33 autres nommés par des corps publics.

Le procureur du RCM, Me Z. Finkelshtein, a bien tenté de lui faire dire si son attitude n'avait pas été motivée « parce qu'il avait été pris par surprise, compte tenu que, depuis 1960 jusqu'à 1974, il avait toujours fonctionné sans opposition ».

Mais devant l'objection formulée par le procureur de la Ville, Me Neuville Lacroix, le tribunal a dispensé M. Drapeau de répondre.

Expliquant ensuite pourquoi les questions laissées en suspens n'avaient pas été reprises à l'assemblée suivante du 5 juillet 1978, le maire a affirmé qu'il ne voulait pas se substituer au tribunal pour trancher la question, compte tenu que le RCM avait déjà transporté le débat en Cour supérieure par sa requête.

M. Drapeau a conclu son témoignage en affirmant qu'il n'a jamais délaissé ses devoirs au conseil municipal pour remplir d'autres tâches; il répliquait ainsi au procureur du RCM qui avait suggéré que M. Drapeau ne voulait pas que le conseil siège le 22 juin 1978, le lendemain de la séance orageuse, tout simplement parce que le premier magistrat voulait assister à l'ouverture de Terre des Hommes.

La Cour a ajourné ses travaux à vendredi, alors que les deux parties feront leurs représentations.

## Pour l'enquête sur le coût du Stade olympique

# La Ville invoque le secret professionnel

par François Roberge

Le procureur de la Ville de Montréal, Me Jean Rochette a invoqué hier le secret professionnel pour interdire le dépôt de plusieurs documents devant la Commission d'enquête sur les coûts de la XXIème olympiade, la commission Malouf.

Au cours du témoignage de M. Bernard Lamarre, président de Lavalin (Lalonde, Valois, Lamarre et Associés) était mandataire coordonnateur pour la construction du Stade olympique l'avocat s'est levé pour demander à la commission de retirer de ses dossiers un document portant des notes manuscrites de la main de l'ex-chef du contentieux de la Ville, Me

Michel Côté.

Ce document était une lettre contenant un projet de transaction entre la Ville et le groupe Régis Trudeau et Associés (RTA).

RTA avait obtenu deux contrats de la Ville de Montréal avant 1974 pour dresser les plans d'ingénierie du gros oeuvre du stade puis du stationnement Viau sur l'emplacement du Parc olympique.

La firme comme en a témoigné M. Lamarre hier, manquait de personnel pour effectuer ces travaux. Elle ne parvenait pas à atteindre un rythme de croisière dans la préparation des plans de fondations du stade, faute de renseignements de l'architecte Taillibert.

Quant au stationnement, il fallut en faire de larges pans de murs au coût de \$3.5 millions.

Or, en 1975, la Ville finit par signer avec RTA un acte de transaction par lequel elle renonçait complètement à tout recours à la suite de travaux incomplets ou insatisfaisants de RTA. Elle se refusait à faire intervenir l'assurance cautionnant ou garantissant les travaux de Régis Trudeau et Associés, à réclamer de RTA quelque somme que ce soit en dédommagement pour le travail refait à prix fort par d'autres firmes et ne retirait pas un sou des sommes promises à RTA.

Après avoir négocié avec M. Trudeau, M. Bernard Lamarre avait conclu que

celui-ci « ne voulait rien savoir », qu'il était prêt à risquer de se faire mettre sur la paille plutôt que de renoncer à un seul dollar de ses contrats.

Ayant terminé à l'époque moins de 50% de ses plans de structures du stade, Régis Trudeau refusait d'en remettre un seul s'il n'obtenait pas une quittance complète et définitive assortie de paiement de frais au taux des Consultants du Stade de Montréal (CSM) formé de RTA, Asselin, Benoit Boucher, Ducharme Lapointe et Trudeau, Gascon, Lalancette.

C'est alors que le chef du contentieux lui fit à ce sujet des commentaires qu'il annota au cours d'une réunion. Cette lettre annotée est le premier document sur lequel la Ville de Montréal pose son embargo. Elle vise cependant tout document rédigé par ses conseillers et ayant trait à cette transaction plutôt obscure et sur laquelle l'administration de Montréal ne semble pas vouloir jeter beaucoup d'éclairages.

On se souviendra qu'en octobre dernier, les procureurs de la Ville avaient fini par nier qu'il y ait eu un avis légal lui recommandant cette transaction. Pour sa part, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, avait fait état d'une recommandation du contentieux municipal favorable au règlement.

En fait, le seul avis du contentieux dont parlait M. Drapeau est peut-être le document déposé par M. Lamarre et contenant les annotations de Me Côté.

Le président de la Commission, le juge Malouf a pris en délibéré la requête de la Ville de Montréal et dira ce matin s'il autorise la Ville à garder secrète cette « page d'écriture » qu'il avait lui-même réclamée à grands cris lors des audiences de l'automne dernier.

On croit savoir que la commission n'est pas tenue de respecter le secret professionnel dans les circonstances. Le procureur de la Ville a cependant indiqué que l'administration montréalaise prendrait tous les moyens pour faire valoir son

point de vue.

Plus tôt dans la journée, hier, interrogé par Me Jacques Dagenais, M. Bernard Lamarre a expliqué que M. Régis Trudeau qui avait obtenu des contrats de la Ville de Montréal tout en versant des sommes importantes à la caisse électorale du Parti civique et du Parti libéral du Québec, ne parvenait pas à s'entendre avec l'architecte Taillibert.

« D'ailleurs, il n'y avait à peu près personne qui réussissait à s'entendre avec M. Taillibert? », a ajouté M. Lamarre.

« Mais pour Régis Trudeau, c'était encore pire. Il y avait un conflit de personnalité très marqué ».

Plus tôt dans la journée, M. Duncan Robb, l'expert engagé par la commission pour étudier le dossier de la hausse des coûts du stade est venu expliquer grosso modo, comment les coûts étaient passés de \$106 millions (estimation de 1972) à \$612 millions en 1976 (sans le mât).

C'est au chapitre de la préfabrication du béton et de la pose du béton préfabriqué et des éléments de consoles que l'on note les plus fortes hausses de coûts.

Le coût de la préfabrication était évalué en 1972 à \$7.4 millions et le grimpait à \$70 millions en 1976, celui de la pose des éléments était estimé à \$1.5 million en 1972 et s'éleva finalement à \$54 millions; Estimés à \$639,000 en 1972, les travaux de génie mécanique ont fini par coûter \$23.8 millions, tandis que le coût de la location des grues pour le chantier s'est élevé à \$25 millions, alors qu'il n'y avait aucune évaluation de ce poste en 1972.

Hier enfin, le député de Marguerite Bourgeois, M. Fernand Lalonde, et M. Denis LaHaye, ingénieur, sont venus témoigner devant la commission au nom du Comité de Contrôle des Jeux olympiques, dont M. Lalonde était président.

Tous deux ont vu hier pour la première fois deux estimations de coûts produites avec un certain nombre de détails en 1974 pour la Ville de Montréal et qu'ils demandèrent vainement à maintes reprises de l'administration municipale, à l'époque. On ne leur répondait tout simplement pas.

## Les chargés de cours poursuivent la grève et rejettent l'arbitrage

par Paule des Rivières

Le Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) tentera d'identifier les moyens de pression au cours des prochains jours, pour bien marquer son opposition à tout arbitrage dans le conflit et pour signifier son désir à une solution négociée avec la direction de l'UQAM.

C'est le sens de la proposition adoptée en fin de soirée hier par la quasi-totalité des quelque 125 chargés de cours qui ont participé à une assemblée générale convoquée par les dirigeants des 577 membres pour faire le point sur le conflit en cours à la constituante.

L'assemblée d'hier visait plus précisément à informer les chargés de cours, en grève depuis le 6 mars dernier, des résultats des négociations de la dernière semaine qui étaient orchestrés par deux médiateurs et de la décision de l'UQAM de demander, lundi soir, au ministère du Travail d'agréer un conseil d'arbitrage qui pourrait imposer une première convention collective aux parties.

La résolution adoptée hier comprend trois volets: elle réaffirme le désir du SCCUQ d'en arriver à un règlement négocié, aboutissement d'autant plus important qu'il s'agira d'une première convention pour des chargés de cours au Québec de préciser le président Marc Choko, elle engage le SCCUQ à poursuivre et intensifier les moyens de pression et elle dénonce l'arbitrage en réitérant le droit de faire grève pour obtenir une convention négociée.

Avant de prendre le vote, l'assemblée a eu droit à un exposé sur l'état des négociations et sur l'importance des écarts qui

séparent encore les deux parties. Et loin d'endosser l'analyse de la direction qui, en expliquant les motifs qui l'avaient poussée à demander un conseil d'arbitrage, concluait à l'échec de la médiation et de la conciliation, les représentants syndicaux ont déclaré hier soir que les médiateurs Yvan St-Onge et Paul-Emile Thellend n'avaient pas bien fait leur travail. Ils ont de fait indiqué qu'ils n'avaient pas été au-dessus de tout soupçon.

Ils ont critiqué assez sévèrement les deux médiateurs, notamment pour n'avoir pas déposé d'hypothèse de règlement complète mais bien amputée du bloc monétaire.

À Québec, un porte-parole du ministère du Travail indiqua plus tôt dans la journée que les autorités gouvernementales ne voyaient aucune urgence à agréer la formation d'un conseil d'arbitrage puis que le mécanisme de la médiation, en vigueur depuis la semaine dernière, n'était vraisemblablement pas épuisé.

En cas d'arbitrage, chacune des deux parties devrait se choisir un arbitre et le couple devrait par la suite s'entendre sur la nomination d'un président de conseil; ce conseil devrait tenter par tous les moyens de rapprocher les parties et en cas d'échec imposer un règlement aux parties. Les moyens de pression devraient prendre fin. Des 64 demandes d'arbitrage acheminées au gouvernement depuis le premier février 1978, 11 ont été refusées, 26 accordées dont 10 cas réglés entre-temps, et 26 sont actuellement à l'étude.

La direction de l'UQAM s'est dite disposée à accepter les suggestions de règlement soumises samedi par les médiateurs mais le syndicat s'est refusé à endosser un projet qu'il jugeait partiel; il avait

quelques réserves assez sérieuses sur certains points.

Alors que les clauses touchant le régime et la reconnaissance syndicale sont réglées, celles ayant trait aux conditions de travail (locaux, délais d'embauche, évaluation), aux exigences d'enseignement, aux conditions salariales et aux avantages sociaux et, dans une certaine mesure, aux conditions d'embauche demeurent encore litigieuses. Dans un certain nombre de cas, les principes ne sont pas en cause et les écarts entre les parties sont assez minces.

A souligner que M. Marcel Pépin est conseiller pour le SCCUQ depuis dimanche. Aujourd'hui, les professeurs de l'UQAM se réunissent en assemblée générale et leur position face au conflit pourrait être déterminante.

## AUJOURD'HUI

À midi, M. Jean Chrétien, ministre des Finances du Canada, rencontre les étudiants en sciences économiques de l'Université de Montréal, au pavillon de 3,200 rue Jean-Brillant.

À 16 h, conférence hebdomadaire de l'Institut Armand-Frappier dans le cadre du 10e anniversaire de l'Université du Québec, au pavillon Edouard-Asselin, 531 boul. des Prairies, à Laval. Invitée: Mme Berthe Lévesque.

À 17 h 30, causerie sur la course à pied par M. Yvon Dinelle, candidat à la maîtrise en éducation physique, au CEPJUM de l'UdM, 2100 Edouard-Montpetit, salle 7206.

À 19 h 30, M. Serge Morisset, candidat à la

présidence de la Corporation professionnelle des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec, rencontre les membres de la région de Montréal, à l'auditorium de l'Hôtel-Dieu.

À 19 h 30, réunion publique du Bureau des écoles protestantes du grand Montréal (PSBGM), au 6000 av. Fielding.

À 20 h, causerie sur l'influence de la TV sur les enfants, à l'Union des familles de Cartierville-Bordeaux, en l'école Ste-Odile, 10,055 rue Dépatie. Invitée: Mme Comeau, professeur de maternelle.

À 20 h, rassemblement pour la paix organisé par quatre organismes de la communauté juive de Montréal, à la congrégation Hevra Kadisha B'nai Jacob, 5237 Clanranald.

À 20 h, causerie sur la décoration par Madeleine Arbour, à la bibliothèque municipale de Saint-Léonard, 8420 boul. Lacordaire.

À 20 h, causerie de Jacques Brault, essayiste, au Centre des études québécoises du département d'études françaises de l'UdM, au local 8151 du pavillon Lionel-Groulx, 3150 rue Jean-Brillant.

À 20e du 7e congrès annuel de l'Association des directeurs d'école de Montréal, à l'hôtel Hilton de Dorval. Le congrès se poursuit jusqu'à vendredi.

À 20 h, causerie de M. Claude Cossette, auteur-professeur, dans le cadre des conférences de l'Université de Sherbrooke, à la galerie d'art du Centre culturel.

Clinique de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Montréal-Nord, au collège Marie-Victorin, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30; à Saint-Laurent, en l'église St. Andrew's United, 1600 rue de l'Église, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.



M. Fernand Lalonde, député libéral, quittant la salle d'audience après son témoignage, hier, devant la commission Malouf.

(Photolaser CP)



## Travail et stress

La Chambre de Commerce de la Province de Québec, en collaboration avec Belisle, Girard, Scherrer (B.G.S.) et Associés, présente un séminaire de deux jours sur le Stress en milieu de travail.

**PROGRAMME:**  
— Définition du Stress au Travail.  
— Causes du Stress en milieu organisationnel.  
— Types de comportements prédisposant au Stress.  
— Niveaux et moyens d'intervention: l'individu et l'organisation.

**ANIMATEUR:**  
— M. Réal Jacob, M. Ps. Ind., Responsable module Main d'Oeuvre chez B.G.S. et Associés. Il est l'auteur de "Travail et Stress, l'urgence d'intervenir".

**DATES:**  
— 5 et 6 avril 1979.

**LIEU:**  
— Hôtel Regence Hyatt  
777, Rue University  
Montréal, P. Québec.

**INSCRIPTIONS: \$195.00 par participant.**

La Chambre de Commerce de la Province de Québec  
500 rue St-François-Xavier  
Montréal, P. Québec. H2Y 2T6  
tél.: (514) 844-9571

### RECTIFICATIF

## 34e CONGRÈS DES RELATIONS INDUSTRIELLES 23 ET 24 AVRIL 1979

Château Frontenac, Québec

### LE CODE DU TRAVAIL: 15 ANS APRÈS...

Nos lecteurs voudront bien noter que le 34e congrès des relations industrielles, se tiendra

les lundi et mardi 23 et 24 avril 1979

et non en mai tel qu'annoncé par erreur dans Le Devoir du lundi 26 mars. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.

Le Programme détaillé dans l'édition du 26 mars (page 7) demeure le même.

# Le rendez-vous du 22 mai

Il y a longtemps que le premier ministre aurait dû dissoudre les Chambres et se soumettre à l'épreuve électorale. Le Parlement, depuis près d'un an, a cessé d'être un lieu de travail efficace et serein. Dans l'incertitude, la fonction publique s'abstient et les projets n'aboutissent plus. En août dernier, quand M. Trudeau annonça ses politiques de restrictions budgétaires, la révision de ses programmes sociaux et son plan de relance économique, il décidait d'un changement de cap qui appelait normalement des élections.

Mais le premier ministre reste entièrement maître de ces décisions. Voyant que les sondages le défavorisaient sérieusement, il a préféré s'accorder des sursis successifs. Le dos au mur, il est contraint de plonger maintenant. Les risques ne sont pas moindres. Et les jeux ne sont pas faits. Malgré la cote d'insatisfaction populaire envers les libéraux hors du Québec (61%), nul n'ose prédire la défaite de ce gouvernement, ni annoncer la victoire des conservateurs.

En réalité, la partie va se jouer au cours des huit prochaines semaines, en Ontario principalement, mais aussi sur la Côte du Pacifique et dans certaines régions des provinces de l'Atlantique. Au Québec, royaume inexpugnable des libéraux, des lézards apparaissent soudain dans les murs de la forteresse: les créditistes pourraient ravir aux ministériels quelques sièges, sept ou huit, qui font la différence entre le pouvoir et l'opposition. Mais l'hypothèse reste plutôt théorique pour l'instant.

Cette partie difficile, il est clair à présent que les libéraux comptent la gagner en misant presque tout sur la personne du premier ministre. Car ce ne sont pas les « cinq grands défis » énumérés lundi soir qui annoncent des changements importants dans les perspectives et les orientations politiques du gouvernement. Il était prévisible, en effet, que M. Trudeau inscrirait l'unité canadienne en tête de liste des thèmes auxquels il s'attachera dans ses tournées; qu'il reviendrait sur la question des approvisionnements en énergie, surtout pour en dramatiser la dimension politique et constitutionnelle; qu'il insisterait sur le développement économique au point d'annoncer rien de moins qu'une « décennie d'expansion »; qu'il reviendrait naturellement sur la

nécessaire réduction des dépenses publiques et la lutte contre l'inflation. Et comme il ne fallait pas oublier complètement les rêves exaltants de 1968, les libéraux élèvent encore au rang du défi toutes mesures destinées à améliorer la « sécurité et la qualité de la vie ».

On chercherait en vain dans ce grand pays un seul citoyen pour oser s'inscrire en faux contre des objectifs aussi généreux. Le débat portera naturellement sur les moyens et les méthodes. Dans sa déclaration, lundi soir, comme devant la presse hier, M. Trudeau se dit convaincu qu'il est seul capable de relever ces défis, que son adversaire principal a déjà montré son incapacité à résoudre les problèmes réels du Canada aux chapitres de l'énergie, de l'unité et des dépenses publiques. C'est une affaire d'expérience, de connaissance du pays, de personnalité. Une affaire d'hommes. Les libéraux, à commencer par M. Trudeau lui-même, inviteront les Canadiens à comparer les deux leaders qui les sollicitent. Tel sera le trait dominant de la stratégie des libéraux jusqu'au 22 mai. Les autres éléments du plan d'attaque lui sont subordonnés. On fera valoir l'importance d'un gouvernement central fort, capable de résister aux invasions incessantes des provinces. C'est un thème qui sera bien perçu presque partout à l'extérieur du Québec. On amènera de la sorte les Canadiens à reconnaître les dangers que les régionalismes font courir au Canada, particulièrement celui de l'Alberta. De cette manière, on pourrait insensiblement dresser l'Ontario (que l'on doit conquérir) contre l'Alberta (que l'on renonce à séduire), et davantage encore les provinces maritimes contre l'opulente productrice de pétrole qui ne songe qu'à ses intérêts.

Toutefois, en s'efforçant de considérer, voire de railler Joseph Clark pour magnifier la grandeur de Pierre Trudeau, les libéraux s'exposent à commettre une double et coûteuse erreur: il se peut que l'opinion publique réagisse avec sympathie à l'égard de celui dont on accentue injustement la faiblesse; au surplus, l'insistance avec laquelle les libéraux jouent la carte Trudeau démontre, s'il en était encore besoin, que le parti et le gouvernement ne sont rien sans son chef.

En revanche, les conservateurs sauront exploiter ce qu'ils prétendent posséder et que n'ont pas les libéraux: le sens de l'équipe. Au

premier ministre, M. Clark peut opposer de nombreux arguments qui, bien exposés, ne manqueraient pas de servir sa cause. Le chef conservateur pourrait en effet signaler à M. Trudeau qu'il n'est pas suffisant d'avoir toujours raison dans des soliloques et les débats, de maîtriser la dialectique et de raisonner en cartésien. M. Trudeau a presque toujours raison, mais il faut davantage pour changer la réalité. Il faut aussi gouverner. Or, pour gouverner, le leader doit se distinguer par une aptitude à travailler en équipe de manière efficace et continue, à reconnaître que la justesse d'un raisonnement ne suffit pas à vaincre la résistance de réalités humaines et sociales.

Or c'est peut-être là l'une des grandes faiblesses de M. Trudeau depuis 10 ans: il n'a pas réussi à établir avec ses collègues du Cabinet des relations et des méthodes de travail qui auraient permis à tous ses hommes de donner pleinement leur mesure et de rendre ce gouvernement plus efficace. Trop d'entre eux, surtout parmi les représentants des provinces anglophones, ont été conduits à quitter le cabinet et la vie politique. M. Trudeau transcende le gouvernement qui porte exclusivement son nom. Est-ce affaire d'esprit, de personnalité, de méthode? Toujours est-il que l'entourage semble épuisé, le gouvernement essouffé, sauf l'homme qui en est la vivante expression.

Si le Canada était une république et qu'il s'agissait le 22 mai d'en élire le président, il est fort probable que le choix des électeurs se porterait sur Pierre Trudeau dont la force et l'envergure ont peu d'équivalents dans l'histoire du pays. Mais tel n'est pas le but de l'exercice auquel sont conviés les Canadiens.

Dans les semaines qui suivent, on s'efforcera d'examiner les programmes que le chef du parti libéral doit sans doute proposer sous chacune des rubriques énumérées lundi soir, analyser aussi les performances de son gouvernement depuis 1974, étudier les projets de M. Clark et de son parti, voir enfin quel devrait être le rôle de chacun des deux autres partis, le NPD et le Crédit social. Cette campagne, a dit le premier ministre dans son allocution télévisée, « sera décisive pour le pays ». Il a raison et les Québécois le pressentent mieux que quiconque.

Michel ROY



Les cinq défis...

## LETTRES AU DEVOIR

### Quelques précisions sur l'Université de Moncton

L'article sur la faculté de droit de l'Université de Moncton, publié dans l'édition du mardi 20 mars dernier, comprenait quelques inexactitudes qu'il importe de rectifier; j'aimerais donc que vous publiez ces corrections:

1) Il est faux d'affirmer que, parmi nos trente-et-un premiers étudiants huit viennent de l'extérieur du Québec. En

fait, tous sont néo-brunswickois sauf huit. Et aucun de nos étudiants n'est québécois;

2) Il est de plus inexact de mentionner que l'honorable juge Guy Richard est le seul francophone à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick; l'honorable juge John Bujold en est aussi un membre surnuméraire;

3) la faculté ne compte pas trois professeurs permanents, mais bien sept: trois autres aux études en faculté, trois autres aux édus et un est actuellement en poste (temporairement) à Genève.

Me Pierre PATENAUDE, doyen

Moncton, le 23 mars 1979.

### Un cas grave pour l'éthique de l'enseignant

C'est à la fois comme professeur de carrière, comme professionnel engagé dans le domaine des droits humains et comme citoyen ayant des enfants qui fréquentent des institutions d'enseignement, que je tiens à dire mon indignation devant la réaction d'un enseignant du Québec, à l'égard de la personne de M. Sadate.

A l'émission Ce soir, le lundi 26 mars 1979, une foule de citoyens ont pu voir et entendre un professeur du Collège Jean de Brébeuf, M. Foud Saad, commenter le traité de paix entre Israël et l'Égypte. Le genre de propos tenus par ce professeur met gravement en cause l'éthique dont est responsable tout enseignant et toute institution d'enseignement, dans une société qui a le respect d'un mi-

nimum de valeurs, en dehors desquelles la civilisation humaine n'a plus de sens.

Mon intervention ne vise pas les opinions personnelles, voire mêmes professionnelles de ce professeur, non plus que sa personne. Elle touche strictement la réaction d'un enseignant du Québec, à l'égard de la personne de M. Sadate. Cette responsabilité est inhérente à la profession d'enseignant, notamment dans le rôle crucial, qu'il joue au plan de la formation de l'esprit et des mentalités. On ne put pas se servir impunément du statut d'enseignant pour exercer la discrimination idéologique et appeler à la violence. Il faut choisir alors entre l'enseignement ou un certain type de maquis.

Je retiens de l'emportement de ce professeur une chose: qu'il se soit laissé aller à soulever la mort de M. Sadate. Je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est de compter sur d'autres réactions en vue de prévenir d'autres cas semblables, au nom du respect de la profession d'enseignant et de la responsabilité de l'institution d'enseignement qui est mise en cause.

Souhaiter la mort de M. Sadate est une atteinte à la dignité humaine, que l'on tente péniblement de protéger et de promouvoir à travers le monde. Et c'est un appel inacceptable à la violence.

Maurice CHAMPAGNE-GILBERT

Montréal, mars 1979.

### Le concubinage ne doit pas être légalisé

L'éventualité d'une reconnaissance des époux de fait, leur accordant les mêmes droits et obligations qu'aux époux légitimes, fait actuellement couler beaucoup d'encre, et je ne peux m'empêcher de vous faire part de ma ferme opposition à ce projet. En ce sens, je partage pleinement la position du Conseil du Statut de la femme.

Bien sûr, les époux de fait ne bénéficient pas des droits des époux légitimes, et il peut sembler injuste qu'après plusieurs années de vie commune, ils ne soient pas protégés lors d'une séparation — pensons à la pension alimentaire — ou que lors de poursuites en responsabilité civile, ils ne puissent que difficilement obtenir des dommages-intérêts pour la mort accidentelle de leur conjoint. Les exemples pourraient être multipliés.

Il est donc évident que le mariage accorde une protection et une sécurité financière, de même que la reconnaissance légale des droits des

époux. Cependant, nous pouvons présumer que les couples qui décident de vivre en concubinage le font justement parce qu'ils rejettent le concept de mariage traditionnel. Ils choisissent donc de vivre hors de ce cadre, conscients des avantages et des inconvénients de ce choix. La « perte » des droits que leur accorderait le mariage est donc volontaire et consciente.

Or, ce que propose actuellement l'Office de révision du code civil, soutenu par la Commission des services juridiques et, jusqu'à un certain point, par le Barreau, équivaut ni plus ni moins qu'à la négation du choix et de la volonté des époux de fait. Cela signifie l'immixtion du droit dans l'aspect le plus privé de la vie de tout individu, dans le domaine où la décision libre et personnelle est la plus fondamentale.

La concrétisation d'un tel projet reviendrait à imposer aux époux de fait l'institutionnalisation de leur relation

malgré eux. Et il me semble inacceptable que le refus d'une institution — le mariage — débouche inévitablement sur une autre institution, en l'occurrence le concubinage « légal ».

Cette mainmise du droit sur la relation du couple, négation même du respect de la volonté des parties, est grave et surtout injustifiée.

Ceci démontrerait — une fois de plus — le traditionalisme du droit, qui persiste à maintenir le concept d'une cellule familiale-type. Ainsi, les couples qui cherchaient à sortir du cadre du mariage seraient récupérés et réintégrés dans le circuit institutionnel, légal et normalisé.

Si un tel projet devient réalité, il ne restera donc aux individus qu'un seul moyen d'éviter l'institutionnalisation de leurs rapports: les appartements séparés. Et pour combien de temps encore?...

Suzanne CORBEIL étudiante en droit? Saint-Léonard, le 16 mars 1979.

### Des agents neutres aux réunions syndicales

Les syndicats se sont implantés depuis plusieurs années dans tous les cadres de notre société.

Des pressions ont été exercées chez les patrons pour enfin gagner un point primordial, la sécurité d'emploi. Il est plus que vrai que des

patrons ont abusé de leurs employés qui n'avaient pas d'autre choix que de continuer à travailler ou d'être réduits à la rue sans aucun revenu. Aujourd'hui, les choses sont devenues normales, mais les syndicats n'ont pas suffisamment de raisons pour déclencher une grève dans le but de pouvoir augmenter les cotisations. Ils ont alors recourus à toutes les ruses possibles pour pousser le travailleur à faire la grève.

On critique la Sureté Provinciale et la Gendarmerie Royale de vouloir s'infiltrer dans ces organisations pour se procurer des informations qui seraient sans aucun doute bénéfiques pour notre société.

Ne serait-il pas plausible et logique d'avoir des agents neutres qui seraient présents lors des assemblées ou de votre grève serait pris? Je ne voudrais pas insinuer des choses qui ne sont vraies, mais, il est reconnu que des « fiers à bras » s'infiltrent parmi les syndiqués et les for-

cent à voter en faveur de la grève. Pensons un peu à la perte de revenus que doit alors subir l'employé lors de la grève. Qu'en pensent le lecteur et le travailleur?

J.C. CÔTÉ

Montréal, le 11 mars 1979.

## MEMOIRAGE

# M. Turgeon, chambreur rue Amherst

par Danielle Schepper

L'auteur est permanente chez Les Petits Frères des Pauvres.

Cette lettre se veut une dénonciation d'une situation que je trouve inacceptable et que j'ai vécue avec une personne âgée que je connais. M. Turgeon a 80 ans, peut-être 81 dans quelques jours. Je dis « peut-être » car il a été victime d'un infarctus mercredi dernier et ce, dû à des circonstances assez pénibles qui ont certainement eu un impact sérieux sur son état de santé.

Jusqu'à ce jour, M. Turgeon occupait une petite chambre mise à sa disposition par une locataire de la rue Amherst, à qui il payait régulièrement son loyer. Sa chambre n'était pas très propre, trop petite pour vivre vraiment, avec une fenêtre sur le continuil va-et-vient de la rue Amherst. Il ne pouvait recevoir d'appels télépho-

niques chez lui et il devait prendre ses repas à l'extérieur. Mais il s'en accommodait bien: elle lui permettait de continuer à vivre dans ce quartier qui l'avait vu naître, non loin de l'église Sainte-Catherine et de la bibliothèque municipale où il passait la majorité de son temps.

Mercredi dernier, je me suis donc présentée chez lui, à la suite d'un appel que j'avais reçu, la veille chez les Petits Frères, m'avertissant qu'il avait des douleurs à l'estomac et qu'il désirait aller à l'hôpital. J'ai eu la surprise de trouver un logement vide! L'unique pièce, encore meublée, était la chambre de M. Turgeon. Celui-ci était pâle et défait, visiblement sous le coup d'une émotion, et vomissait continuellement depuis trois jours.

La locataire n'ayant pas payé le loyer, le propriétaire avait fait vider le logement et M. Turgeon avait été sommé de quitter les lieux, même s'il avait acquitté le prix de sa chambre à la locataire. Celle-ci avait refusé à plu-

sieurs reprises, de lui donner un reçu pour son loyer, invoquant à chaque fois, un prétexte nouveau. Il n'avait pas de preuves qu'il avait payé son mois et comme lui avait si bien répondu le fils du propriétaire: « Ça, c'est pas mon problème ». Il devait quitter les lieux, le plus tôt possible.

M. Turgeon était méconnaissable: abattu par cette nouvelle, il donnait des signes évidents de faiblesse. Je l'ai conduit à l'hôpital Notre-Dame où il a fait un infarctus quelques minutes après notre arrivée.

Il est évident, pour moi, que cet infarctus a été dû aux circonstances tragiques que venait de vivre M. Turgeon. Vous me direz: « Mais à son âge, il aurait bien fini par en faire un ». C'est fort possible, mais ce n'est pas une raison pour se cacher les véritables conditions de vie des personnes âgées: celles-ci sont à la merci de leur entourage, elles se font abuser tellement facilement; d'autre part, aucune

loi ne les protège vraiment et elles n'ont souvent plus l'énergie de se battre dans un système où leur existence n'est pas désirée, parce qu'inutile.

Et c'est ce qui nous attend tous un jour ou l'autre si on ne commence pas à réagir pour changer quelque chose: instituer des lois qui protègent les personnes âgées, promouvoir l'entraide nécessaire pour leur permettre de mieux vivre, sensibiliser la population au sort qui est réservé aux personnes âgées. En attendant, M. Turgeon survit péniblement sur un lit d'hôpital, dans un monde artificiel qu'il refuse. Il ne se bat même pas. D'ailleurs, pourquoi le ferait-il?

Je formule le souhait que ma lettre en fasse réagir d'autre.

P.S.: Je viens d'apprendre que M. Turgeon est décédé. Je dédie cette lettre à sa mémoire, dans l'espérance de jours meilleurs pour tous les autres M. Turgeon de la terre...

## IBREOPINION

# Qu'on y songe un instant

par Pierre Vadeboncoeur

Par un contraste radical avec la carrière de n'importe quel fédéraliste, nous avons beaucoup créé. Créé des politiques, une politique. Créé un grand mouvement démocratique et un parti. Multiplié, par milliers, les militants. Créé une critique, une pratique. Atteint à travers tout cela à une sagesse politique raisonnée; précisée une démarche réaliste et équilibrée. Créé un idéal, un grand but. Découvert un pathétique, une dialectique. Nommé une justice, une grande créance. Créé l'espace intérieur d'un authentique pays. Dévoilé un visage. Créé des chansons, des poésies. Fait reculer la honte. Ressourcé la république. Ouvert un avenir. Marqué un espace politique et mesuré l'ampleur de notre droit sur lui. En quelques occasions, nous avons, par des lois, fait sentir notre légitime force, plutôt que de nous résigner interminablement à subir celle des autres: nous avons donc créé cette force, neutralisée jusque-là au fond de nous: nous nous en sommes révélés la réalité ainsi que celle de la possible autonomie de notre vouloir. Qu'on ne dise pas que nous n'avons rien créé! Qu'on dise au contraire que des effets longtemps attendus, longtemps inattendus, considérables en eux-mêmes et par la direction qu'ils nous indiquent désormais, se sont produits.

Une observation dure à entendre s'impose ici: tout a surgi par la vertu

d'une idée qui est exactement celle que Trudeau a rejetée et qu'il garde en sainte horreur. Ce n'est pas banal. Le fait est indéniable. Tout a été rendu possible et s'est effectivement réalisé à la faveur de l'idée contre laquelle Trudeau a tout misé. Il paraît sans le savoir sur notre déroute après avoir parié sur l'idée qu'il se faisait de notre impuissance. Nous pensions autrement et il était évident que nous avions tort... Évident pour trois cervelles.

Nous avons défini des programmes et mis des rêves en oeuvre. Fait surgir une âme, de l'atonie générale, et une fraternité, de l'atomisation collective. Retrouvé un sens, une orientation, fait surgir un vouloir, convoqué un destin. Nous avons, déjà, beaucoup créé. Créé un gouvernement, alors qu'il n'y en avait plus. Réussi, dans la politique, la reactivation du présent et assurée une projection agrandie de ce dernier vers l'avenir. Établi des champs d'intervention dans le concret d'un pays déjà esquissé. Appliqué des mesures de conséquence dans plusieurs de ces domaines et selon des significations, malgré quelques erreurs, car, on le voit par les lois que ce gouvernement a faites ou projeté, même si certaines sont très insuffisantes, il est manifeste que celui-ci a empreint d'un sens et du souci d'un sens sa politique législative.

Le néo-nationalisme au gouvernement, quand il y a été, même au début des années soixante, a fortement contribué à créer le commencement d'un peuple créateur. Rien de tout cela n'est encore immense, je le sais. Mais qu'on n'aille pas dire que ce n'est rien ou que c'est peu. L'essor nationaliste a largement répandu et électrisé la vie dans la société que nous sommes et cette vie rajournée n'est pas seulement politique: elle foisonne depuis lors de mille façons. Nous voulons cependant lever une grande entrave, celle de la Confédération.

Ce qu'on a vu jusqu'ici n'est qu'un

commencement. Il importe de souligner que les créations dont je parle ne constituent que les premiers effets de ce que le mouvement nationaliste a, malgré Trudeau, conçu comme fécond et n'y a encore prêté qu'une énergie limitée, soumis comme nous les sommes encore au conditionnement et aux obstacles fédéralistes. Nous nous sommes encore à peine mis à l'ouvrage. On ne cesse d'ailleurs de vouloir nous en décourager.

Nous avons agi et nous avons persévéré, malgré les énormes assauts conjugués de l'argent, de la presse et de l'intimidation permanente. Malgré le coup d'État d'Octobre. Malgré la mise en place d'un régime provincial qui, pendant six ans, essayant de reculer les échéances et de gagner du temps tout en pratiquant une vaste politique de dissolution, visait le nerf de notre confiance en nous et de notre entreprise, en vue d'une culbute dont nous ne nous relèverions jamais.

Nous ne sommes pas particulièrement glorieux d'ailleurs et n'éprouvons aucun besoin de l'être. La politique se situe pour nous essentiellement dans le rayon d'une espérance vitale. Pour nous, la politique ne représente pas une simple vue des choses, dans laquelle nous aurions versé soit notre orgueil personnel, soit nos intérêts privés, soit même seulement des idées et des justifications théoriques. Elle intéresse directement notre être.

Nous avons beaucoup payé pour le savoir, en sentiments déçus, en légitimes fiertés brisées, en espoirs trop souvent déçus, en frustrations venant d'une connaissance intuitive du fait que dans notre rôle de minorité détournée de ses intérêts propres et plus encore de son pouvoir possible, ce ne sont pas seulement ces intérêts qui se trouvaient et se trouveraient lésés mais surtout et bien plus profondément notre être, notre caractère, notre valeur. Hommes alors voués à cette diminution d'eux-mêmes par l'e-

xistence d'un demi-pays, d'un pays tronqué; d'un demi-État, d'un État tronqué; d'une demi-culture, d'une culture tronquée; d'un demi-prestige, d'un demi-avenir, d'un demi-passé; autant dire, bientôt, d'un pays, d'un État, d'une culture, d'un prestige, d'un avenir, d'un passé, nuls. Autant dire, parlant de nous: errants évanescents, jugés, velléitaires, tributaires de leur pauvre image, spoliés d'eux-mêmes et débiteurs chroniques aux mains des huissiers de l'histoire. Merci. Vous êtes bien aimables. Agréez, messieurs, l'assurance de notre très haute et distinguée considération. Cela, c'est fini.

## Propos d'actualité

Nous sommes ici en face d'un drame dont l'ampleur ne peut laisser personne indifférent. Le sujet qui, d'une part, cherche à tirer le profit maximal et celui qui, d'autre part, paie le tribut des dommages et des injures, est toujours l'homme. Le drame est encore exacerbé par le voisinage des couches sociales privilégiées et des pays de l'opulence qui accumulent les biens de manière excessive et dont la richesse devient très souvent, par son excès même, la cause de troubles divers. À cela s'ajoutent la fièvre de l'inflation et la langueur du chômage, autres symptômes de ce désordre moral que l'on remarque dans la situation mondiale et qui appelle des innovations hardies et créatrices, conformes à la dignité authentique de l'homme.

(Jean-Paul II, encyclique Redemptor Hominis.

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville Les Allées. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$65, par année, six mois: \$36, trois mois: \$24. À l'étranger: \$70 par année, six mois: \$38, trois mois: \$27. Édition du samedi: \$19 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste mensuelle sur demande. Courrier de deuxième classe enregistré au numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

# L'ambiguïté des relations entre le Canada et la Corée du Sud

par  
Myron Galan

M. Galan est professeur de sciences politiques au Cégep Dawson.

Au cours de conversations tenues récemment à Ottawa, M. Park Tong-Jin, ministre sud-coréen des Affaires extérieures, a fait des déclarations au sujet de l'accroissement, à environ cinq fois son niveau actuel, du volume des échanges commerciaux de son pays avec le Canada. Cette orientation de la politique économique canadienne constitue-t-elle pour le gouvernement une ligne de conduite judicieuse?

Des relations commerciales importantes de ce genre ne peuvent que contribuer à soutenir, en Corée du Sud, la dictature cruelle et corrompue dirigée par M. Park Chung Hee. L'examen de son développement démontre clairement que ce régime est du même type que ceux de Pinochet au Chili, de Somoza au Nicaragua et de celui, désormais défunt, du Chah en Iran.

Alors que les cendres du régime du Chah fument encore, il serait peut-être opportun pour le gouvernement canadien de remettre en question l'accroissement de ses liens avec de semblables États.

Les droits humains fondamentaux sont bafoués en Corée du Sud, et l'État est par ailleurs impliqué dans des pratiques commerciales douteuses à l'étranger. En plus d'entretenir la terreur dans la population sud-coréenne, la KCIA (la CIA sud-coréenne) harcèle également les Coréens qui vivent à l'étranger. L'État sud-coréen est aussi compromis dans certains scandales de pots-de-vin aux États-Unis et il est impliqué également, en Allemagne de l'ouest et au Japon, dans l'enlèvement de M. Kim Dae Jung et M. Yun I-San (et de 17 autres personnalités éminentes) qui critiquent le régime de Park et qui oeuvrent à la restauration de la démocratie en Corée du Sud. Enfin, la KCIA est reliée au « célèbre » Sun Myung Moon et à son organisation religieuse multimillionnaire, l'Église de la Réunification (les « Moonies »).

À Washington, les enquêtes du Congrès et du Sénat américains ont mené les grands jurys, à porter des accusations contre des hommes d'affaires et des fonctionnaires pour corruption, manipulations aux Postes, et une variété d'autres actes. Messieurs Tong Son Park, Hancho C. Kim et Soonduk E. Kim, sont accusés. En démantelant l'imbricolage d'intrigues et de corruptions entourant l'affaire, l'enquête a remonté jusqu'au rôle joué par la CIA et la KCIA et a même touché certains sénateurs et membres du Congrès américain; elle est arrivée au bureau de M. Park lui-même. À Washington, les journalistes ont surnommé l'affaire: le « Korea-gate ». De nombreux sénateurs et membres du Congrès remettent sérieusement en question la nature des relations entre leur pays et la Corée du Sud.

Ce déferlement de critiques envers le régime de M. Park, et envers la KCIA, amène plusieurs analystes à croire que celle-ci pourrait avoir été forcée de déménager le siège de ses opérations en Amérique du Nord, des États-Unis au Canada, jusqu'à ce que « la tempête soit passée ».

Des Coréens vivant au Canada et qui déplorent la nature anti-démocratique du régime de Park, ont déclaré avoir été menacés et harcelés par la KCIA. Ils affirment que ces harcèlements résultent, en partie, de leurs protestations concernant la nomination de M. Han Byung Ki au poste d'ambassadeur de la Corée du Sud au Canada. Han Byung Ki est le gendre de Park Chung Hee et les résidents coréens soutiennent qu'il est un officier supérieur de la KCIA. Han Byung Ki a-t-il été envoyé au Canada pour diriger, à partir d'Ottawa, les activités nord-américaines de la KCIA, parce que la situation est trop délicate en ce moment aux États-Unis?

Un certain nombre de questions se sont posées, au moment de la vente du réacteur nucléaire CANDU à la Corée du Sud, au sujet des intermédiaires par lesquels passait la vente. Des paiements totalisant plus de 13 millions de dollars ont été versés par le gouvernement canadien à un agent de vente, afin de « consolider » la transaction. L'agent, M. Eisenberg, possède un bureau à Seoul et on rapporte qu'il a été impliqué dans plusieurs transactions pour le compte des Sud-coréens. Le cas canadien n'a pas encore été éclairci et on se demande toujours si oui ou non les honoraires de M. Eisenberg incluaient des pots-de-vin réservés aux hauts fonctionnaires sud-coréens. Les membres du Parlement d'Ottawa ont aussi soulevé d'autres questions au sujet du versement d'honoraires à des firmes-conseil appartenant à M. Eisenberg. Celui-ci utilise-t-il ces firmes pour augmenter le coût de ses services dans la transaction?

Ce genre d'activités dans les relations de la Corée du Sud avec l'étranger se reflète par ailleurs dans le caractère de sa politique intérieure. Park Chung Hee a été porté au pouvoir par le coup d'état militaire de 1961, renversant la première courte expérience de gouvernement démocratique civil depuis la guerre de Corée. L'opposition politique a été largement supprimée et les principaux opposants emprisonnés. Plusieurs anciens haut-fonctionnaires et officiels supérieurs ont fui la Corée du Sud depuis que Park a établi sa dictature. La plupart se sont enfoncés depuis 1972, quand Park entreprit les réformes du Yushin (Revitalisation) après avoir déclaré la loi martiale et suspendu la constitution. La nouvelle constitution donne au président des pouvoirs illimités. Et M. Park s'est déclaré lui-même président à vie. Dans les conditions actuelles, il est illégal de proposer

même un seul amendement à la constitution.

Malgré le climat de répression à Seoul, la résistance continue. Des nouvelles de protestations de la part des leaders religieux et étudiants parviennent de la Corée du Sud. En juillet 1978, on a créé, pour travailler au rétablissement de la démocratie, l'Union nationale démocratique. Parmi les signataires de la déclaration de l'Union, figurent Yun Po Sun, l'ancien président de la Corée du Sud, Hak Soon (Daniel) Chi, évêque catholique de Suwon, le révérend Hyung Kyu Park, ministre presbytérien, Tai Young Lee, ancienne présidente des Femmes unies de l'Église de même que 700 individus et organisations de tous les groupes sociaux, représentant l'Église, la communauté intellectuelle, le milieu des affaires, les travailleurs et les paysans.

Plusieurs raisons expliquent que l'opposition à Park continue malgré la répression sévère à laquelle elle doit faire face. Dans ses efforts pour industrialiser rapidement le pays, Park a suivi des politiques qui ont entraîné de terribles épreuves pour la population. Les politiques agraires, qui amènent l'appropriation des petites fermes par les grandes compagnies, ont forcé l'exode des gens de la campagne vers la ville. En 1960, la population de Seoul, la capitale, était de 2,445,402. Elle atteint maintenant plus de 7,500,000 personnes ce qui constitue à peu près 21% de la population totale du pays. En conséquence, les conditions de vie dans les villes sont intolérables et on assiste à une rupture radicale du tissu social. Le taux de chômage s'élevait à 23% en 1975. Une enquête récente de la Fédération générale des syndicats de la Corée du Sud révèle que 45,7% de la population a un revenu inférieur aux 48,500 « won » par mois, qui constituent un minimum vital.

Sur 6,3 millions de travailleurs adultes en Corée du Sud, seulement 820,000 sont regroupés dans une forme quelconque d'association de travailleurs. Les salaires sont très bas, en moyenne 31 cents de l'heure, et les conditions de travail dépassent les limites de la décence. Toutes les tentatives de former des organisations ouvrières indépendantes sont réprimées, l'arrestation et la torture des leaders sont courantes.

La main-d'oeuvre abondante et bon marché de la Corée est utilisée presque exclusivement pour la production de biens destinés à l'exportation, dans un effort pour faire entrer au pays les devises étrangères nécessaires au paiement d'une dette extérieure très élevée. Cependant, cette orientation du développement économique provoque une baisse importante dans la production des biens de consommation nécessaires à la population.

La politique agraire a entraîné un déclin dans la production agricole et la Corée du Sud en est réduite à importer en grandes quantités ses produits alimentaires, y compris le riz. Ceci, associé aux

coûts d'importation des matières premières, amène une augmentation rapide de la dette extérieure sud-coréenne. Des économistes ont établi qu'entre 1977 et 1981, la Corée du Sud devra rembourser annuellement 11,3 milliards de dollars. Pour la même période, on prévoit que la dette extérieure atteindra 15,5 milliards de dollars.

Les économistes en sont arrivés à la conclusion que tout ceci constitue le résultat des politiques de Park qui permettent aux compagnies américaines et japonaises de tirer parti d'une main-d'oeuvre bon marché pour fabriquer des produits à prix réduits pour la consommation de masse. Leur exportation rapporte aux compagnies des profits énormes. Ceci est clairement illustré par le développement de zones franches dans un certain nombre de régions au pays.

Pour amener encore d'avantage de compagnies à profiter de cette situation, le gouvernement de Park a récemment institué des « package deals » touristiques destinés aux hommes d'affaires et aux journalistes japonais, connus sous le nom de Kisaeng, qui comprennent les services de prostituées. Au compte de la prostitution de la force de travail, on peut ajouter aussi l'envoi de 60,000 « soldats-travailleurs » coréens pour travailler à des projets de construction en Arabie Saoudite. C'est une reminiscence de l'expédition de soldats sud-coréens au Vietnam, qui devait rapporter 1,7 milliard de

dollars.

Ces opérations ont amené, pour les compagnies étrangères, des profits rapides et substantiels. Une partie de l'argent qui reste au pays est réservée au paiement de bas salaires pour les travailleurs; le reste aboutit dans les poches de la machine de Park. On peut établir ici un parallèle avec la situation en Iran où le Chah et son fonctionnaire corrompu ont tiré tous les bénéfices des exportations pétrolières alors que la situation interne devenait de plus en plus insupportable pour la population.

Quels sont les liens avec l'économie canadienne dans ce processus? Les statistiques commerciales montrent que la grande majorité des importations au Canada consiste en produits bon marché pour consommation de masse alors que les exportations comprennent de grandes quantités de matières premières. L'exportation de matières premières en Corée du Sud où elles seront transformées par une main-d'oeuvre à bon marché, n'améliore en rien la situation du peuple; elle ne sert qu'à accroître sa misère et à fortifier l'emprise du régime de Park. L'importation de produits finis à vil prix n'aide en rien non plus au développement des industries secondaires canadiennes. C'est une politique à courte vue. La situation se complique encore des liens politiques qui en résultent, illustrés par la réception cordiale réservée à Park Tong-Jin lors de son séjour au Canada. Le Canada

devrait-il se compromettre avec ce régime corrompu et instable, établi dans une région elle-même hautement instable?

Étant donné le caractère dictatorial de Park, est-il sage de lui vendre un autre réacteur nucléaire CANDU? D'autres pays n'ont-ils pas fait la preuve qu'il est possible de construire de l'armement nucléaire à partir des sous-produits du réacteur CANDU? Un tel armement, dans les mains du régime de Park, pourrait conduire à d'horribles lendemains.

La corruption et la rigidité du gouvernement de Park contribuent à la montée de la tension dans le Nord-est asiatique. La Corée a été tragiquement divisée et a souffert les affres d'une guerre civile très destructrice. Pendant que le temps guérit lentement les plaies de cette guerre, la souplesse et la volonté de compromis sont indispensables aux leaders actuels. Le régime de Park a fait la preuve qu'il ne les possède en rien. Une politique économique canadienne qui contribue au maintien, pour quelque temps encore, d'un tel régime, ne fait rien d'autre qu'exacerber davantage son intransigence. Une telle politique n'accélère en rien le processus de réunification de la Corée, objectif que le Canada soutient ostensiblement aux Nations-Unies. On est alors en droit de s'interroger sur le réel sérieux de l'engagement du Canada, à cet égard sur la véritable nature de la politique canadienne envers la Corée.

## Les indépendantistes et les élections fédérales

par  
Robert Barberis

Professeur de littérature au Cégep Bourchemin, M. Barberis est l'auteur de « La Fin du mépris » qui vient de paraître aux éditions Parti Pris.

Il n'est pas question que le Parti québécois participe directement aux élections fédérales. Telle est la position officielle dont le président du parti s'est fait le préemptoire et irrefutable défenseur. À huit mois du référendum, il n'est pas opportun d'aller combattre Trudeau, un des principaux adversaires de la souveraineté-association, sur son propre terrain, pendant une élection fédérale.

Je me demandais quelles seraient les conséquences pratiques de cette position quand est paru un livre de Pierre Drouilly intitulé *Le Paradoxe canadien, le Québec et les élections fédérales* publié par les Éditions Parti Pris.

Ce livre rend accessible au citoyen un peu politisé des informations stratégiques que les partis politiques préfèrent garder secrètes. Selon Pierre Drouilly, il est probable que Trudeau remportera les prochaines élections fédérales à cause de l'appui massif du Québec. Comment dès lors expliquer qu'un Québec qui est sur le point de voter majoritairement oui à un projet de souveraineté-association puisse élire une très forte majorité de députés libéraux fédéraux totalement opposés à la souveraineté-association? Les Québécois votent-ils Lévesque à Québec et Trudeau à Ottawa?

L'auteur du *Paradoxe canadien* répond à ces questions pour le moins troublantes. Chiffres à l'appui, il suggère l'existence au Québec d'un « bloc libéral » d'environ un million d'électeurs qui votent libéral aux deux niveaux de gouvernement, provincial et fédéral. Face à ce bloc libéral, il y aurait un « bloc québécois » d'environ un million d'électeurs péquistes qui constituent la seule véri-

table opposition à Trudeau. À la lumière des résultats des élections fédérales et provinciales depuis vingt ans, l'auteur observe la stabilité du vote libéral et en infère l'existence d'un bloc libéral solide qui se reproduit sans tellement progresser. D'autre part, de 1966 à 1976, s'est constituée, pour résoudre la question nationale, un bloc québécois qui est formé de la majorité des francophones.

Or, comme il n'y a pas d'homologue au Parti québécois sur la scène fédérale, ce bloc québécois s'effritera en néo-démocrates, conservateurs, créditistes, unionistes (de l'Union populaire) et même rhinocéros, et la majorité des péquistes préférera s'abstenir tout simplement. Le bloc libéral fera donc élire plus de soixante députés libéraux. Et la cause principale de ces victoires sera l'inaction des indépendantistes réduits à l'impuissance par la position officielle du Parti québécois qui aura donc contribué au maintien de Pierre Trudeau au pouvoir à Ottawa.

Selon Drouilly, les Québécois qui votent Lévesque à Québec ne sont pas les mêmes qui votent Trudeau à Ottawa. Les conséquences pratiques de l'absence du bloc québécois aux élections fédérales, c'est la probabilité de la réélection du gouvernement Trudeau malgré un vote majoritaire conservateur au Canada anglais.

Tel est le paradoxe canadien qui, en fait, est bien plutôt un paradoxe québécois éclairé décemment par les analyses convaincantes de Pierre Drouilly. Ce qui peut sembler une danse de sorcier autour d'un feu d'artifice de chiffres recouvre, en fait, un certain nombre d'intuitions politiques qu'on ne pourra dorénavant ignorer. Alors qu'à peu près tout le monde déclarait Trudeau battu, l'auteur affirmait en août 1978 (date de la présentation), qu'il était « presque assuré de conserver le pouvoir à cause du Québec », ce que nous verrons bien le soir du vote.

Le sujet de son livre, c'est donc:

a) de montrer pourquoi il est probable que Trudeau gardera le pouvoir;

b) que c'est à cause de l'existence d'un bloc libéral au Québec;

c) que ce bloc libéral verra à cause de l'inaction du bloc québécois;

d) que les responsables de cette inaction sont à blâmer.

D'ordinaire analyste serein, l'auteur devient carrément agressif et polémiste quand il parle de la stratégie péquiste qu'il qualifie de démission. Drouilly rejette « une certaine conception libérale de la politique » et déplore « que le nationalisme québécois ne prend pas actuellement les moyens de déloger Trudeau ». Par ailleurs, curieusement, il semble approuver la décision du Parti québécois de ne pas appuyer l'Union populaire où il y aurait « de troubles personnages poussés par l'ambition politique » qui « risquent de ne pas donner à ce mouvement la transparence indispensable pour canaliser le vote nationaliste québécois ».

Pierre Vallières, dans les *scorpions associés*, suggérerait « un vote massifement antilibéral », « en optant pour d'autres partis, en choisissant l'abstention ou bien en s'annulant lui-même ». Les analyses de Pierre Drouilly nous donnent les conséquences de cette attitude qui mène à l'effritement du bloc québécois et à sa totale inefficacité électorale.

Ce n'est donc pas à l'élection fédérale de 1979 que Trudeau aura à faire face à une véritable opposition au Québec. C'est une question de timing et, en politique, le timing, c'est capital. Parlant des libéraux dans la *Passion du Québec*, René Lévesque affirme: « Peut-être survivront-ils encore à un autre scrutin, mais pas davantage... Il ne s'agit pas de dramatiser; il ne s'agit pas non plus de se battre contre lui (Trudeau) directement. (...) On n'est pas si pressé. Ça prendra deux ans, ans, cinq ans s'il le faut — mais je ne pense pas que ça puisse prendre plus de quatre ou cinq ans... »

Quand, le soir des élections fédérales, on constatera qu'encore une fois « le Québec a appuyé massivement Trudeau » en se basant sur le nombre de députés libéraux élus, aucun commentateur sérieux ne pourra ignorer que le bloc libéral a remporté la victoire par défaut, le bloc québécois ayant refusé d'embarquer sur la glace.

## Carnaval et liberté

par  
Elie Feuerwerker

Les traditions étudiantes se perpétuent à travers les âges. Le carnaval consacre, chaque année, une période au rire et à la détente, à l'oubli momentané des soucis quotidiens de l'étude. Pour un temps, le sérieux, la tristesse, la mélancolie, les idées noires sont, non seulement interdits, mais, en principe, abolis.

Point n'est besoin d'un syndicat d'initiatives. Tout à coup, il semble y avoir unanimité. Qui oserait venir en trouble-fête et prétendre qu'il existe d'autres priorités, d'autres urgences? Qui oserait aller à contre-courant et affronter la tempête? Mieux vaut se fondre dans la masse et suivre le mouvement... Après tout, avoir du bon temps, est-ce répréhensible?

Le clou des festivités, d'ordinaire diversifiées est la recherche et le dévoilement du plus beau trophée, ou encore de la plus belle prise. C'est à qui aura l'idée la plus ingénieuse, la plus audacieuse, ou pourquoi pas la plus saugrenue... En un mot, qui aura l'illumination... Encore faut-il réussir à capturer la proie. La chasse ou pêche débute, à la fortune du pot, avec peu ou beaucoup de moyens. La surprise doit être de taille, l'émotion forte. Il faut s'assurer de pouvoir raconter bien des années après, en forçant la note, bien entendu, et en y songeant avec une pointe de nostalgie, ces heures folles et uniques, le bon vieux temps, quoi... Et que dire de cette complicité entre camarades, le partage de ces moments pour beaucoup inoubliables, de ces heures vécues en commun.

L'originalité demandant un effort créatif, d'année en année les idées nouvelles ont du mal à venir au monde, à faire leur apparition. La lutte est vive. Et devant tous ces éclairs de génie, comment ne pas s'arrêter un instant, comme lorsqu'on observe une éclipse de soleil. L'Université McGill s'extasiait, tout dernièrement, par la voix de son service de presse, devant la « performance » d'étudiants, transformés en pseudo-plombiers, et réussissant un coup de maître, en emportant avec orgueil, un bol de toilette provenant de bureaux de la haute direction de cette noble institution. Que cela serve de leçon. Le message est clair. Il fait allusion au principe fondamental, bien connu et respecté, de l'égalité des humains. Montaigne, dans ses *Essais* avait cru bon d'en parler.

Comme un fidèle reflet de la violence contemporaine institutionnalisée, le « kidnapping » est devenu à la mode. Il est question d'exploits, d'héroïsme. Qui parle

de piraterie? Parmi les exemples récents de ces abus, mentionnons la vaine tentative d'obliger le présentateur des actualités Bernard Derome, en plein journal télévisé de Radio-Canada, à suivre un groupe d'étudiants, futurs juristes, notons-le au passage, pour souligner la décadence. Comment ne pas qualifier de violence cette tentative de prise d'otage. La venue en groupe, le nombre se voulant intimidant, ne peut, au-delà de la politesse et de la courtoisie, masquer les faits. L'euphorie du moment, et les bonnes intentions indéniables ne sauraient excuser les abus. Sous prétexte de plaisanterie, les carabins auraient tous les droits et une immunité parfaite... Pourtant le bon goût existe, même dans la plaisanterie. Dans le cas présent, ce qui ressort, c'est l'expression de la maturité de celui qui a des responsabilités et une haute opinion de son travail, face à ceux dont le comportement relève plus du monde de l'enfance que de celui des adultes.

La bonhomie peut et doit être de mise, si elle correspond, d'abord et avant tout, au respect des personnes. Ce qu'il faut dénoncer, c'est la mise en péril de la liberté de choix. Chacun, vivant avec ses problèmes particuliers, n'a pas nécessairement toujours le coeur à la fête. Que Catherine Deneuve, venue pour tourner des scènes d'un prochain film au Québec, accepte de se laisser photographier avec l'emblème d'un collège, ou que Robert Bourassa veuille bien se déplacer pour paraître dans une autre ville, au grand

plaisir d'étudiants, ne porte pas à conséquence. Il n'y a pas lieu de s'en offusquer, puisque les premiers intéressés ont donné leur accord et agi de « plein gré ». Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir le sens de l'humour raffiné, par nature et par vocation, comme Girerd, caricaturiste. Certains pourraient se sentir flattés dans leur ego de faire l'objet de tant d'attention.

Ce qui est condamnable, c'est l'emploi de la force. Ceci touche également la question très controversée, et à juste titre, du « bizutage » ou de « l'initiation » des nouveaux, en particulier, dans les institutions de haut-savoir que sont les collèges ou les universités. Quand on pense à l'encouragement prodigué par « l'establishment » à ces actes, il y a de quoi perdre son latin. En fait, à l'arrière-plan règne la peur de paraître rétrograde, la peur de ne pas passer pour libéral et ouvert, la peur d'une contestation. Sans dramatiser, il est bon de rappeler que le fascisme et ses horreurs ont trouvé un terrain favorable chez ceux qui, au début du siècle, avaient connu les aberrations dénoncées dans le film si éloquent *Les Déshonorés de l'élève Toerless*. Que l'on ne déclare pas le parallèle grotesque ou impossible. La vigilance doit être préventive.

L'humour est aux antipodes de la violence. Se dire un disciple de Rabelais, quelques jours par année, ne devrait pas faire oublier que si la fête est un état d'esprit, il faut encore permettre à l'esprit, et à lui seul, de régner dans ce « royaume éphémère ».

LES TITRES  
AU  
DEVOIR

### Un mandat trop restreint

(Lettre adressée à M. Roger Gosselin, président de la Commission de police du Québec.)

Le Comité contre la brutalité policière de la Ligue des droits et libertés vous demande d'élargir le mandat d'étude que la CPQ, suite à l'affaire Charest, s'est donné, à savoir « L'analyse des conditions de détention dans les postes de police sur le territoire québécois », de l'élargir donc à:

1) les raisons et le bien-fondé légal du refus des policiers à des prévenus ou « personnes détenues pour fins d'enquête », de l'usage du téléphone pour rejoindre des parents ou un avocat, dans l'affaire Charest et dans d'autres dossiers;

2) les raisons et le bien-fondé légal de la détention de témoins, dans l'affaire Charest et dans d'autres dossiers.

Alain ARSENAULT,

Montréal, le 8 mars 1979.

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**  
**FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

**CERTIFICATS DE PERFECTIONNEMENT  
PROFESSIONNEL (30 CR.)**  
**PRINTEMPS 1979**  
(mai-juin)

<ul style="list-style-type: none"> <li>— Coopération</li> <li>— Criminologie II</li> <li>— Culture et civilisation</li> <li>— Études québécoises</li> <li>— Consommation et famille I</li> <li>— Consommation et famille II</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Publicité</li> <li>— Relations industrielles I</li> <li>— Relations industrielles II</li> <li>— Relations publiques</li> <li>— Traduction II</li> </ul>
--	--

**Pour les enseignants en particulier**

- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue seconde

**Trois certificats donnent droit à un baccalauréat  
ès arts ou à un baccalauréat ès sciences**

**ADMISSION ET INSCRIPTION JUSQU'AU 30 MARS**

Renseignements: Faculté de l'éducation permanente  
3333, chemin Queen Mary, 6e étage  
Tél.: 343-6090

## LE BUDGET

Plus vaste que prévu

## La réforme fiscale englobera transport et communautés

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La réforme de la fiscalité municipale, dont le ministre des Finances a annoncé hier l'entrée en vigueur le 1er janvier prochain, sera de plus grande envergure que prévu à l'origine. Elle intégrera une réforme du mode de financement des communautés urbaines et du transport en commun.

Telle est la principale surprise que réservait au monde municipal, hier, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, dans son discours du budget. Tout en annonçant les grandes lignes de cette réforme de la fiscalité municipale qui ont été discutées et négociées depuis plus d'un an avec les porte-parole des municipalités, le ministre présentait une série de nouvelles propositions à l'intention des trois communautés urbaines, et des cinq commissions de transport régionales de la province.

Ces propositions, qu'il voudrait voir adoptées à temps pour qu'elles puissent entrer en vigueur à la même date que la première partie de la réforme, consistent d'une part à retirer entièrement aux communautés urbaines toute forme de financement direct pour redevenir entièrement dépendantes de la quote-part des municipalités membres. D'autre part elles visent à redéfinir la participation du gouvernement au financement du transport en commun en privilégiant les subventions à la construction d'infrastructures plutôt qu'aux frais d'exploitation des réseaux de transport en commun.

Telle que proposée par M. Parizeau, la réforme de la fiscalité municipale, y compris les nouvelles propositions présentées, hier, auraient un impact à plusieurs niveaux.

D'une part les municipalités, si elles occupaient tout l'espace fiscal qui leur est alloué, recevraient des ressources additionnelles de \$264 millions. Les contribuables municipaux verraient leurs taxes foncières diminuer globalement de \$57 millions. Les entreprises verraient leurs taxes s'accroître de \$82 millions dont \$64 millions pour les seules entreprises de télécommunications, d'électricité et de gaz. Enfin le gouvernement paierait \$256 millions de plus qu'actuellement.

C'est au début de 1978 que le gouvernement québécois commençait avec les municipalités des discussions qui devaient

mener à la présente réforme. Rapidement on convint qu'il était impossible de s'entendre à temps pour que cette réforme puisse être intégrée au budget 1978-1979. En juin 1978 une conférence réunissant les municipalités et le gouvernement, puis l'on forma un comité conjoint qui fut la base de véritables négociations. Pour l'essentiel, la réforme annoncée par M. Parizeau s'inspire du rapport de ce comité.

La première mesure et la plus importante de ce projet consiste à accroître le champ de ressources fiscales disponibles aux municipalités en leur laissant tout le champ de l'impôt foncier, ou presque. À compter du 1er janvier prochain, l'impôt scolaire normalisé sera aboli, les commissions scolaires ne gardant le droit de lever des impôts fonciers que pour les dépenses dites inadmissibles. Cette mesure libère un espace fiscal de \$523 millions.

La deuxième mesure consiste à élargir l'assiette de l'imposition foncière en faisant disparaître une série d'exemptions sur des biens-fonds (quais de port de mer, cheminées d'usine, assises de machinerie). On modifiera par ailleurs la politique gouvernementale des « en-lieu de taxe » et dorénavant le gouvernement québécois paiera des taxes correspondant à 100% de la valeur foncière de ses propres immeubles, à 80% de la valeur des hôpitaux, des universités, collèges, CLSC, et autres immeubles, et à 40% de la valeur foncière des écoles primaires et secondaires.

Toujours à l'égard de l'élargissement de l'assiette fiscale, le gouvernement a résolu de laisser aux municipalités la taxe d'affaires qui sera cependant plafonnée afin d'éviter des disproportions trop grandes entre municipalités. Le dernier élément de cette politique d'élargissement des sources de revenus sera l'intégration aux revenus des municipalités de l'imposition des secteurs des télécommunications, d'électricité et de gaz.

Au total toutes ces mesures apporteraient des revenus additionnels de l'ordre de \$908 millions pour les municipalités. M. Parizeau précise immédiatement qu'il n'avait pas les moyens de laisser une telle somme aux municipalités car les revenus du gouvernement s'en trouvaient diminués d'autant. Le retrait des commissions scolaires du champ de l'impôt foncier signifiait que le gouvernement devait compenser ces dernières par un régime

nouveau de subventions. C'est pourquoi le gouvernement met fin à une série de subventions inconditionnelles qui sont versées aux municipalités.

Parmi ces subventions qui seront abandonnées il y a la part de la taxe de vente qui était retournée aux municipalités (\$433 millions), la part de la taxe de repas et d'hôtellerie qui était versée à Montréal, Québec et Laval (\$32 millions) et l'abandon de certains « en-lieu de taxe » actuellement en vigueur (\$30 millions).

En raison de la nature du système fiscal actuel, la réforme proposée est de nature à créer des injustices car certaines municipalités sont plus pauvres que d'autres en égard à la valeur foncière des immeubles. À titre de correctif un fonds de péréquation sera créé (\$20 millions), à l'intention des municipalités rurales et des municipalités de moins de 5,000 habitants. Parmi les grandes municipalités, seule Verdun y aura accès. Pour tenir compte par ailleurs d'injustices qui seront corrigées avec le temps, un programme de trois ans de transfert minimum a aussi été prévu (\$8 millions).

Tous ces changements réduiront de \$539 millions le champ fiscal de \$908 millions qui avait été dégagé. La disparition du régime de subventions conditionnelles que les municipalités demandaient à propos de tout et de rien réduira cette somme d'environ \$47 millions.

Les changements enfin que se proposent d'apporter le gouvernement au financement des communautés urbaines et du transport en commun réduiront en outre de \$62 millions la marge de manœuvre nouvelle donnée aux municipalités, l'établissant en définitive à \$264 millions.

Lorsque la réforme entrera en vigueur le premier janvier prochain, ces chiffres pourront être modifiés quelque peu puisque M. Parizeau a indiqué clairement que c'était des négociations qu'il voulait ouvrir relativement au financement des communautés urbaines et du transport en commun.

À cet égard ses propositions sont somme toute assez simples. Considérant que les communautés urbaines n'ont pas droit à la taxation directe, leurs membres n'étant pas élu au suffrage universel, il propose de supprimer les taxes directes. Dans ce cas, seule la Communauté urbaine de Montréal sera pénalisée étant la seule à avoir une taxe directe. Il s'agit d'une surtaxe sur les immeubles évalués à plus de \$100,000. Cela signifiera une perte de revenus de \$48 millions.

Le financement serait assuré dorénavant uniquement par les quote-part des municipalités membres, et le ministre à ce sujet propose qu'on réévalue le système de quote-part actuellement en vigueur pour qu'on tienne davantage compte de la richesse réelle de chaque municipalité membre. Toujours dans l'esprit de consacrer l'autonomie des municipalités à l'égard de Québec on ferait disparaître par ailleurs les \$18 millions de subventions dites d'équilibre budgétaire versées à la CUM et à la CUQ.

Pour ce qui est du transport en commun, le ministre propose de porter ses subventions à la construction d'infrastructure à 75%, de même que pour l'achat des autobus. Les taux en vigueur sont présentement de 60 et de 30%. Par contre les subventions pour fins de fonctionnement seraient considérablement réduites. Elles varient présentement entre 45 et 55% et M. Parizeau propose un taux de 20% pour la CTCUM et de 40% pour les autres commissions de transport qui sont moins riches que la première.

Une telle formule mettrait le transport en commun sur le même pied que le réseau de transport privé où l'on ne subventionne que les infrastructures. Par ailleurs cela inviterait les administrateurs locaux à plus de prudence dans leur administration courante sachant que Québec ne serait pas là pour subventionner les déficits d'exploitation.

## ◆ Dépenses suite de la première page

accroissement plus grand que normal des dépenses.

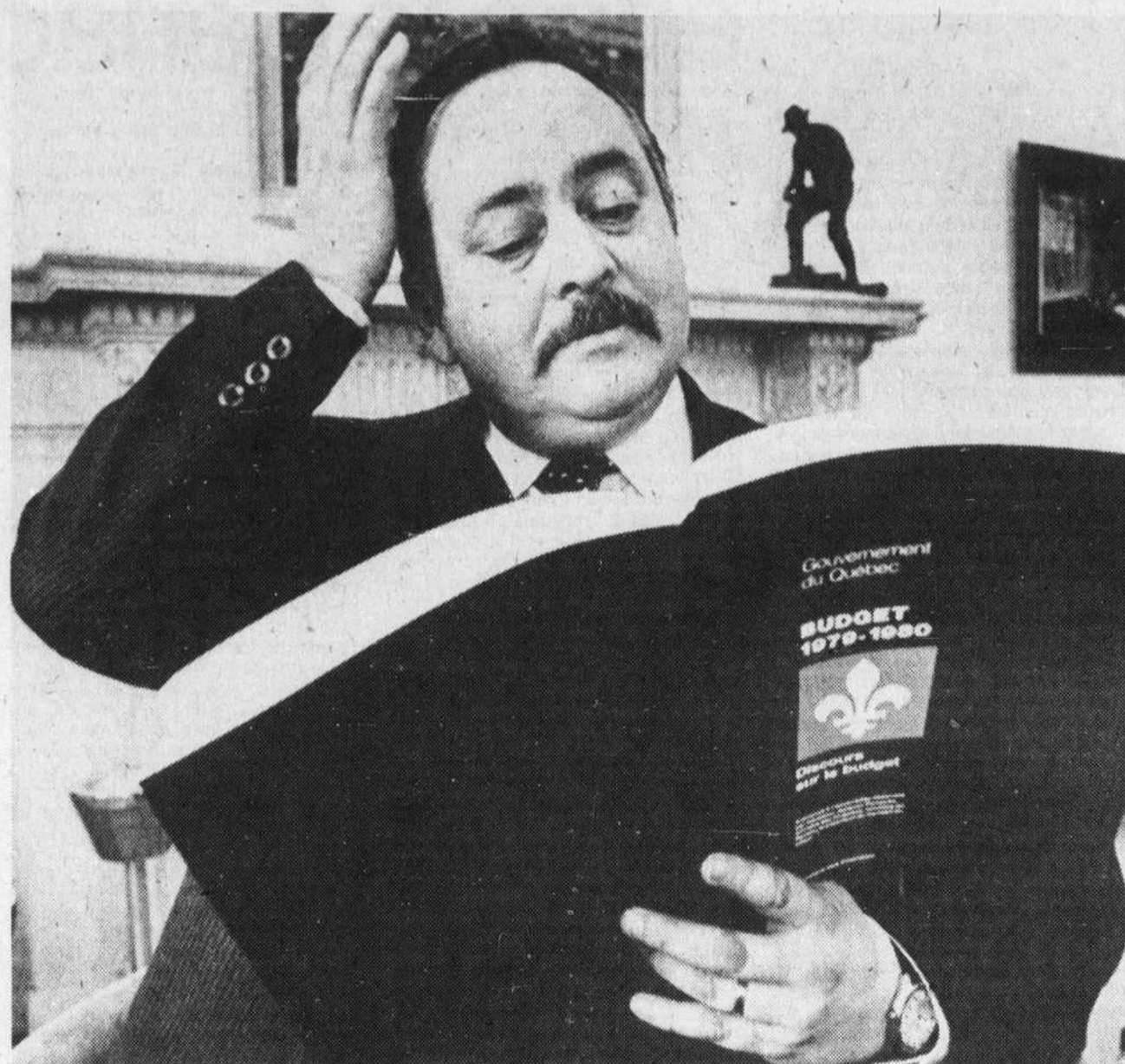
Le premier élément réside dans la décision du ministre d'assujettir toutes les institutions des réseaux parapublic et public (les ministères) à la taxe de vente, ce qui par un simple jeu d'écritures comptables ajoute \$60 millions aux prévisions budgétaires, puisque cette somme est récupérée d'autre part.

Le deuxième élément réside dans la décision du gouvernement de consacrer une somme de \$419 millions à ce que M. Parizeau appelle « l'assainissement du déficit actuariel des fonds de pension administrés par l'Etat. » Dès son premier budget, M. Parizeau avait parlé de ce problème. L'an dernier il commençait à s'y attaquer en comptabilisant les intérêts sur le principal fonds de pensions le RREGOP? Cette opération se poursuit cette année en prévoyant \$83 millions pour les intérêts au RREGOP, \$161 millions pour les contributions d'employeur aux autres fonds de pension, et \$175 millions pour amortir le déficit actuariel.

Cette mesure, à elle seule, réduit considérablement la marge de manœuvre du gouvernement, mais elle n'en était pas moins nécessaire. M. Parizeau souligne que le déficit actuariel atteint maintenant \$7 milliards, le gouvernement n'ayant jamais payé ses contributions, les cotisations des employés suffisant à payer les pensions. Le vieillissement du personnel et l'indexation des pensions a tout changé et le gouvernement se doit d'agir.

M. Parizeau souligne que malgré tout cela a du bon. Ainsi le gouvernement est obligé en quelque sorte d'épargner et l'argent mis ainsi de côté pour les fonds de pension, il pourra aller l'emprunter à la Caisse de dépôt et de placement.

Ayant ainsi affecté ces sommes, le ministre des Finances a dû dégrever une marge de manœuvre autrement. Il l'a fait tout d'abord en étalant sur trois ans, au lieu de deux ans, le paiement des subventions aux commissions scolaires. En



Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec.

(Photolaser CP)

## La taxe sur les meubles sera rétablie lundi prochain

QUÉBEC (par Michel Nadeau) — Le gouvernement du Québec laissera \$170 millions dans les poches des contribuables en maintenant « sans limite de temps » l'abolition de la taxe de vente sur les vêtements, les chaussures et les textiles.

Mais le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, n'a pas voulu épargner le secteur des meubles qui profite présentement de la baisse du dollar canadien. Ce sera donc la cohue cette semaine chez les marchands qui devront, à compter de lundi prochain, ajouter la taxe de 8% sur les meubles. Le ministre a déclaré que cette mesure s'explique très facilement: « Le Trésor québécois ne pouvait se permettre davantage l'absence de revenus dans ce secteur ».

De plus, les vêtements d'un prix supérieur à \$500, comme les manteaux de fourrure, et les chaussures vendues à plus de \$100 seront soumis à la taxe de vente dès la semaine prochaine.

M. Parizeau a fait remarquer que les huit autres provinces ont rétabli la taxe de vente en octobre ou décembre dernier à son niveau habituel. (L'Alberta n'a pas de taxe de vente.)

Cette mesure a permis aux contribuables québécois d'économiser \$300 millions l'an dernier. Toutefois, en 1979, Québec ne pouvait se priver d'une telle somme.

L'émouillage a commencé en rétablissant la taxe de vente sur les meubles qui,

finalement, n'ont pas tellement réagi à cette mesure. D'avril à décembre, les ventes de meubles au Québec n'ont progressé que de 6.7% contre 14.3% pour le reste du Canada. Toutefois, ce secteur au Québec augmentait ses expéditions de 20% en raison de ventes accrues aux États-Unis par suite de la baisse du dollar et du rétablissement de certains marchés dans l'Ouest canadien. Québec touchera ainsi environ \$40 millions et \$50 millions.

Mais le conseil des ministres voulait réduire davantage le manque à gagner dû à la suppression de la taxe de vente. On écarta alors la possibilité d'inclure certains articles dans le champ de la taxation. Le Parti québécois conserve un souvenir amer de l'expérience sur la taxe sur les vêtements d'enfants rétablie en 1977.

En éliminant des produits vendus à un prix élevé, on a voulu frapper surtout les consommateurs d'articles luxueux. De plus, le retour de la taxe sur les meubles et les produits coûteux élimine la possibilité d'une bataille fiscale avec les provinces frontalières. Il est évident que les marchands d'Ottawa, Kingston ou Edmonton n'apprécient guère l'absence de taxe au Québec ce qui, dans le cas de produits vendus à prix élevé, justifie le voyage au Québec pour les consommateurs des autres provinces.

Pour ce qui est de la suppression de la taxe de vente sur les vêtements et les textiles, M. Parizeau s'est félicité des résultats obtenus tant au niveau des ventes au

détail que des expéditions des manufactures du Québec. Dans tous les cas, le Québec dépasse la moyenne nationale qui a adopté la « formule Chrétien » de baisse temporaire de 3% seulement.

Les ventes de chaussures, a-t-il noté, ont augmenté de 17% au Québec contre 8.6% seulement pour l'ensemble du Canada. Dans le cas des vêtements, la hausse fut de 13% au Québec par rapport à 10.8% pour le Canada. Les usines québécoises de cuir, bonneterie, vêtements, textiles et meubles ont affiché une meilleure performance l'an dernier que celles des autres provinces canadiennes.

Sans doute inspiré par la douceur du printemps à Québec, le ministre a par ailleurs annoncé que toutes les ventes de bulbes, arbustes, arbres et autres plantes seront désormais exemptées de la taxe. Antérieurement, pépiniéristes et horticulteurs devaient ajouter 8% au prix de toutes les plantes qui n'avaient pas poussé dans leurs serres et qui avaient été achetées d'un tiers.

Enfin, pour simplifier la comptabilité de certains commerçants, il a été décidé que ministères et sociétés parapubliques seront dorénavant soumis à la taxe de vente. Jusqu'à maintenant, les organismes publics étaient exemptés de cet impôt, ce qui obligeait les fournisseurs à tenir une double comptabilité. De plus, les sociétés d'Etat seront sur un pied d'égalité avec les compagnies privées auxquelles elles font concurrence.

## Les négociations

## Parizeau dit non au minimum de \$265

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, n'a aucunement l'intention de consentir un salaire minimum de \$265 par semaine aux employés du secteur public et parapublic.

Consacrant hier quelques paragraphes de son discours du budget aux négociations dans le secteur public et parapublic, le ministre a en effet qualifié de tout à fait inacceptable cette demande syndicale qui est au coeur des revendications du Front commun.

Au contraire, M. Parizeau, qui fait office de principal porte-parole patronal, notamment au niveau des salaires, réaffirme son intention de réduire le rythme d'expansion des salaires dans le secteur public en l'ajustant un peu mieux aux rémunérations consenties dans le secteur privé.

Pour ce qui est de ce \$265 par semaine, M. Parizeau rappelle que ce salaire, qu'on voudrait minimum dans le secteur public, correspond au salaire industriel moyen payé au Québec en 1978 dans l'entreprise privée.

« En somme, dit-il, parce qu'on travaille dans le secteur public, on voudrait que le minimum de rémunération se situe au niveau de la moyenne des rémunérations des travailleurs dans le secteur privé. Il y a là une forme d'iniquité surprenante qui met en valeur une fois de

plus la nécessité de modérer des appétits qui ne correspondent plus à la réalité. »

Le ministre justifie son attitude par le fait qu'aucun gouvernement ne peut poursuivre une politique de réduction des impôts s'il doit consentir annuellement une augmentation de 15% de sa masse salariale alors que d'autre part, le PNB n'augmente de son côté que de 10%.

« On aura beau réaliser toutes les économies que l'on voudra, éliminer tous les gaspillages, on finira pas se heurter à un mur », affirme-t-il.

En second lieu, M. Parizeau considère tout à fait injuste de faire payer aux 4/5 des travailleurs des augmentations de salaire qui seraient considérablement plus élevées que les leurs.

En somme, il réaffirme que les augmentations salariales consenties dans le cadre de ces négociations seront plus que modestes mais rappelle que, pour la dernière année du contrat existant, tout les employés du secteur public recevront une pleine indexation de leur salaire, mesure qui coûtera, dit-il, \$200 millions au Trésor québécois.

Il faut enfin noter que ce budget 1979-80 ne contient aucune provision particulière pour les augmentations salariales qui seront consenties lors du renouvellement des conventions des employés du secteur public et parapublic. On estime pouvoir financer des augmentations à même les crédits périmés qui s'éleveront, cette année, à quelque \$300 millions.

## Raynault est déçu mais non surpris...

QUÉBEC — Le député libéral d'Outremont et critique financier de son parti, M. André Raynault, s'est dit déçu mais non surpris du budget présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Selon M. Raynault, qui a rencontré brièvement les journalistes peu avant la présentation de ce discours, « le gouvernement a fait ce qu'il a pu avec ce dont il disposait ».

Ainsi, le député libéral estime que la situation économique du Québec est à ce point mauvaise que le gouvernement n'a pu dégager une marge de manœuvre suffisante pour lancer de nouveaux programmes ou encore réduire substantiellement les impôts.

M. Raynault déplore en particulier que ce budget ne contienne rien de substantiel pour relancer l'emploi pas plus qu'il n'injecte des fonds au chapitre de l'habitation.

Au surplus, le député libéral juge « intéressante » la création d'un régime d'épargne-actions mais estime que pareil régime ne peut être un substitut valable aux écarts d'impôt entre les hauts salariés québécois et ontariens.

Enfin, M. Raynault se réjouit du maintien de l'abolition sélective de la taxe de vente et trouve particulièrement heureux

que le gouvernement ait donné un caractère permanent à cette mesure.

De son côté, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, est fort mécontent de ce budget.

M. Biron estime que le gouvernement n'a rien compris puisque, dit-il, le temps n'est pas aux augmentations de dépenses mais bien au resserrement des activités de l'Etat.

Le chef unioniste déplore qu'on retarde au 1er janvier 1980 l'indexation des impôts et qu'on aille ainsi soutirer cette année environ \$500 millions de plus aux contribuables.

Quant à la question de la taxe de vente, M. Biron estime que le gouvernement s'est trompé en rétablissant la taxe sur les meubles puisque cette industrie est plus québécoise que celles du textile, du vêtement ou de la chaussure.

Enfin, le chef de l'UN déplore que ce budget ne stimule en rien ni les investissements ni les emplois, à un moment où le chômage est si élevé.

Pour sa part, le chef des Démocrates, M. Camil Samson, est lui aussi déçu du budget. M. Samson est particulièrement impressionné par l'ampleur du déficit budgétaire et l'augmentation des dépenses publiques, à un moment où il croit lui aussi que l'Etat doit se serrer la ceinture.

deuxième lieu, il s'est attaqué à une compression des dépenses de l'Etat.

Ainsi les budgets des ministères ont été comprimés en déduisant ce qui correspond à chaque année aux traditionnels crédits périmés. On a ensuite refusé d'indexer les dépenses de fonctionnement autres que les salaires. Finalement on a adopté une politique de croissance des effectifs qui en pratique, souligne le ministre, gèlera leur niveau pour l'année 79-80!

Ces mesures ont permis de dégager la marge de manœuvre du gouvernement qui est l'argent disponible pour les mesures nouvelles ou l'accroissement, l'accélération des mesures déjà en cours. Cette marge de manœuvre n'est jamais considérable, et cela est d'autant plus vrai cette année qu'elle n'est que de \$400 millions sur un budget de dépenses de \$14 milliards 900 millions.

Ces \$400 millions seront donc consacrés à des programmes nouveaux dont le gouvernement avait promis la mise en oeuvre, soit lors du discours inaugural, soit lors la dernière campagne électorale!

Ce sera le cas de la réforme fiscale municipale, promise lors de l'élection de 1976, qui entrera en vigueur le premier janvier prochain. Dès lors pour les trois derniers mois de l'exercice financier, cette importante réforme mobilisera \$90 millions de la marge de manœuvre.

Les quelque \$300 millions qui restent seront ainsi affectés:

Dans le domaine culturel, la priorité sera donnée à la mise en place du plan d'action de l'enseignement primaire et secondaire (\$12.5 millions) avec en priorité l'application des mesures d'assistance à l'enfance en milieu défavorisé et en difficulté d'apprentissage et d'adaptation. On met par ailleurs l'accent sur l'extension du réseau de Radio-Québec au Nord-Ouest et à la préparation de l'installation d'antennes dans les régions de l'est et du Nord-Est du Québec. Il s'agit d'une augmentation de 16,7% du budget de Radio-Québec. On annonce aussi la mise en place de la Société de développement des industries culturelles, la relance de

l'Opéra et une augmentation de l'aide aux bibliothèques publiques.

Dans le secteur social, la mesure probablement la plus importante est déjà connue, soit le supplément au revenu de travail pour lequel on prévoit \$31 millions. Il y aura par ailleurs une augmentation du budget affecté aux garderies qui atteindra \$22.5 millions. Cela permettra de créer 1,000 nouvelles places. La gratuité des soins dentaires sera étendue aux enfants de 14-ns. Une somme de \$11,7 millions sera affectée à l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Pour ce qui est des soins à domicile pour les personnes âgées, le budget atteindra cette année \$44 millions et des mesures seront prises pour que dorénavant les organismes s'occupant des soins à domicile touchent leur part de cet accroissement des budgets que les institutions du réseau des affaires sociales utilisaient par le passé pour augmenter leur personnel.

Autre mesure d'importance, on introduit cette année un programme d'aide et de subventions à l'emploi des jeunes pour lequel une somme de \$20 millions est prévue.

Dans le secteur économique, M. Parizeau annonce que les priorités seront dirigées vers l'investissement! A cet égard diverses mesures déjà en place dans divers domaines, notamment dans le secteur agricole, seront maintenues. Des nouvelles seront mises en place cette année dans le secteur des forêts avec le programme de relance de l'industrie des pâtes et papiers que prépare depuis deux ans le ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, et qui est toujours en négociation ce propos avec Ottawa.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce consacra \$87,8 millions à l'orientation et au développement de l'industrie secondaire. Des crédits de \$15 millions environ seront accordés à un programme d'aide à l'entreprise manufacturière innovatrice. On souligne la création d'encouragements aux investissements dans la conservation d'énergie et pour la recherche en ce domaine, la mise de

fonds pour l'exploration minière. On souligne enfin la création cette année, comme le premier ministre l'a déjà annoncé, d'une société d'exportation destinée à appuyer l'action des industries québécoises.

Du côté gouvernemental, on intensifiera aussi les investissements particulièrement dans le secteur de la construction. On indique une augmentation des programmes de construction habituels, mais on insiste surtout sur la mise en chantier dans la région métropolitaine de projets totalisant \$255 millions pour les réseaux de l'éducation et des affaires sociales. A cela s'ajoutera la mise en chantier du centre des congrès et le démarrage des travaux pour le mât du stade.

Tous ces projets se retrouvent à l'intérieur des budgets des ministères. Règle générale ces budgets ne connaissent pas de hausse fulgurante, soulignons-le. Comme à l'accoutumée, les Affaires sociales sont en tête avec des dépenses de \$4 milliards 692 millions ce qui exclut les \$93.9 millions de la Régie de l'assurance-maladie. Malgré tout le budget de ce ministère n'augmente que de 2.6% et voit son personnel diminuer de sept personnes.

En deuxième lieu vient l'Éducation avec un budget de \$3 milliards 925 millions, ce qui représente une augmentation de 2.7% comparativement à l'année dernière. Le personnel à ce ministère n'augmentera que de 80 employés.

Les Transports viennent en quatrième lieu avec un budget de \$1 milliard 217 millions, et les Finances en cinquième lieu avec \$1 milliard 78 millions.

Les ministères dans l'ensemble voient leur budget augmenter que très peu, certains subissent même des diminutions comme les Richesses naturelles, le Revenu et l'Industrie et le Commerce. Augmentent sensiblement, le Travail dont les crédits augmentent de 45% à cause des programmes de congé de maternité et d'emploi pour les jeunes; les services de protection de l'Environnement, les Communications, la Justice, le Conseil du Trésor.

# LE BUDGET

Une première au Canada

## L'achat de «nouvelles actions» sera déductible de l'impôt

par Michel Nadeau

QUÉBEC — Les contribuables québécois pourront acheter de nouvelles actions de Proviso, Bombardier ou la Banque Royale et déduire les montants ainsi investis jusqu'à concurrence de \$15,000 ou 20% du revenu gagné.

La déductibilité du coût d'acquisition de nouvelles actions émises par des compagnies à capital public dont le siège social est au Québec constitue la principale innovation du budget présenté hier soir par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Il s'agit d'une première au Canada bien qu'une mesure un peu similaire soit contenue dans le programme des conservateurs de M. Joe Clark. Dans ce dernier cas cependant, l'abatement consenti touche aussi l'achat d'actions déjà en circulation alors que la proposition québécoise s'appliquera uniquement pour les actions qu'une compagnie émettra dans l'avenir.

Le régime d'épargne-actions permet au gouvernement d'atteindre plusieurs buts en même temps. D'abord, les petites et moyennes entreprises du Québec trou-

veront beaucoup plus facilement le capital de risques dont elles ont besoin pour leur croissance. Ce regain d'activité favorisera grandement la Bourse de Montréal et les courtiers de la rue Saint-Jacques. Mais c'est aussi un moyen astucieux pour le gouvernement d'amoindrir l'écart entre les impôts payés au Québec et en Ontario par les cadres et les professionnels touchant un revenu supérieur à \$30,000.

Pour être déductibles, les actions devront avoir été émises directement par la compagnie dont le siège social réel est au Québec ou dont la moitié de la masse salariale au Canada est versée à des travailleurs du Québec. La valeur totale des réductions ainsi obtenues devra être conservée durant une période de deux ans.

Pour éviter que des investisseurs un peu trop malins achètent les titres le 28 décembre pour les revendre le 2 janvier, le gouvernement exigera des contribuables qu'ils conservent durant deux ans en portefeuille un montant égal aux réductions réclamées.

Ces valeurs doivent être des actions ordinaires avec droit de vote, ce qui accroîtra la propriété québécoise des

compagnies établies au Québec.

Cette mesure vise surtout les contribuables à revenus élevés. M. Parizeau en a profité pour commenter assez longuement les critiques adressées par les représentants du patronat en ce qui concerne la fiscalité des cadres. Selon le grand argentier québécois, on a surtout au cours des derniers mois mis l'accent sur les maux des salariés à revenu élevé.

« On n'a pas indiqué suffisamment que depuis la réforme et pour la première fois, l'ouvrier québécois dont le conjoint ne travaille pas à l'extérieur et qui gagne \$15,000, paie moins d'impôt qu'en Ontario. »

Avec d'autres provinces, notamment la Saskatchewan, les écarts sont beaucoup plus faibles. « La comparaison systématique avec l'Ontario a ses limites, a signalé M. Parizeau, puisque cette province a la plus régressive des structures d'impôts au Canada; ses ouvriers sont les plus taxés et ses millionnaires les moins taxés. »

Par exemple, l'écart dans le cas d'un revenu de \$80,000 tombe de \$4,894 en 1978 à \$1,640 en 1979. Pour ce qui est des salai-

res de \$30,000, l'excédent québécois à payer fondra de \$2,277 à \$710. Au niveau de \$25,000, il ne sera plus que de \$135, de préciser M. Parizeau en ajoutant que les contribuables québécois peuvent acheter leurs vêtements et chaussures sans taxe.

Le ministre des Finances espère ainsi désamorcer « l'espèce de révolte des biens nantis à laquelle on assiste depuis un an ».

À ceux qui touchent des revenus élevés, il y a un moyen facile de réduire les impôts: « C'est d'investir dans le Québec plutôt qu'à Nassau, en Floride ou en Alberta. »

Plusieurs grandes entreprises se plaignaient qu'elles avaient de la difficulté à attirer des cadres au Québec. Il suffira alors à ces mêmes entreprises d'émettre de leurs propres actions à ces employés qui pourront aussi investir dans ces compagnies du Québec que ce soit l'Alcan, Bell Canada ou Dominion Textile.

Toutefois, les chefs de petites et moyennes entreprises trouveront là une source de financement précieuse. Au lieu d'emprunter à taux élevé des institutions

financières, les PME pourront émettre des actions et offrir ainsi rendement potentiel et avantages fiscaux aux investisseurs. C'est la Commission des valeurs mobilières qui décidera du statut « québécois » des entreprises. M. Parizeau précise bien qu'en parlant de siège social, il veut dire le lieu où la plupart des postes qu'occupent les personnes physiques chargées des activités de la direction générale est située au Québec. Des compagnies comme Canon, Northern Telecom ou CAE Electronics ne seraient ainsi pas admissibles.

En ce qui concerne l'application pratique de cette mesure, les courtiers joueront un rôle important en émettant un récépissé de garde en dépôt à la fin de chaque année.

Quelques grandes entreprises devraient profiter prochainement de cette mesure, dont Gaz Métropolitain, qui songe depuis longtemps à émettre deux millions d'actions sur le marché. Plusieurs firmes voudront dès ce matin recommencer la distribution de valeurs en cours.

Ce plan de régime d'épargne-actions vaudra jusqu'à concurrence de \$15,000

(ou 20% du revenu gagné) en incluant cependant les déductions demandées au chapitre de l'épargne-retraite et de l'épargne-logement.

Un haut fonctionnaire a expliqué que cette mesure est limitée uniquement au marché primaire des nouvelles actions car Québec voulait augmenter le capital de risque disponible.

Mais un placement ne sera pas « généré » pour autant avec la norme minimum des deux ans. Achetés au prix de \$10,000, des actions peuvent être revendues le lendemain matin mais l'investisseur doit à la fin de l'année fiscale avoir un stock net d'actions « admissibles » équivalentes de \$10,000.

Fait à signaler, les coopératives pourront profiter de ce régime d'épargne-actions. Il suffira à celles-ci de se doter d'une corporation de placement qui pourra émettre des actions au même titre que des entreprises de nature capitaliste.

« Le nouveau régime d'épargne-actions confirme que la priorité numéro un du gouvernement du Québec est le développement de l'économie québécoise par les citoyens du Québec » a conclu le ministre des Finances.



### Trudeau

bill C-42 sur la sécurité des approvisionnements en énergie et en critiqueant Petro-Canada au point de vouloir démanteler cette Société, le parti conservateur, selon M. Trudeau, a fait en sorte que subitement l'énergie est devenue un thème électoral clair.

Le premier ministre a mentionné aussi que la politique budgétaire a également pris la forme d'un thème au cours de la prochaine campagne. « Il y a six mois, qui est cru que les conservateurs proposeraient un déficit plus grand? Ils l'ont fait », a noté M. Trudeau en rappelant que ses propres coupures annoncées en août dernier ont pris un certain temps à se rendre aux gens et à leur faire comprendre que le gouvernement était sérieux.

Le chef libéral voit en outre des différences sensibles entre son parti et celui de M. Clark en ce qui concerne les droits linguistiques. Il a fait allusion au discours du chef conservateur à Montréal, il y a quelques semaines. Il a mentionné aussi la décentralisation en reprochant à son adversaire d'adopter le point de vue des provinces en ce qui concerne notamment les droits miniers sous-marins et les richesses naturelles du Yukon, que M. Clark consentirait à remettre à ce territoire.

Mais si malgré tout cela, les gens ne croient pas que l'unité est un problème important, « il ne me reste plus qu'à me tourner les pouces », a conclu M. Trudeau.

Evidemment, dans cette campagne électorale que mènera M. Trudeau, le référendum sera au cœur du débat. Le premier ministre ne dira pas que si les électeurs lui font confiance encore une fois, il y aura nécessairement un référendum; il répètera ce qu'il a dit jusqu'à maintenant, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral veut se donner les mêmes armes que le gouvernement du Québec et s'en servir advenant le cas où la question posée par Québec serait trop vague, ambiguë ou mal comprise.

M. Trudeau s'est dit déçu que l'opposition ait bloqué ou ralenti l'adoption du projet de loi sur le référendum; néanmoins, il ne considère pas comme une catastrophe le fait que ce bill soit mort avec la dissolution du Parlement, parce qu'il estime que le gouvernement aura toujours le temps de faire adopter un autre projet de loi après les élections et le référendum québécois.

D'autre part, en attendant jusqu'à la fin de son mandat pour déclencher des élections, M. Trudeau croit que cela offre au moins l'avantage pour le gouvernement fédéral d'avoir « un mandat frais », ce qui ne peut que renforcer la position fédérale.

Il y a eu plusieurs autres questions pendant cette conférence de presse, qui ont permis entre autres au premier ministre de répéter qu'en ce qui concerne le livre de son ex-épouse qui paraîtra en pleine campagne électorale, ne sera pas un thème électoral et qu'il n'a aucunement l'intention d'en parler.

On lui a demandé si à son avis M. Clark ferait un bon premier ministre. « Ce sont les Canadiens qui devront répondre à cette question, après tout; mais je ne doute pas que quelques-uns d'entre vous

donneront des conseils aux électeurs », ceci étant dit non sans une pointe de sarcasme à l'intention de celui qui venait de poser la question, puisque ce commentateur est reconnu pour ses attaques contre le gouvernement Trudeau.

Quoi qu'il en soit, la campagne électorale commence aujourd'hui même, alors que M. Trudeau fera d'ici la fin de semaine des visites en Ontario ainsi qu'à Saskatoon et Edmonton.

Pendant que les préparatifs de la campagne électorale se poursuivaient très activement hier, on attendait du bureau du premier ministre une liste de nominations au Sénat ou ailleurs de députés qui quitteront la politique. En conférence de presse, M. Trudeau a nié avoir offert le Sénat à deux députés du Crédit social, MM. Adrien Lambert et Léonel Beau-

### Clark

simplement la possibilité de couper, à sa filiale canadienne, certains avantages fiscaux et ses quotas d'exportation.

Sans trop insister, Joe Clark a également évoqué son plan d'offrir aux propriétaires une réduction fiscale basée sur les taux d'intérêts hypothécaires qu'ils paient, ainsi que son projet de favoriser les actionnaires de corporations canadiennes.

Enfin, Joe Clark a promis de déposer à nouveau devant le Parlement « la loi si précieuse sur les référendums », loi qui est morte au feuillement lundi soir.

Le chef conservateur évitera de croiser directement le fer avec son homologue libéral même s'il s'attend à des attaques personnelles. « Trudeau préférerait m'attaquer, a-t-il prédit, comme il a préféré attaquer M. Stanfield », mais les conservateurs promettent de baser leur campagne sur « les échecs du gouvernement Trudeau ».

À la décennie d'expansion que promet M. Trudeau, les conservateurs opposent déjà une décennie de faillites: « une décennie qui a vu le séparatisme au Québec passer d'un mouvement marginal à un gouvernement provincial, une décennie au cours de laquelle le coût de la vie a doublé et pendant laquelle le chômage a triplé, une décennie au cours de laquelle le dollar canadien s'est effondré ».

Joe Clark prétend enfin offrir à la stratégie de confrontation des libéraux l'alternative d'un gouvernement qui s'entend avec tous les autres grands leaders canadiens. Le chef conservateur a proposé sa liste de « bons Canadiens », en tête de laquelle il se place bien sûr, et qui inclut les six chefs conservateurs des provinces, MM. Ed Broadbent et Allan Blakeney, ainsi que M. Bill Bennett. Il serait même prêt à y ajouter M. Fabien Roy, « s'il se branche », mais laisse à M. René Lévesque le soin de dire lui-même si le prétend « bon Canadien », et il oublie enfin, dans cette liste, le seul premier ministre de l'Île du Prince Édouard!

Les conférences de presse des chefs des deux principaux partis ont constitué l'élément majeur de cette première journée électorale à Ottawa, alors que les deux autres partis se sont montrés plutôt discrets. Le NDP a tenu une réunion d'information sur l'organisation de sa campagne et les créditistes ont attendu, toute la journée, l'arrivée à Ottawa de leur futur chef intérimaire. Aux dernières nouvelles, M. Fabien Roy arrivera dans la nuit à Ottawa et rencontrera le caucus créditiste ce matin. Tous les députés de ce parti espèrent qu'il en ressortira comme chef de leurs troupes au Québec, alors que les créditistes de l'ouest se choisiront un autre chef provisoire, également pour le temps de la campagne électorale.

Rencontrant l'exécutif du Congrès du Travail du Canada à Toronto, M. Ed Broadbent a énuméré les quatre grands thèmes qu'il entend favoriser au cours des prochaines semaines:

- se battre pour le droit de tous les Canadiens à un système d'assurance santé universel;
- réclamer une Commission des prix équitables qui aurait le pouvoir d'annuler les hausses de prix injustifiées;
- encourager la transformation des ressources naturelles au Canada pour constituer la base d'un secteur industriel fort;
- et enfin offrir la sécurité d'emploi aux travailleurs.

M. Ed Broadbent prétend se battre pour 70 sièges au moins — comparativement aux 17 qu'il détenait à la dissolution — et les organisateurs libéraux lui en concèdent déjà 34. En 1972, le NDP, avec 31 députés, possédait la balance du pouvoir mais, après s'être fait « piller » son programme par les Libéraux, il leur permettait de reprendre le pouvoir en 1974.

Cette fois, les néo-démocrates promettent de poser des conditions. Si les Libéraux rentrent minoritaires, M. Ed Broadbent jugera qu'il s'agit d'un vote de non confiance des Canadiens pour M. Trudeau et demandera immédiatement sa démission. Si les Conservateurs devaient se retrouver minoritaires, les néo-démocrates promettent de ne pas les laisser démanteler Petro-Canada.

### Abolition

maintenant \$22,5 millions, ainsi que la mise en place du régime de supplément de revenu pour les travailleurs, régime dont l'annonce a été faite au début du mois de mars, lors de la lecture du discours inaugural.

Quant au secteur économique, M. Parizeau rappelle que le gouvernement poursuivra ses efforts en matière de relance agricole et forestière, qu'il augmentera de \$15 millions l'aide aux PME, et que, de concert avec le gouvernement fédéral, il consensiera un effort particulier du côté des industries des secteurs traditionnels (textile, vêtement, chaussure et meubles).

Le ministre annoncé, en outre que le gouvernement investira \$255 millions au cours de la prochaine année dans la région métropolitaine de Montréal pour améliorer les équipements des réseaux de l'éducation et des affaires sociales. Ces investissements s'ajoutent à ceux déjà annoncés pour la construction du métro de la région olympique.

Voilà pour l'ensemble des nouvelles initiatives. Quant aux programmes déjà existants, les crédits rendu publics hier en même temps que les prévisions de revenus, indiquent que les augmentations consenties à chaque ministère demeurent extrêmement modestes, se situant en moyenne autour de 7%.

En plus de ces nouvelles priorités, le gouvernement consacrera \$170 millions au maintien de l'abolition sélective de la taxe de vente. Cette abolition sera maintenue dans les secteurs du vêtement, du textile et de la chaussure, avec certains plafonds cependant tandis qu'on rétablit la taxe de vente dans le secteur du meuble. M. Parizeau a expliqué cette décision par le fait que ce secteur avait semblé moins affecté que les trois autres par l'abolition décrétée l'an dernier, au moment de la fameuse querelle avec le gouvernement fédéral.

Rappelons que toutes les provinces canadiennes, à l'exception évidente de l'Alberta qui n'a aucune taxe de vente, ont rétabli cette taxe temporairement abolie par le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien.

Le reste de la marge de manoeuvre, est affecté à diverses réductions secondaires d'impôt. Au nombre de ces réductions, on note une hausse des déductions admissibles pour un régime enregistré d'épargne-retraite — qui passent de \$3,500 par an à \$5,500 — et une hausse des frais de garde des enfants — les frais de garde déductibles des impôts passent ainsi de \$1,000 par an à \$2,000 par an par enfant jusqu'à un maximum de \$6,000.

En revanche cependant, M. Parizeau modifie légèrement le régime de taxation des entreprises, notamment en haussant les taux de taxe sur le capital. Cette mesure lui rapportera \$40 millions supplémentaires.

Ce discours sur le budget annonce également la création d'un régime d'épargne-actions. Ce régime permettra aux contribuables de déduire de leur revenu imposable l'achat de nouvelles actions d'entreprises québécoises. Le maximum permis sera de \$15,000 ou 20% du revenu gagné.

Selon M. Parizeau, cette mesure, qui est unique au Canada, permettra à la fois de dégager du capital de risque pour les entreprises québécoises en plus de réduire les impôts des gens gagnant plus de \$25,000 par an.

On sait que, depuis le budget de l'an dernier, cette catégorie de contribuables, et particulièrement les cadres des entreprises se plaignent d'être surtaxés par rapport à leurs concitoyens de l'Ontario. S'ils participent à ce régime, leur ni-

veau d'imposition sera ramené à un taux plus comparable à celui de cette province.

Quant à l'indexation des exemptions personnelles, le ministre l'annonce pour le 1er janvier 1980 en y rajoutant celle qui devait avoir lieu cette année mais qui a été retardée pour financer l'abolition sélective de la taxe de vente.

Ainsi, à compter de l'an prochain, ces exemptions seront indexées de 12,5%, ce qui, selon M. Parizeau, représentera une baisse réelle de taxes de \$60 au minimum et \$320 au maximum.

Enfin, ce discours sur le budget marque la première étape de la réforme tant attendue de la fiscalité municipale, étape qui permettra aux municipalités une hausse moyenne de revenus de l'ordre de 11% si elles occupent tout le champ libéré par le gouvernement et les commissions scolaires. En revanche cependant, M. Parizeau annonce la suppression progressive de plusieurs programmes d'aide aux municipalités.

Cette première étape, qui coûtera cette année \$90 millions au Trésor public, sera complétée l'an prochain par un nouveau mode de financement des communautés urbaines et régionales.

Par ailleurs, si ce budget est de nature à plaire aux administrateurs municipaux, il jette une douche d'eau froide sur les syndiqués des secteurs public et parapublic qui se font dire que le gouvernement considère inacceptable leur demande d'un salaire minimum de \$265 par semaine et qui se font répéter que les négociations en cours permettront de mieux ajuster leurs salaires à ceux payés dans l'entreprise privée.

À cet égard, ce budget rappelle que l'un des objectifs du gouvernement actuel est de réduire les dépenses publiques, de diminuer les effectifs de la fonction publique et de ralentir considérablement le rythme d'expansion des salaires dans ce secteur.

Quant aux perspectives économiques de l'année à venir, M. Parizeau se montre hésitant entre deux scénarios. Un premier qui prévoit une hausse du PNB de 2,5%, une stagnation des investissements, une montée de l'épargne personnelle et un taux de chômage plus élevé qu'en 1978.

Quant au second, plus optimiste, il suppose une meilleure performance des manufacturiers, une relance des investissements pour profiter immédiatement de la dévaluation du dollar et par voie de conséquence, une hausse de 3,5% du PNB et une légère diminution du chômage.

Evidemment, le ministre souhaite que les mesures annoncées dans son discours fassent en sorte que ce soit le second scénario plutôt que le premier qui se réalise.

Et quoiqu'il en soit, il semble se consoler en rappelant que, de son point de vue, le gouvernement Lévesque a fait l'impos-

sible depuis le 15 novembre 1976 pour rétablir la situation financière de la province en plus d'accorder des réductions de taxes qui, avec ce qui a été annoncé hier, atteignent maintenant \$900 millions.

### Traité

nistres arabes qui doit définir les sanctions économiques et politiques contre l'Égypte, s'est ouverte hier soir à Bagdad sur une mise en demeure sans concessions de l'Irak aux pays arabes dits modérés.

D'entrée de jeu, M. Saddam Hussein, vice-président du conseil de la révolution et Irak, a déclaré: « Il convient de considérer tout état qui ne s'engage pas à appliquer réellement et sincèrement les résolutions du neuvième sommet arabe (de Bagdad) comme l'allié de Sadate et par le fait même du sionisme, et de le traiter en conséquence ».

Ces décisions n'ont pas été rendues publiques, mais l'on sait qu'elles reviennent notamment l'exclusion, ou tout au moins la suspension, « de l'appartenance de l'Égypte à la Ligue arabe, le transfert du siège de cette organisation dans une autre capitale, et le boycottage des organismes d'Etat et des sociétés privées égyptiennes qui entreraient en rapport avec Israël ».

La résolution finale ne comporte, que l'on sache, aucune décision impérative en ce qui concerne la rupture des relations diplomatiques. En revanche, il est expressément prévu qu'aucune représaille ni mesure discriminatoire ne doit frapper les travailleurs égyptiens, fort nombreux dans la plupart des pays arabes.

Avant que les ministres ne passent à l'examen de fond du problème, M. Yasser Arafat, président de l'OLP, est intervenu brièvement mais violemment pour demander aux pays arabes d'appliquer au « régime de Sadate » des « mesures plus sévères » que celles prévues au sommet de Bagdad.

M. Arafat a également préconisé un « boycottage pétrolier » des États-Unis, « principaux responsables de la trahison de Sadate ». « Et si vous ne pouvez imposer un tel embargo, a-t-il déclaré en conclusion, diminuez votre production de pétrole de 30 pour cent et augmentez vos prix d'autant ».

Face à cette levée de boucliers, le gouvernement égyptien a pris les devants en décidant hier de « geler ses activités » au sein de la Ligue arabe. Ce « gel », précise un communiqué officiel, a été décidé « en attendant le jour où la sagesse prendra le pas sur les réactions émotives et où le sérieux dominera l'irresponsabilité ».

Le « gel » de la participation du Caire à la Ligue arabe, vise à mettre les pays arabes « en garde contre les conséquences

graves d'une action de leur part », déclare-t-on dans les milieux officiels égyptiens.

On tient à préciser, dans ces milieux, qu'il ne s'agit pas d'un « retrait » de l'Égypte de l'organisation.

L'Égypte est co-fondatrice de la Ligue arabe avec six autres pays: la Syrie, la Jordanie, l'Irak, l'Arabie saoudite, le Liban et le Yémen. Selon l'article 10 de la charte, le siège permanent de la Ligue arabe est établi au Caire.

Selon cette charte, mise au point en mars 1945, avant la création de l'État d'Israël, l'exclusion d'un pays membre n'est possible qu'à l'unanimité des voix. Mais une résolution a été adoptée le 1er avril 1950 pour l'adoption de sanctions contre tout pays qui négocierait ou ferait la paix avec Israël.

À la suite de la Ligue, dont le secrétaire général, M. Mahmoud Riad, a démissionné il y a quelques jours, on se refuse à tout commentaire sur le « gel » de la participation de l'Égypte.

La quote part égyptienne est de 14 pour cent du budget de l'organisation. Les milieux officiels du Caire se refusent à indiquer si le gouvernement égyptien continuera à honorer ses engagements financiers.

Un peu partout dans le monde arabe, des manifestations ont eu lieu pour protester contre le traité. C'est ainsi qu'à Bagdad, près d'un million de personnes ont traversé, mardi, les principales artères de la ville pour stigmatiser le traité de la trahison et de la capitulation. À Abu Dhabi, de nombreux Palestiniens ont protesté contre le traité réditionniste.

À Damas, plusieurs centaines de milliers de Syriens ont manifesté contre le traité de trahison. À la tête des manifestants: M. Mohamed Ali Al Halabi, président du Conseil ainsi que plusieurs ministres.

### 28 mars

par le PC et l'AP

Il y a 44 ans aujourd'hui, le 28 mars 1935, la Commission de la radiodiffusion canadienne interdisait « les conversations de vente et les annonces publicitaires » le dimanche.

1976 — La population de la Terre est évaluée à quatre milliards d'individus; 1975 — 24 bébés meurent dans l'incendie d'un hôpital, à Rijeka, en Yougoslavie;

1939 — Madrid se rend à Franco, mettant fin à la Guerre civile;

1930 — Constantinople devient Istanbul et Ankara.

Ils sont nés un 8 mars: le peintre italien Raphaël (1483-1520); l'écrivain russe Maxim Gorki (1868-1936).

**LESAGE LAMOTHE COSSETTE**  
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D  
MARC COSSETTE B.A.O.O.D  
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES  
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES  
LENTILLES PROGRESSIVES

**MONTRÉAL**  
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)  
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL  
12245 rue Grenet (Cartierville)  
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

**LAVAL**  
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE  
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE  
**845-4221**

**Donnez! À s'enraider, on se fait du bien.**

centraide

### NOUVEAUTÉS

**Classes et pouvoir: les théories fonctionnalistes**  
Nicole Laurin-Frenette  
un instrument de travail irremplaçable pour l'analyse critique, systématique et comparative des théories des classes sociales.  
360 pages \$15,95 □

**Changement social et rapports de classes**  
Numéro spécial de la revue *Sociologie et sociétés* réalisé par Louis Mahou et Gabriel Gagnon  
à propos des écrits d'Alain Touraine, une réflexion sur les sociétés industrielles avancées et les sociétés dépendantes.  
192 pages \$6, □

**Société, politique, individu**  
Andréas Buss  
étude des relations entre le domaine hiérarchique et le domaine politique en Inde classique et en Occident depuis le Moyen-Âge.  
124 pages \$12,50 □

**Stratégie d'enseignement des mathématiques**  
Jean-Claude Héty  
ouvrage original et utile, qui révolutionne la psycho-pédagogie des mathématiques tout en confirmant les études de Piaget sur la théorie de la connaissance. 150 pages \$12,75 □

**BON DE COMMANDE**

Veuillez m'expédier les titres cochés

• Paiement ci-joint \$ .....

• À percevoir sur mon crédit Chargex no: .....

Nom .....

Adresse .....

.....Code postal.....

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
C.P. 6128, Succ. "A"  
Montréal, Qué., Canada H3C 3J7  
Tel.: 343-6321/25

**AMÉTIÉO**

Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé suivi d'un ennuagement. Maximum -3. Aperçu pour jeudi: pluie ou neige.

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Outaouais: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum 0 à 2. Aperçu pour jeudi: averse et plus doux.

Laurentides, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 0 à 2. Aperçu pour jeudi: averse et plus doux.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, région montagneuse de l'Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 0 à 2. Aperçu pour jeudi: averse et plus doux.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ciel variable avec quelques flocons de neige surtout en matinée. Maximum -4. Aperçu pour jeudi: pluie ou neige.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski-Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: ciel variable et vents modérés. Maximum -2 à 0. Aperçu pour jeudi: ennuagement suivi de pluie ou de neige.

Baie-ComEAU, Sept-Îles, Basse Côte-Nord, Île d'Anticosti: neige et vents modérés. Maximum -2. Aperçu pour jeudi: ennuagement suivi de pluie ou de neige.

# Les hôpitaux en grève vont assurer l'essentiel (Marois)

QUÉBEC (PC) — Le ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois, a voulu rassurer et la population et les patients des hôpitaux, hier à l'Assemblée nationale, en prévision du débrayage de huit heures des infirmiers et infirmières aujourd'hui en expliquant que

les services essentiels seront maintenus. En réponse à des questions de Mme Thérèse Lavoie-Roux (L.-L'Acadie), M. Marois a dit qu'il y a eu déjà entente sur ce point dans 55 des 84 hôpitaux où sont regroupés principalement les infirmiers et infirmières et que dans le cas de 27

autres établissements, les listes syndicales ont été déposées, assurant ainsi en moyenne 20% des services essentiels pendant la grève qui variera de huit à 24 heures, selon les hôpitaux. M. Marois a ajouté que les établissements de santé continueront de recevoir des patients comme d'habitude sauf que certains traitements, comme des interventions chirurgicales non urgentes, seront retardées de 24 heures.

Dans l'ensemble, le ministre des Affaires sociales ne prévoit pas de difficultés majeures pour la population aujourd'hui, a ajouté M. Marois qui parlait au nom du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, retenu à l'extérieur de la Chambre. Des 84 hôpitaux impliqués, 82 assureront donc les services



M. Pierre Marois, ministre d'Etat au Développement social. (Photolaser CP)

# Serveuse coupable du meurtre de son patron

par Bernard Morrier

Une serveuse de 31 ans, Louise-Thérèse Desnoyers, qui avait été accusée de meurtre au premier degré, après avoir poignardé son patron, le 16 janvier dernier, a finalement été reconnue coupable d'homicide involontaire, un crime punissable par l'emprisonnement à vie. Le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure, entendra vendredi les représentations du procureur de la Couronne, Me Gerald La Haye, et celles de Me André Duceppe, qui agit en défense, avant le prononcé de sa sentence.

Témoignant pour la poursuite, M. Raymond Paquette, qui s'occupait de l'entretien du restaurant de la victime, M. Peter Savopoulos, âgé de 48 ans, a déclaré que ce dernier venait de congédier Mlle Desnoyers et que celle-ci, pour se venger, aurait tenté de lui faire peur à l'aide d'un couteau. C'est du moins ce que le témoin croyait. Au moment de son arrivée, M. Paquette avait aperçu le couple discuter assez fortement sur le prix des boissons. C'est après cette dispute que Mlle Desnoyers a été congédiée. Elle se dirigea vers la cuisine pour s'emparer d'un couteau à dépecer et revint immédiatement à la table. « Comme le patron s'est levé, a-t-il dit, le couteau s'est enfoncé dans lui ».

M. Savopoulos aurait alors dit à son ex-employé qu'elle était folle, tout en la frappant à la figure. Saignant abondamment, le restaurateur s'était à son tour dirigé vers la cuisine pour s'emparer d'une hachette à viande. M. Paquette a voulu s'interposer entre les deux mais M. Savopoulos lui aurait dit de s'enlever.

ver, sinon il le frapperait. « Je l'ai laissé aller mais au même moment, il s'est effondré ».

Le restaurateur succombait peu après dans un hôpital. Quant à Mlle Desnoyers, elle a soutenu devant le juge et les jurés que son agression contre son ex-patron était purement accidentelle, expliquant qu'elle tentait de démontrer à celui-ci comment il avait lui-même menacé un client avec un couteau quelques jours auparavant. Elle a ajouté qu'après avoir été frappée par la victime, elle avait perdu pied et quand elle s'est relevée, c'est là qu'elle a constaté que M. Savopoulos avait été poignardé.

# Entente à Sidbec

Une entente de principe est intervenue tôt hier matin entre la compagnie Sidbec et le comité de négociation représentant ses 3,500 employés du Québec et de l'Ontario.

L'entente, qui sera soumise au vote secret d'ici quelques jours, n'a pas été rendu publique, les négociateurs préférant réserver sa primeur à leurs commentants, en grève depuis le 3 mars. Les syndicats de Sidbec, de Contrecoeur, Montréal, Longueuil, Lasalle et d'Étobicoque (Ont.), sont affiliés au Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique (FTQ).

L'accord intervenu entre les négociateurs des deux camps a été ratifié par les 45 membres des comités de négociation des différents syndicats locaux des métallos.

# Le retour de Vic Cotroni ?

TORONTO (PC) — Selon un documentaire diffusé sur les ondes du réseau anglais de la Société Radio-Canada (CBC), « le leadership de la pègre montréalaise est retombé entre les mains de Vic Cotroni, ce vieux cad auquel Paul Violi avait succédé ».

La succession de Paolo Violi, abattu en janvier 1978. Au cours d'une entrevue, Cotroni a affirmé n'être qu'un fabricant de pepperoni à la traite. Interrogé sur le prêt usuraire et le racket de la protection, Cotroni a répondu: « Euh... quelle protection? Et où, où? Qui affirme des choses comme cela? Je ne vois rien de la sorte. »

# Le 10 retire «Gros Plan» sous les pressions syndicales

par Louis-Gilles Francoeur

La direction de Télé Métropole a décidé en fin de semaine dernière de suspendre jusqu'à nouvel ordre la diffusion de son émission d'actualités « Gros Plan » pour donner suite à une demande de l'Union des artistes (FTQ): cette dernière exige en effet que les journalistes de la salle de nouvelles, regroupés dans un syndicat à la CSN, lui paient en sus une cotisation pour les cachets qu'ils retirent de leur participation à cette émission dont « le fond et la forme » sont déjà régis par leur convention collective.

Samedi dernier, l'enregistrement de cette émission a été interrompu au dernier moment alors que le ministre du

Travail, M. Pierre-Marc Johnson, et le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, étaient déjà sur les lieux pour croiser le fer sur l'efficacité des amendements apportés en décembre 77 au Code du travail par la Loi 45.

Le président de la CSN a alors refusé d'être interviewé sur ces questions techniques par quelqu'un d'autre qu'un journaliste de la salle de nouvelles et, visiblement heureux de n'avoir pas à trancher, le ministre du Travail a refusé d'être interviewé séparément de M. Rodrigue. La direction du Canal 10 a donc diffusé un film dimanche après-midi à la place de son émission d'actualités.

Interrogé hier sur cette affaire, le directeur adjoint de

Télé Métropole, M. Jean Paradis, a refusé de dire si la direction continuerait d'exiger que ses journalistes paient des cotisations à l'Union des artistes avant de leur demander de participer à nouveau à cette émission.

Les journalistes ont pour leur part déposé un grief relativement à cette affaire. La convention collective des journalistes, signée le 23 juin 1976, leur reconnaît des droits sur les émissions d'affaires publiques, droits que la direction de Télé Métropole semble avoir reconnus d'autre part le 5 septembre 1976 à l'Union des artistes dans un document signé en marge du Code du travail.

La convention collective du 23 juin 1976 reconnaît précisé-

ment que les journalistes de Télé Métropole « sont généralement les seuls habilités à traiter l'information, c'est-à-dire le fond et la forme des nouvelles et reportages qu'ils sont requis de préparer dans le cadre des émissions d'actualité quotidienne, d'actualités hebdomadaires », etc.

Un peu plus de deux mois plus tard, la direction du canal 10 signait une entente avec l'Union des artistes, qui lui donne aussi juridiction sur les « interviewers » et les « reporters ». L'article 3c) de cette convention, basée sur la bonne foi et non sur le Code du travail, exclut les journalistes affectés à la production de Téléjournal, mais reconnaît indirectement la compétence de l'UA sur les émissions d'affaires publiques pourtant couvertes par la convention signée deux mois plus tôt.

L'Union des artistes a donc récemment déposé un grief pour faire reconnaître sa juridiction sur les émissions d'affaires publiques. Devant le refus d'une journaliste de payer la cotisation requise, la direction du 10 a annulé l'émission à laquelle devait participer MM. Johnson et Rodrigue.

Le directeur adjoint du personnel du 10 a refusé de dire comment la direction allait déjouer cette impasse.

Il s'en est pris plutôt à la « couverture biaisée » que LE DEVOIR aurait faite des multiples négociations en cours à Télé Métropole: Il a notamment invité le sous-signé à « vérifier » les passages de la

convention collective en vigueur qui préciseraient que les journalistes « sont invités » seulement aux émissions d'actualité au lieu d'y avoir un droit établi.

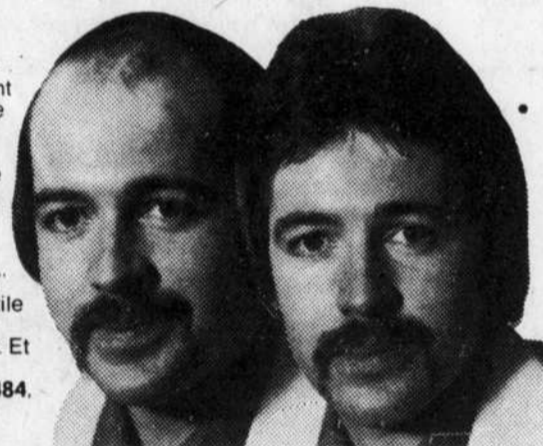
Vérification faite, il appert que la partie patronale a déposé en négociation une demande par laquelle elle minimiserait la juridiction de ses journalistes sur ces émissions. Cet amendement projeté à la convention collective stipule que la direction pourrait faire appel pour ses émissions « d'actualité hebdomadaire » à des personnes « ne faisant pas partie de l'unité de négociation » existante.

Les journalistes de Télé Métropole sont d'avis que cette affaire a pour but de provoquer un affrontement entre l'Union des artistes et leur syndicat à la veille d'une négociation fort houleuse en perspective. Les journalistes ont jeté jusqu'ici les bases d'un front commun avec les techniciens, qui depuis quelques jours se présentent au travail dans les accoutrements les plus divers pour manifester leur désapprobation devant l'allure des pourparlers. Les journalistes n'ont toutefois pas réussi à intéresser le nouveau syndicat des annonceurs, lequel est affilié à l'Union des artistes.

## LA CHEVELURE INJECTÉE

Par la House of Masjers

La plus grande et la plus populaire compagnie spécialisée dans le remplacement de la chevelure, lance, maintenant sur le marché une nouvelle méthode, produit de grandes recherches—La chevelure injectée—! Cette méthode est si parfaite qu'elle procure une chevelure presque identique à une chevelure naturelle. Toute intervention chirurgicale est éliminée, ce qui annule toute forme d'inconvénients. La chevelure injectée est d'une telle permanence qu'il est inutile de s'en soucier vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tout au long de la semaine. Et ceci même si vous êtes très actif. Pour documentation gratuite. Tel. 226-3484, ou envoyer un coupon à la HOUSE OF MASTERS, 1580 Rue Merivale, Ottawa, Ont. K2G 3J9



nom \_\_\_\_\_ adr \_\_\_\_\_  
tel \_\_\_\_\_ ville \_\_\_\_\_

# français ou anglais langue seconde BOURSES cours d'été 1979

Dans le cadre d'un plan établi par le ministère de l'Éducation du Québec, en liaison avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et financé par le Secrétariat d'État, des bourses sont offertes aux élèves et aux étudiants québécois de niveau post-secondaire désireux de suivre des cours intensifs (6 semaines) de français ou d'anglais langue seconde durant l'été 1979, au Canada.

La bourse comprend les frais de scolarité, d'hébergement, de nourriture, de participation aux activités socio-culturelles obligatoires et de matériel d'enseignement. Les frais de voyage aller-retour sont à la charge du boursier.

Un certain nombre de boursiers québécois devront suivre les cours au Québec puisque le nombre de boursiers qui seront dirigés vers les établissements d'autres provinces est limité dans le cadre d'accords inter-provinciaux.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:

- Être citoyen canadien ou "immigrant reçu";
- avoir terminé ses études secondaires (5e secondaire) à la fin de l'année scolaire 1978-1979;
- OU
- être étudiant à temps plein au niveau collégial ou universitaire durant l'année scolaire 1978-1979 (inscrit aux sessions d'automne 1978 et d'hiver 1979).

### ATTRIBUTION DES BOURSES

Les bourses seront accordées, à l'intérieur de chaque région administrative, par tirage au sort à l'aide d'un ordinateur.

Pour recevoir un formulaire de demande et un dépliant (renseignements), chaque candidat doit écrire à l'adresse ci-dessous avant le 9 avril 1979:

Monsieur Maurice Beaulieu  
Coordonnateur  
a/s M. Guy Lamontagne  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue de Lachevrotière, 13e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5A5

Les formulaires dûment remplis devront parvenir au ministère au plus tard le 18 avril 1979.

N.B.: Les formulaires ne sont pas mis à la disposition des établissements d'enseignement.



# La peine Capitale.

Quand vous avez réservé une chambre d'hôtel pour votre voyage d'affaires à Ottawa, vous ne vous attendez pas à y trouver l'ennui.

Et pourtant, ce fut probablement votre seul compagnon, avec la TV, pour vous faire oublier votre journée harassante.

Et votre journée s'est arrêtée là... Aussi, la prochaine fois, traversez le pont et installez-vous à l'AUBERGE. Elle est à 5 minutes de la Colline Parlementaire.

Parce qu'après une dure journée, nous pensons que vous méritez une petite récompense.

Nous vous y réservons divertissements ou délassements dans une ambiance agréable et confortable.

Pour à peine \$51 par nuit, vous pouvez profiter de tout ceci, dans une atmosphère intime tout en savourant l'hospitalité du Vieux Monde dans un hôtel de grande tradition européenne. Alors, que diriez-vous de rester à l'Auberge? Après tout, un voyage d'affaires à Ottawa n'est pas un crime. Et il n'y a pas de raison que vous soubissiez la peine Capitale.

**Etablissement:** 2, rue Montcalm, Hull, Québec. A 5 minutes de la Colline Parlementaire, en traversant le pont.

**Commodités:** 240 chambres et suites merveilleusement agencées • deuxième téléphone • cabinet de

toilette supplémentaire • système de chauffage et d'air climatisé à contrôle individuel • télévision en couleur • radio AM/FM au chevet • deuxième porte séparant la chambre et le salon de l'entrée pour plus d'intimité • stationnement souterrain.

**Détente:** Cascade d'eau à couper le souffle dans le hall d'entrée • piscine, sauna (ouverture début d'été)

**Divertissements:** "La Boîte" notre bar dansant tous les soirs, sauf le dimanche.

**Restaurants:** "Le Châteauneuf", notre restaurant pour gourmets avec sa cuisine dans la grande tradition européenne • "La Jardinière", le restaurant plongé dans la verdure.

**Transport:** Navette d'autobus entre L'Auberge et la Colline Parlementaire.

**Tarifs:** A partir de \$51 par nuit.



# L'Auberge de la Chaudière

Le plus récent et le plus élégant hôtel de la région de la capitale nationale.

2 rue Montcalm, Hull J8X 4B4. Un hôtel Campeau à Hull, Québec, de l'autre côté de la rivière, en face de la Colline Parlementaire.

Pour la réservation de chambres composer: Canada: 1-800-567-1991 (Ottawa/Hull 778-3880) États-Unis: 800-223-6800. • Etat de N.Y. communication: 212-838-3110 • Représenté par IRI — "The leading Hotels of the World."

## Un nouvel homme fort émerge en Afghanistan

ISLAMABAD (d'après Reuter et AFP) — Le ministre afghan des Affaires étrangères, M. Hafizullah Amin, a été nommé hier premier ministre.

Radio-Kaboul, captée au Pakistan, a déclaré que le conseil révolutionnaire qui dirige l'Afghanistan depuis le coup d'Etat déclenché il y a onze mois, a accordé à M. Amin des pouvoirs étendus pour remodeler le gouvernement.

M. Nour Mohammad Taraki, l'ancien premier ministre, demeure apparemment président du conseil révolutionnaire et ministre de la Défense, mais il semble que le véritable homme fort du pays soit désormais M. Amin. « Jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, tous les ministres et membres du conseil révolutionnaire conserveront leur fonction », a indiqué la radio. Le « conseil révolutionnaire » a d'autre part adopté certaines mesures concernant la « défense du pays », a annoncé Radio-Kaboul.

Cette nouvelle nomination fait suite à de nombreuses spéculations à Kaboul sur une redistribution éventuelle du pouvoir, provoquée par une agitation grandissante contre le régime pro-communiste.

Les dirigeants afghans sont de plus en plus préoccupés par la campagne de guérilla lancée par les tribus musulmanes résolument hostiles à toute idéologie de gauche. Selon des sources dissidentes, les combats se sont étendus à plus de la moitié des vingt-huit provinces afghanes.

D'ailleurs, M. Hafizullah Amin a accusé hier « les milieux réactionnaires » du Pakistan et « les éléments religieux pleins de préjugés » de l'Iran de se livrer à des ingérences dans les affaires intérieures de son pays.

Au cours d'une interview diffusée par Radio Kaboul captée à Islamabad, M. Amin a également soutenu que « les ennemis de la révolution afghane étaient appuyés par l'impérialisme et les forces d'extrême-gauche ».

De leur côté, les organisations de rebelles musulmans ont immédiatement réagi en indiquant que l'annonce du remaniement ministériel était la « première défaite du régime communiste » de M. Taraki et annoncé la poursuite de la lutte.

Le gouvernement Taraki est arrivé au pouvoir en Afghanistan à la suite d'un coup d'Etat sanglant le 27 avril 1978.

## L'émeute fait rage à Gonbad-Kavous

# Les Turkmènes iraniens se révoltent

TÉHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — Après celui des Kurdes, la semaine dernière, le soulèvement hier des Turkmènes iraniens, est venu montrer combien est encore fragile l'autorité du nouveau régime iranien.

De violents combats ont fait rage dans la ville de Kabous Gonbad, dans la province du Hazeradan proche de la frontière soviétique, entre armée régulière et milices islamiques iraniennes, d'une part et autonomistes turkmènes d'autre part.

Des habitants de la ville, contrains par les fusillades à s'enfermer dans leurs maisons, ont déclaré par téléphone que depuis le début des hostilités, lundi, plusieurs dizaines de personnes avaient été tuées. Le nombre de blessés dépasserait la centaine.

Le soulèvement du Turkménistan rappelle par bien des points la révolte des Kurdes: comme les Kurdes, les Turkmènes sont des musulmans sunnites, alors que la majorité des autres Iraniens sont chiites, comme les Kurdes, ils réclament un statut d'autonomie mais non d'indépendance; comme les Kurdes, ils ont annoncé qu'ils boycotteraient le référendum sur l'instauration d'une république islamique, qui aura lieu vendredi.

Les heurts ont commencé lundi après-midi sur la grande place de Gonbad-Kabous. A l'issue d'un meeting organisé pour protester contre le meurtre, la veille, par un membre du « comité Khomeiny » d'un marchand ambulant Turkmène, une fusillade a fait sept morts du côté turkmène. La population a érigé des barrières dans le parc central et la bataille s'est poursuivie hier.

Selon Pars, des militants turkmènes auraient désarmé les gendarmes du poste frontière de Vachli-Bron, sur le fleuve Sumbar, au-delà duquel se trouve le Turkménistan soviétique.

D'après des indications recueillies à d'autres sources, les militants turkmènes de Gonbad-Kabous ont occupé des postes de police et de gendarmerie de la ville, et assiè-

geraient hier après-midi le central téléphonique.

Selon les informations reçues à Téhéran, il semble que — comme cela a été le cas dans la récente bataille de Sannadaj, capitale du Kurdistan iranien — les turkmènes soient appuyés par des « fedayine » (miliciens marxistes autonomes), et que le « comité Khomeiny » reçoive des renforts de l'armée, en provenance de la base proche de Noudeh, et même de la ville plus éloignée de Machad.

Il était difficile d'obtenir de plus amples informations, car les communications avec la ville étaient pratiquement coupées.

Un enseignant local a toutefois déclaré à Reuter que les hôpitaux de Kabous Gonbad étaient débordés et que les blessés devaient être transportés à Gorgan à 60 kilomètres. Il a fait état de 80 morts et 140 blessés.

Les observateurs font remarquer que les concessions faites la semaine dernière aux Kurdes par le gouvernement iranien ne peuvent que renforcer les revendications des minorités ethniques, et notamment des Turkmènes. Hier, le premier ministre iranien M. Mehdi Bazargan a limogé le chef de l'état-major de l'armée iranienne, le général Mohammed Vali Gharani qui avait été sévèrement critiqué pour la brutalité de la répression de la révolte kurde.

Toutes ces difficultés sont portées à Téhéran par un flot de marches et de slogans qui maintiennent une atmosphère de « révolution permanente » contre le traité égypto-israélien lundi, pour la république islamique hier.

Tandis que des calicots ont fleuri partout à Téhéran, dont les bas-quartiers sont noyés par des pluies diluviennes, de nombreux envoyés spéciaux sont arrivés dans la capitale avant le référendum du 30 mars. Le vice-ministre de l'intérieur, M. Sadgh Tabatabai, a déjà révélé que le futur président de la république sera aussi le premier ministre. Elu pour cinq ans, il ne pourra pas dissoudre une Chambre (unique) qui protégera les minorités et les femmes.

A trois jours du référendum,

dont les classes instruites redoutent qu'il impose une société islamisée, M. Mehdi Bazargan, premier ministre, dans un discours à contre-courant lundi à Tabriz (nord-ouest), a mis l'Iran en garde contre un rejet de la technologie étrangère et des apports occidentaux « sans en copier les tares ».

« Combattre l'impérialisme et le colonialisme est bien, mais nous ne défendons pas l'Iran avec des boucliers et des gourdins. Ne pensons pas comme il y a 1300 ans », a-t-il

dit dans une référence hardie à la conquête arabe et à l'islamisation de l'Iran.

Hier n'en a pas moins été un jour sombre à Téhéran pour l'Occident, avec la disparition des trois quotidiens en langues anglaise et française. La difficile langue farsi (le persan), qui utilise les caractères arabes, est désormais le vecteur exclusif de toute information écrite, diffusée ou télévisée, et les derniers étrangers à Téhéran, notamment les ambassades, mesurent leur impu-

## Les résultats du référendum seront connus samedi en Iran

TÉHÉRAN (AFP) — Les résultats du référendum sur la république islamique, qui aura lieu vendredi en Iran, seront connus officiellement dès samedi, a annoncé hier M. Nour Bakhch, directeur du bureau central du référendum au ministère de l'Intérieur.

M. Bakhch a ainsi démenti les informations publiées dans la presse de Téhéran, selon lesquelles il faudrait attendre quinze jours pour connaître le résultat de la consultation.

Les opérations de vote se dérouleront de huit heures locales à une heure locale dans dix-huit mille bureaux de vote, écoles, mosquées, et tentes mobiles pour les tribus nomades, a précisé M. Bakhch.

Il a indiqué que ses services, une cinquantaine de personnes au ministère de l'Intérieur, ont fait imprimer dix-huit millions de bulletins de vote. L'Iran compte environ trente-six millions d'habitants, dont quinze millions, âgés de moins de seize ans, n'ont pas le droit de voter.

Selon M. Bakhch, environ cinq millions de personnes — vieillards, malades, nomades — ne prendront pas part au vote. Il s'attend donc à environ seize millions de votes exprimés.

Le bulletin de vote se présente sous la forme d'une bande de papier blanc de 30 cm sur 8,5 cm, en trois volets détachables.

Le premier volet permettra de comptabiliser les électeurs. Sur le deuxième volet est inscrit à l'encre verte, en petits caractères: « Changement de l'ancien régime en république islamique, dont la constitution sera approuvée par le peuple »: « oui », en gros caractères.

Sur le troisième volet, à l'encre rouge, la même phrase est inscrite, suivie d'un « non » en gros caractères.

Chaque électeur devra présenter son certificat de naissance, qui sera tamponné au bureau de vote. À la sortie du bureau, les électeurs apposeront leurs empreintes digitales sur un cahier. L'encre utilisée est indélébile pendant une durée d'environ 24 heures.

## Bhutto: dernier recours

KARACHI (AFP) — Une dernière tentative juridique pour sauver l'ancien premier ministre pakistanais Zulfikar Ali Bhutto, condamné à mort par pendaison, a été engagée hier, à Karachi.

Les défenseurs de M. Bhutto, conduits par son ancien ministre de la Justice Abdul Hafeez Peerzada, ont fait appel au principe de l'habeas corpus devant la Haute Cour de justice de Sind pour récuser la constitutionnalité de la Haute

Cour de Lahore qui a, l'an dernier, condamné l'ancien premier ministre à mort pour meurtre.

Cette sentence vient d'être confirmée par la Cour suprême du Pakistan qui a rejeté une demande de révision du procès de l'ancien chef de gouvernement condamné pour complicité à un meurtre.

La Haute Cour de Sind siègera, aujourd'hui, pour examiner ce recours qui recom-

mande, au surplus, la comparution éventuelle de M. Bhutto devant cette juridiction.

Dans sa demande, M. Bhutto expose que sa condamnation pour le meurtre est nulle aux yeux de la loi puisque la Cour de Lahore qui a rendu le jugement était illégalement constituée. Il est également illégal, soutient-il, de le garder prisonnier dans une cellule de condamné à mort.

**CARON LIBRAIRE**  
Livres neufs et usagés  
Cartes • Revues • Journaux  
Service de photocopie  
JUSQU'À 10.00 H. TOUTES LES SOIRS  
251 Ste-Catherine E.

Si vous avez moins de 40 ans vous le pouvez encore...

## L'AVENIR PASSE PAR LA JEUNE CHAMBRE

JEUNE CHAMBRE DE MONTREAL

1380 Gifford, Suite 206, Montréal, Qué. H2J 1R8  
Tél.: 526-3309

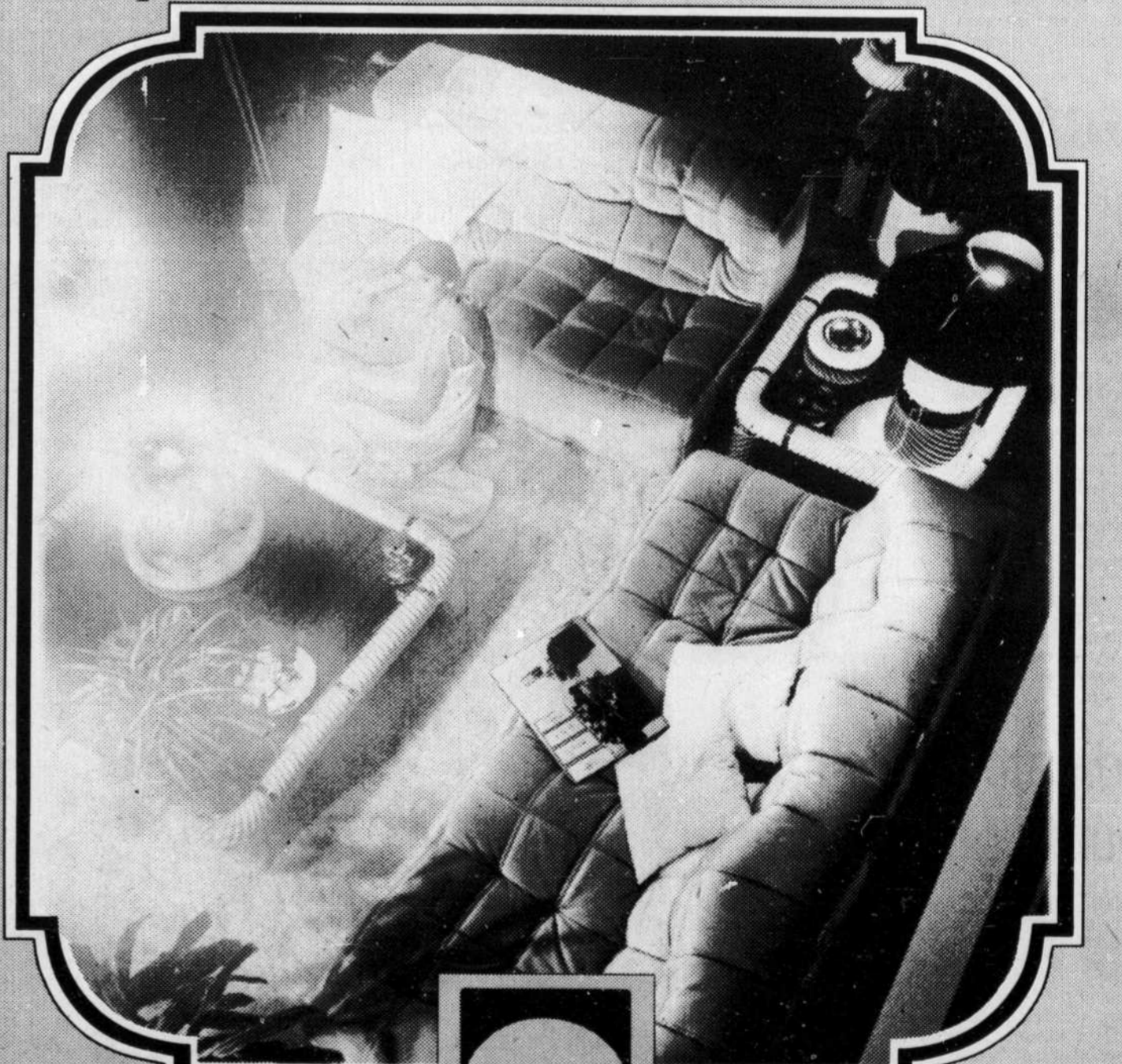
### FORMULE D'INSCRIPTION

NOM: ..... PRENOMS: .....  
ADRESSE: ..... CODE POSTAL: .....  
TÉL. DOM: ..... DATE DE NAISSANCE: .....  
ÉTUDES: ..... EMPLOI: .....  
EMPLOYEUR: .....  
ADRESSE: ..... TÉL: .....  
COURRIER: AU DOMICILE  AU TRAVAIL  SEXE: H  F   
STATUT M  C  PRÉNOM DE L'ÉPOUSE-MEMBRE: .....

Je désire faire partie du secteur.....  
Je, soussigné, sollicite mon admission à la JEUNE CHAMBRE DE MONTREAL et je m'engage à suivre les règlements.  
Signature du candidat .....

# SOLDES!

La beauté à prix moindre.  
Jusqu'à 40% de réduction. Les 29, 30 et 31 mars.



**CHATEAU**  
d'aujourd'hui

6370, rue St-Hubert, Montréal  
6375, rue St-Hubert, Montréal

1125, boul. St-Martin, Laval  
Complexe Desjardins, Montréal

Tél: (514) 382-4710  
(Services de décoration)

## Avez-vous touché des prestations d'assurance-chômage en 1978?

### Si oui, vous avez probablement reçu votre feuillet TP4U.

Si vous ne l'avez pas reçu, si vous l'avez perdu ou si vous devez le remplacer, voici comment procéder...

1. Remplissez la carte «demande de duplicata» que vous obtiendrez en vous présentant au Centre d'emploi du Canada (Assurance-chômage ou Services de main-d'oeuvre) le plus près de chez vous. Si vous ne pouvez vous y rendre, demandez-la en écrivant à votre Centre d'emploi du Canada.
2. Remettez la «demande de duplicata» remplie au préposé à l'information en lui fournissant une preuve d'identité comme par exemple une carte de crédit ou un permis de conduire. Si vous l'avez reçue par la poste, retournez-la en n'oubliant pas d'inclure la photocopie d'un document d'identité.

La Loi sur les droits de la personne exige que l'accès aux renseignements personnels concernant toute personne soit protégé. Voilà pourquoi il vous faut fournir une preuve d'identité.

3. En procédant de cette façon, vous obtiendrez le duplicata à temps pour faire votre déclaration de revenus.

Si vous avez votre feuillet TP4U mais voulez en savoir davantage, servez-vous également de la «demande de duplicata». Vous n'aurez à fournir une preuve d'identité que si votre adresse ne correspond pas à celle indiquée sur votre feuillet.

L'Assurance-chômage du Canada: **pour ceux qui cherchent à travailler**

Emploi et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada



## Sadate: le Congrès peut modérer Israël

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Anouar Sadate et M. Menahem Begin ont tous deux manifesté leur préoccupation en prévision des négociations prévues sur la question palestinienne. S'adressant à tour de rôle au Sénat et à la Chambre des représentants, le chef de l'État égyptien et le président du conseil israélien ont reconnu que des problèmes surgiraient lors de ces pourparlers.

Mais, a déclaré M. Sadate aux membres du Congrès, « vous pouvez user de votre influence pour modérer la position d'Israël ». Le président égyptien a également évoqué la nécessité de l'aide américaine pour relancer l'économie de son pays. « Mais je ne propose pas une alliance. Nous sommes contre cette idée. Je propose des relations de coopération. Nous voulons être assez forts pour maintenir la paix. »

M. Sadate a précisé qu'en demandant de l'aide militaire aux États-Unis, l'Égypte songe à aider d'autres pays arabes et africains à se défendre. « Mais, pas question pour nous d'être des gendarmes. Et nous ne voudrions pas que les États-Unis le soient non plus. »

Le président d'autre part réaffirmé la position égyptienne sur Jérusalem: conseil municipal mixte composé d'Israéliens et d'Arabes, en rappelant que les droits des Arabes et des musulmans du monde entier de venir prier à Jérusalem ne pouvaient être déniés.

De son côté, M. Begin a dit que son pays souhaite une solution humanitaire au problème palestinien. Mais Israël ne renoncera pas à sa sécurité. « Sécurité pour Israël signifie survie. »

Le président du conseil israélien a souhaité que l'entente règne entre Israël et les États-Unis à l'avenir. Il se peut qu'il y ait quelques difficultés, mais s'il a pu survivre aux tortueuses négociations de seize derniers

mois sur le traité israélo-égyptien, a-t-il dit, « alors on peut croire aux miracles. » Avec de la bonne volonté et une molécule de sagesse, aucun problème n'est insurmontable. »

M. Begin a par ailleurs évoqué l'influence soviétique dans le monde. « La liberté est en péril. » En deux ans, les soviétiques « se sont emparés par procuration » de six pays: Angola, Mozambique, Éthiopie, Afghanistan, Yémen du Sud et Cambodge, a dit M. Begin en priant les États-Unis de se rappeler qu'ils disposent en Israël d'un allié sûr.

Israël a besoin de votre amitié, renforcée. Faisant ouvertement appel à l'aide américaine devant les principaux membres du Sénat, puis de la Chambre des représentants, au Congrès, M. Begin a déclaré qu'Israël faisait face à une coalition arabe composée de la Syrie, de l'Irak, de la Jordanie et même de l'Arabie saoudite, et a évoqué la menace de voir ces pays devenir « un dépôt d'armes » soviétiques.

Enfin, le président Anouar Sadate a démenti hier à Washington que le voyage de M. Begin au Caire ait été repoussé d'une semaine.

« Je ne sais pas qui a inventé cela », a déclaré le président égyptien à la presse, ajoutant: « C'est une nouvelle invention. »

Le correspondant à Washington de la radio israélienne avait annoncé plus tôt dans la journée que ce voyage, prévu pour le lundi 2 avril, avait été repoussé d'une semaine à la demande des égyptiens qui, disait-il, « veulent pouvoir préparer convenablement sa visite ».

À l'ambassade d'Égypte, on déclarait ensuite: « Si le président Sadate dit que la visite aura lieu lundi prochain, alors elle aura bien lieu. » Aucune explication n'a été fournie au malentendu.

## Washington donne des assurances à Israël en cas de violation du traité

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis ont donné des assurances politiques et économiques à Israël pour faire face à toute violation éventuelle du traité de paix égypto-israélien.

Ces assurances sont contenues dans deux mémoranda qui ont été signés lundi après-midi, deux heures après la signature du traité de paix, par le secrétaire d'État Cyrus Vance et son homologue israélien, M. Moshe Dayan, a déclaré hier le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter.

Le premier, intitulé « Accord de compréhension » complète l'accord secret conclu entre Washington et Jérusalem en 1975 après le second désengagement israélien du Sinaï. Il apporte, croit-on savoir, un certain nombre d'assurances à Israël dans les domaines politique et militaire, mais il n'oblige pas formellement les États-Unis à entreprendre des actions spécifiques en cas de violation du traité.

Le second garantit l'approvisionnement en pétrole d'Israël par les États-Unis pour une période de quinze ans au cas où Jérusalem verrait ses sources traditionnelles d'importation se fermer.

En contre-partie de l'évacuation dans les sept mois des champs pétrolifères du Sinaï, l'Égypte a promis de vendre normalement son pétrole à Israël aux cours mondiaux.

Mais la production des gisements du Sinaï est insuffisante pour subvenir à tous les besoins d'Israël, qui importait jusqu'à la chute du chah, 60

pour cent de son pétrole d'Iran. Depuis, les nouvelles autorités iraniennes ont décidé de ne plus honorer leurs contrats avec Israël.

Les deux accords ne requerront pas l'approbation du Congrès. Néanmoins, l'administration Carter a engagé des consultations avec les parlementaires pour s'assurer de la constitutionnalité des deux textes, qui seront publiés dans les tout prochains jours.

Les États-Unis avaient proposé à l'Égypte de passer un accord de compréhension similaire. Mais celle-ci a décliné cette offre en affirmant qu'elle n'était pas nécessaire, a indiqué M. Hodding Carter.

Tandis que MM. Sadate et Begin se rendaient au Congrès, le secrétaire d'État Cyrus Vance a reçu les ministres de l'Économie égyptienne et israélienne, avec lesquels il a eu des conversations séparées sur les projets d'aide économique américains à ces deux pays.

Les États-Unis ont déjà promis une aide de 4,5 milliards de dollars, essentiellement militaire, à l'Égypte et Israël. Ils envisagent d'octroyer un supplément de 500 millions de dollars d'assistance économique à l'Égypte. Une mission américaine, dirigée par le sous-secrétaire d'État chargé des affaires économiques, M. Richard Cooper, s'est récemment rendue au Caire pour étudier les besoins égyptiens.

L'aide militaire globale de 4,5 milliards de dollars que les États-Unis se sont engagés à octroyer à Israël et à l'Égypte ne couvrira en réalité aux contribuables américains

qu'environ 800 millions de dollars. C'est, a déclaré M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense, parce que plus de 80 pour cent de cette assistance sera accordée sous forme de prêts entièrement remboursables.

M. Brown a confirmé les modalités de cette aide dans des lettres distinctes au mi-

nistre israélien de la Défense, le général Ezer Weizman, et au ministre égyptien de la Défense et de la production d'armements, le général Kamal Hassan Ali.

Des trois milliards de dollars promis à Israël, 800 millions seront accordés sous forme de dons pour aider Israël à transférer des installa-

tions militaires du Sinaï dans le Néguev. Le reste sera versé sous forme de prêts pour l'achat de divers matériels militaires. En outre, les États-Unis sont convenus de commencer à livrer en janvier, soit une année en avance sur le calendrier initialement prévu, les avions F-16 commandés par Israël.

### SPÉCIAL DU MOIS DE MARS

La Renault 5TL 1979 Moteur 1300 cc

Radio AM/FM, bandes décoratives.

Traction avant, pneus Michelin radiaux 4 saisons, suspension indépendante aux 4 roues,



sièges baquets, 4 vitesses au plancher Dégivreur arrière, siège arrière rabattable, «hatch back»

\$4995.\*

\* Les roues sport sont en supplément



Lareau Automobiles inc.

1824 ouest, Ste-Catherine Montréal, Qué. H3H 1M1 • 937-9551

## Le cabinet Callaghan ne tient qu'à un fil

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Une voix ou deux seulement décideront ce soir si le gouvernement minoritaire de M. James Callaghan devra ou non organiser des élections anticipées au printemps.

C'est l'incertitude, voire le suspense, quant à l'issue du débat prévu sur la motion de censure de l'opposition conservatrice. Dans l'immédiat, le chef de celle-ci, Mme Margaret Thatcher, semble avoir le dessus sur le premier ministre. Si cette situation se confirme, ce sera la première fois qu'un gouvernement britannique aura été renversé au Parlement depuis la chute du gouvernement, travailliste également, de Ramsay MacDonald en 1924.

Jusqu'à lundi, la situation avait paru plus nettement défavorable pour le gouvernement. Les petites formations dont il dépend pour sa survie avaient semblé prêtes à voter en masse pour la motion conservatrice. Mais, trois députés du parti nationaliste gallois ont accepté dans la journée de

s'opposer à la motion si le gouvernement verse des indemnités estimées globalement à 20 millions de livres sterling aux ouvriers de carrières de chaux souffrant d'affections pulmonaires. Un projet de loi à cet effet a d'ores et déjà été mis au point.

Tout dépend à l'heure actuelle de l'orientation des voix de deux ou trois députés unionistes (protestants) de l'Ulster. Ceux-ci sont en proie à une certaine désunion. Leur chef leur a enjoint de voter contre le gouvernement. Mais il est difficile de dire combien d'entre eux obtempéreront.

L'un d'entre eux a déjà dit catégoriquement qu'il appuiera le gouvernement. Si les neuf autres votent dans l'autre sens, la motion de censure sera adoptée par 314 voix contre 312 et probablement deux abstentions, celles de deux députés catholiques d'Irlande du Nord.

Mais certains augures n'excluent pas le même nombre de voix pour et contre la motion. Le cas échéant, le président des Communes use-

rait de sa voix prépondérante pour décider du sort du gouvernement.

La motion de censure est née de diverses péripéties du projet d'octroi de l'autonomie législative partielle à l'Écosse, qui a été adopté lors d'un récent référendum par un pourcentage de voix insuffisant aux yeux du parlement.

Si le premier ministre, en poste depuis trois ans, franchit l'obstacle de la motion de censure, il est cependant douteux qu'il puisse ou qu'il ait intérêt à essayer de durer jusqu'au terme normal de la législature, en octobre prochain, estime-t-on.

La marge de manoeuvre des travaillistes, devenus minoritaires au Parlement, est tellement réduite qu'ils ne peuvent espérer tenir qu'en continuant de marchander des votes. Cela paraît inévitable lors de la discussion budgétaire, qui s'ouvre début avril, et risque de faire très mauvais effet sur les électeurs.

Certains seraient en faveur d'élections en mai. D'autres préféreraient un jumelage des élections britanniques avec les élections européennes du 7 juin, avec l'espoir d'une plus forte participation électorale des électeurs travaillistes potentiels.

## Giscard ne verra pas Brejnev malade

PARIS (Reuter) — Le président Valéry Giscard d'Estaing a ajourné le voyage qu'il devait effectuer cette semaine en Union soviétique, a annoncé hier un communiqué du palais de l'Élysée, sans donner de raison. De source informée, on déclare que c'est l'état de santé du président Brejnev qui aurait motivé cet ajournement.

La visite a été reportée de trois semaines sans date précise, déclare le communiqué qui indique qu'il s'agit d'une décision conjointe des autorités françaises et soviétiques.

La décision semble avoir été prise à la dernière minute car hier matin encore, les journaux moscovites publiaient

des articles en vue de la visite du président français et des entretiens qu'il devait avoir avec le président Brejnev.

L'état de santé du président soviétique se serait détérioré après une récente vague de froid brutale à Moscou, apprend-on de source informée à Paris. M. Brejnev était apparu à la télévision soviétique le 22 mars lors de la visite du premier ministre thaïlandais et semblait en bonne santé. Toutefois, la semaine dernière, lors d'une remise de médailles à des membres du Politburo le président Brejnev ne les a pas épinglées lui-même mais a confié ce soin à un collaborateur.

## Ordinateur français pour l'agence Tass

MOSCOU (AFP) — La France livrera à l'agence Tass l'ordinateur primitivement commandé par l'URSS à une firme américaine et dont la vente avait été refusée l'été dernier par le président Carter à la suite de condamnations de dissidents soviétiques.

Le contrat prévoyant la fourniture à l'agence soviétique d'un important matériel, qui lui permettra de s'informatiser, a été signé hier à Moscou. Le fournisseur principal sera la firme française Sodem, qui assurera la livraison du logiciel Steria, et d'ordinateurs Sens et CII-Honeywell Bull.

Le matériel que l'agence Tass désirait acquérir pour passer à l'informatique, notamment en prévision des Jeux olympiques de Moscou, devait primitivement être fourni par la société américaine. Sperry Univac, mais le président Carter avait mis son veto à l'opération à la suite de la condamnation à de très lourdes peines de prison de dissidents soviétiques, notamment Alexandre Guinzbourg et Anatoli Tchcharansky.

Le contrat, dont la valeur est d'environ 80 millions de francs français, a été signé au siège du ministère du Commerce extérieur de l'URSS par le ministre M. Nikolai Patolitchev et par M. Thierry Worb, vice-président de Sodem.

## J'APPELLE CAP\*L

LE PREMIER CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE LAVAL (méthode aérobique)

- Service d'évaluation physique
- Service de consultation
- Service de massothérapie

- Piste de course
- Salle de musculation
- Sauna

- Courts (3) de balle-au-mur et de racquetball
- Courts (3) de badminton
- Courts (2) de volleyball

cours de conditionnement physique

668-2090

1 PLACE LAVAL, LAVAL H7N 1A1



Lundi au Vendredi

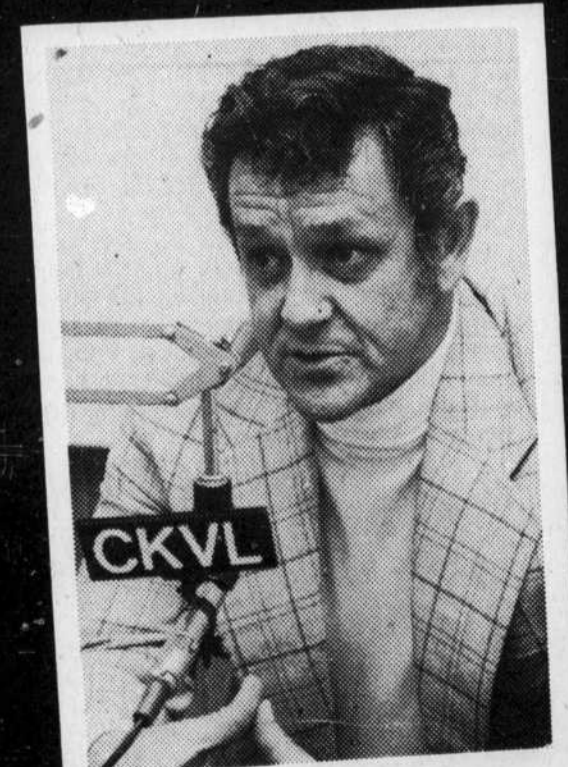
05h00 à 06h00

C'EST UN DÉPART

AVEC JOSÉ LEDOUX

AU PETIT MATIN, VOTRE REPORTER RACONTE LES FAITS DIVERS DE LA NUIT...

COMMENTE LES GRANDES MANCHETTES DU JOUR ET PARLE HUMOUR ET MÉTÉO.



85 CKVL vos opinions font l'actualité

# La Libye menace d'intervenir en Ouganda, affirme Nyerere

NAIROBI (d'après AFP et Reuter) — Le président tanzanien Julius Nyerere a affirmé hier que la Libye avait menacé d'intervenir militairement aux côtés des forces gouvernementales ougandaises si la Tanzanie ne retirait pas ses troupes du territoire ougandais dans les 24 heures.

La Tanzanie ne changera en rien sa position malgré l'ultimatum adressé dans un message par le leader libyen Mouammar Kadhafi, a déclaré le chef de l'Etat tanzanien, selon la radio tanzanienne captée à Nairobi.

Le colonel Kadhafi doit comprendre, a souligné le président Nyerere devant les membres du gouvernement et les dirigeants du parti unique tanzanien, que s'il intervient militairement dans le conflit, il ne devra pas seulement affronter les Tanzaniens mais aussi les masses populaires ougandaises qui ont pris les armes pour renverser le président Idi Amin.

M. Nyerere a encore lancé à tous ses compatriotes un appel les invitant à faire preuve de fermeté morale, et les prévenant que désormais la guerre allait prendre une ampleur nouvelle.

Seul allié inconditionnel de l'Ouganda, la Libye est jusqu'à présent restée muette sur sa participation dans le conflit. Plusieurs sources ont fait état de la présence en Ouganda, de soldats libyens, mais on ignore leurs effectifs et leur rôle.

Par ailleurs, un porte-parole militaire — que l'on croit être normalement le président lui-même — a démenti que le maréchal Idi Amin a fui l'Ouganda comme l'avait affirmé lundi la BBC, rapporte Radio Kampala.

« Le président est chef d'état-major et il est très affairé sur le front, commandant ses troupes face aux agresseurs et envahisseurs tanzaniens soutenus par des propagandistes internationaux et des organes d'information désorientés, a dit le porte-parole.

Selon certaines sources proches des exilés ougandais, le président Amin se serait rendu à Arua, sa région natale dans le Nord-ouest de l'Ouganda, où vivres et marchandises auraient été stockées pour résister à l'insurrection actuelle.

La route entre Kampala et l'aéroport international d'Entebbe est de nouveau ouverte après de « lourds combats » entre les forces gouvernementales ougandaises et les envahisseurs tanzaniens, a annoncé hier Radio Kampala. Les autorités ougandaises avaient annoncé lundi matin que la ville et l'aéroport d'Entebbe, à 35 kilomètres au sud de Kampala, étaient isolés du reste du pays.

Il paraît probable que l'annonce des combats vers Entebbe n'a servi qu'à masquer des luttes internes du régime, et que le front est bien situé à

Mpigi, à 40 km de la capitale.

Ces luttes internes auraient été la conséquence d'une tentative du ministre de la défense, le général Ibrahim Mondo, de prendre le pouvoir, avec la bénédiction d'une partie des dirigeants cherchant à remplacer le maréchal Amin par un homme plus apte à négocier avec les rebelles. On est sans nouvelles du général Mondo.

D'autre part, il y aura bientôt un « Ouganda du Nord » et un « Ouganda du sud » : les forces anti-Amin s'apprennent à concrétiser leur domination totale du sud-ougandais en y installant un « conseil exécutif ».

M. Yusuf Lule, qui vient d'être nommé par 28 mouvements d'opposition au maréchal Idi Amin, président de ce conseil de onze membres, a annoncé hier que cet organisme serait mis en place « aussi vite que possible » à Masaka, principale ville du sud-est ougandais, à proximité du lac Victoria.

La route qui va de Masaka à Mbarara puis Kabale, près du Rwanda, forme pour l'instant la limite des « zones libérées », a indiqué M. Lule. Cette région englobant les districts de Masaka, Ankole et Kigezi, ne représente qu'environ le dixième des 235,000 km carrés du pays, mais est l'une des plus peuplées: trois des

doze millions d'Ougandais y vivent.

Trois comités ont été formés, dont les responsabilités expriment les préoccupations actuelles des rebelles: affaires militaires, qui doit coordonner la poursuite d'une offensive dont l'objectif reste la chute du régime Amin, affaires politiques et diplomatiques, qui devrait tenter d'élargir le soutien international pour l'instant limité à la Tanzanie, et affaires financières et administratives, dont la tâche sera de continuer la réorganisation d'une zone durement touchée depuis cinq mois par le conflit entre l'Ouganda d'un côté, la Tanzanie et les exilés de l'autre.

Le « conseil exécutif » se propose de rouvrir en priorité les dispensaires, les écoles, les communications, et de rétablir la loi et l'ordre, a encore dit M. Lule.

Sur la situation militaire, le nouveau dirigeant rebelle a confirmé que la Tanzanie était présente en territoire ougandais aux côtés des forces d'opposition. C'est pour elle une question de « légitime défense », a souligné M. Lule, faisant allusion à l'invasion ougandaise du nord tanzanien en octobre.

La conférence de presse de M. Lule a eu lieu après la réunion à Moshi, dans le nord de la Tanzanie, de nombreux dé-

légués de mouvements d'exilés ougandais venus d'Afrique, d'Europe et des États-Unis. M. Lule et dix autres exilés ont été désignés pour constituer le comité exécutif du front. Parmi eux figurent d'anciens ministres ougandais et des diplomates qui ont fui le pays après la prise du pouvoir par le président Amin.

L'ex-président Milton Obote, renversé par le président Amin, ne fait pas partie de ce conseil mais, de source proche du front, on indique que deux de ses partisans en sont membres. « M. Obote a écrit une lettre aux délégués souhaitant le succès de cette rencontre. « Il n'a pu être présent physiquement avec nous mais était là en pensée » a déclaré M. Lule.

Le président Julius Nyerere, avec qui M. Lule a passé quelque temps à l'Université d'Edimbourg, en Ecosse, est venu à Moshi ce week-end et s'y est entretenu avec les membres du conseil exécutif, a ajouté M. Lule. M. Lule a déclaré en outre que le commandant en chef des forces exilées était le colonel Okelo. De source proche du front, on déclare que ce colonel est un ancien de la Deuxième guerre mondiale qui dirigea la brigade de l'ouest de l'Ouganda. Il a également organisé la tentative de renverser le régime du président Amin en 1972.

## L'hôpital Ste-Justine et L'hôpital de Montréal pour enfants

désirent exprimer leur sincère appréciation à CFCF 12, aux organisateurs, aux participants et au public pour avoir contribué si généreusement au succès du

## 3ième TÉLÉTHON ANNUEL

organisé par

## LE CONSEIL DES CLUBS SOCIAUX

au profit des recherches sur les maladies infantiles

Merci!

## Pékin menace Hanoi de «punition sévère»

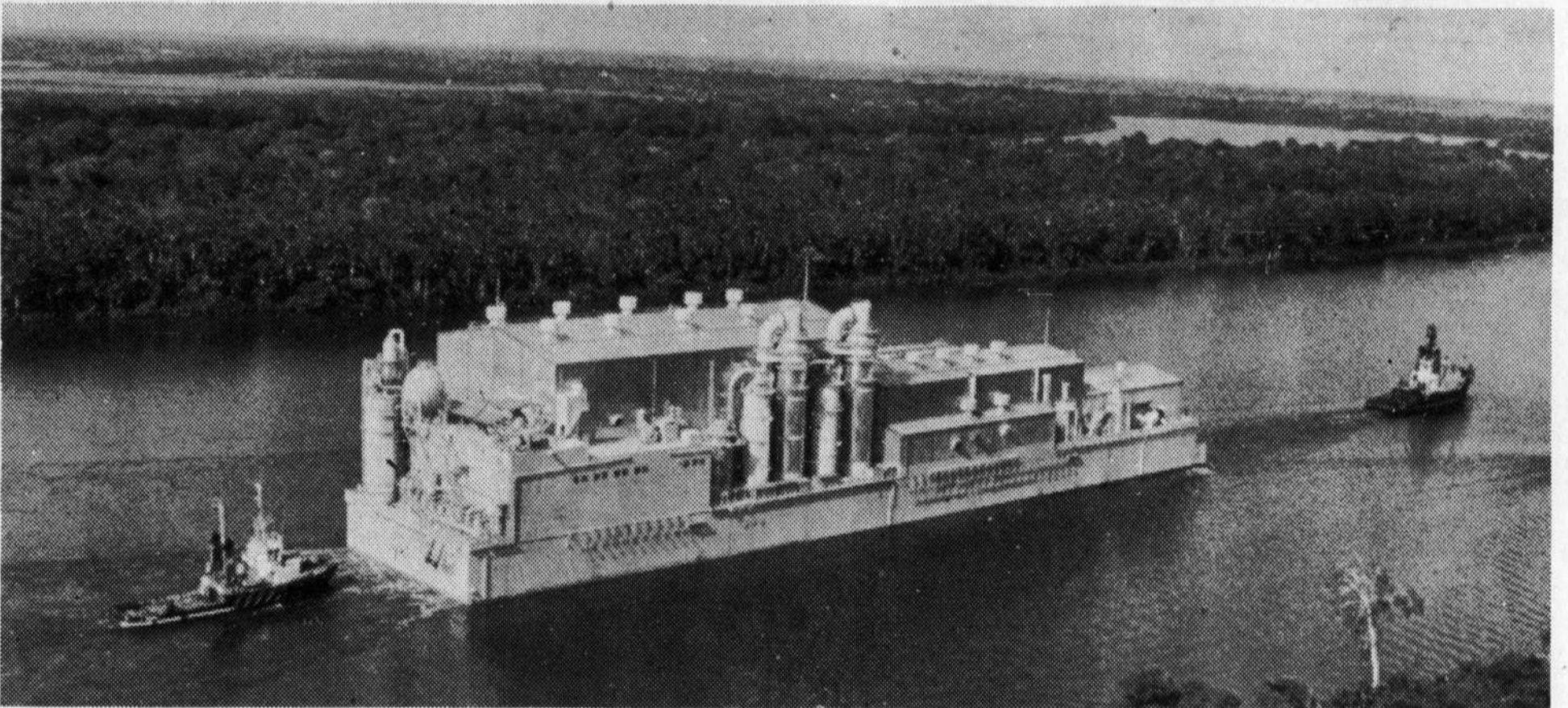
PEKIN (AFP) — La Chine a menacé à plusieurs reprises hier le Vietnam de nouvelles représailles au cas où les « provocations » et la tension persistante sur la frontière sino-vietnamienne se poursuivraient.

D'autre part, dans une lettre du représentant chinois aux Nations Unies, M. Chen Chu, adressée lundi au président du Conseil de sécurité et publiée hier par l'agence Chine nouvelle, la Chine a porté le « dossier laotien » pour la première fois devant l'ONU.

Un retrait vietnamien du Laos permettra d'éliminer la cause profonde de la tension dans cette région et ser-

vira les intérêts de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Asie du Sud-Est, en Asie et dans le monde », a souligné le représentant chinois. Cette réclamation est présentée par Pékin au moment où une tension croissante est dénoncée du côté chinois le long de la frontière sino-laotienne, cependant Pékin, à la différence de Vientiane, n'a pas fait état pour l'instant d'incidents sur cette frontière.

À propos de la frontière sino-vietnamienne, les autorités centrales de Pékin ont menacé le Vietnam d'une nouvelle « contre-attaque » dans une lettre adressée par le comité central du parti communiste.



Cette usine de pâtes, construite au Japon, est en route vers le Brésil où elle sera alimentée d'arbres à croissance rapide. Sur une petite échelle, cette usine symbolise le genre de concurrence qui pourrait un jour influencer sur notre niveau de vie.

## Nombreux dissidents arrêtés en Roumanie

PARIS (AFP) — De nouvelles arrestations opérées par la sécurité roumaine ont frappé des fondateurs du « syndicat libre des travailleurs de Roumanie » ainsi que des croyants, a annoncé hier dans un communiqué le Comité français pour la défense des droits de l'homme en Roumanie.

C'est ainsi, précise le communiqué, qu'ont été notamment arrêtés et emprisonnés

— pour leurs opinions religieuses — dix-sept néobaptistes. De même le sort de M. Virgil Chender, porte-parole du « syndicat des ouvriers, paysans et soldats » créé fin 1978 dans le département de Mures — groupe clandestin qui comptait 1487 membres et avait décidé le 6 mars d'adhérer collectivement et ouvertement au « syndicat libre » — inspire de vives inquiétudes au comité français.

# La concurrence à flot!

Parce que le Canada compte d'immenses forêts de bois résineux, nous avons longtemps cru que nous détenions le monopole du commerce des pâtes et papiers. Or, aujourd'hui, on fabrique aussi du papier à partir de brins d'herbe, de canne à sucre et d'arbres de plantations, à croissance rapide. De plus, une concurrence nouvelle dans tous les marchés traditionnels oblige notre industrie à se doter de machines nouvelles, à développer une technologie plus avancée, à améliorer sa productivité. Pour accomplir tout cela, il faut des capitaux d'expansion, c'est-à-dire des profits.

C'est sûr que l'usine remorquée vers le Brésil ne représente pas, à elle seule, une menace sérieuse pour l'industrie canadienne, mais c'est une indication de choses à venir.

On estime que la demande mondiale de pâtes, de papiers et de cartons doublera ou presque dans les vingt prochaines années.

Il existe donc d'excellentes perspectives pour l'industrie canadienne, mais elle doit faire vite pour pouvoir en profiter. Les Américains, qui sont nos meilleurs clients, augmentent constamment leur capacité de production afin de satisfaire eux-mêmes à leurs besoins.

Dans plusieurs états du sud, on plante les arbres tout comme on plante le maïs ou le coton. Ces arbres sont prêts à la récolte en 25 ans, alors que dans la plupart des régions du Canada, il faut de 50 à 80 ans.

Au Pérou, on produit du papier journal à partir de la canne à sucre. Le Japon modernise certaines ins-

tallations afin de doubler sa production. On s'attend à une réduction importante des importations du Mexique à cause de la production accrue de ce pays. Taiwan, les Philippines et le Nigeria fabriquent maintenant leur propre papier journal... autant de coups portés au potentiel canadien de croissance.

Pour assurer la viabilité de l'industrie et concurrencer avec succès sur le marché international, le Canada doit fournir un produit de qualité, à prix modique.

Il nous faut de nouvelles façons de transformer le bois en papier, à un coût moindre. Nous avons aussi besoin de machines spéciales pour pénétrer les forêts canadiennes et en sortir le bois économiquement. Pour cela, il faut de l'argent, des milliards de dollars.

Les profits assurent la croissance. Quand l'industrie des pâtes et papiers est saine et rentable, elle peut plus facilement attirer les investissements. Une récente augmentation des profits, suite à une

demande accrue et favorisée encore par la dévaluation du dollar canadien, a permis à certaines entreprises de considérer la modernisation de leurs usines et l'achat de nouvelles machines.

Au Canada, la plus importante industrie manufacturière et le plus gros employeur, c'est l'industrie des pâtes et papiers. Ses exportations nous rapportent plus que toute autre industrie (presque \$1000 par an par famille) et contribuent davantage au niveau de vie des Canadiens.

Si vous désirez en savoir plus sur l'industrie des pâtes et papiers, demandez de la documentation au Service des communications, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, 2300 édifice Sun Life, Montréal H3B 2X9.

## L'industrie des pâtes et papiers du Canada

## UNIVERSITE CONCORDIA



### COURS DE LANGUES

AVRIL 1979

#### L'ANGLAIS

##### JOUR

23 avril - 13 juillet  
Lundi au jeudi  
9:00 A.M. - 3:00 P.M.  
Vendredi  
9:00 - 1:00 P.M.  
12 semaines -  
288 heures - \$800.

ou

23 avril - 12 juillet  
Lundi, mercredi et jeudi  
9:00 - 12:00 (midi)  
12 semaines -  
108 heures - \$300.

#### FRANCAIS

24 avril - 12 juillet  
Mardi et jeudi  
9:00 - 12:00 (midi)  
12 semaines -  
72 heures - \$200.

### - FRANCAIS - ANGLAIS

##### SOIR

23 avril - 11 juillet  
Lundi et mercredi  
6:00 - 9:00 P.M.  
Lundi et mercredi  
12 semaines -  
72 heures - \$200.

24 avril - 12 juillet  
Mardi et jeudi  
6:00 - 9:00 P.M.  
12 semaines -  
72 heures - \$200.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le:

BUREAU DU REGISTRAIRE  
BUREAU D'EDUCATION PERMANENTE  
INSTITUT DE LANGUES  
1560 ouest Boulevard de Maisonneuve, salle 221  
Montréal, Québec  
ou appeler 879-8436

Défaite des Flames, 6-4

# Le Canadien reprend la tête; quatre points pour Lafleur

ATLANTA — Le Canadien et Guy Lafleur n'ont pas dit leur dernier mot, qu'on se le dise. Forts d'une éclatante victoire de 1-0 contre les Rangers, dimanche, le Canadien et Lafleur ont joué à la mesure de talent pour remporter une victoire facile de 6-4 contre les Flames, hier à Atlanta.

Par cette victoire, le Tricolore a ainsi rejoint les Islanders au sommet du classement cumulatif, à 106 points, avec encore six parties à jouer, une de plus que les Islanders.

Le Canadien a complètement dominé les Flames, profitant d'une performance de quatre points de Guy Lafleur, qui a réussi son 48e but, en fin de première, en plus d'obtenir trois passes pour ainsi s'approcher à six points du meneur, Brian Trottier qui a 121 points contre 115 pour Lafleur.

Steve Shutt, deux fois, Jacques Lemaire, Mark Napier et Rod Langway ont marqué les autres buts du Canadien qui a amorcé le match d'hier en

lion, comptant quatre buts en quatre lancers dans les cinq premières minutes de jeu contre Daniel Bouchard.

Tenu pour responsable, Bouchard a été remplacé par Réjean Lemelin, qui a protégé les buts jusqu'à la fin du match que les Flames avaient pourtant commencé de belle façon lorsque Ken Houston a déjoué Michel Larocque après 25 secondes.

Larocque, qui disputait hier son troisième match d'affilée, ayant de toute évidence gagné la confiance de Scotty Bowman, s'est ensuite agréablement ressaisi, bloquant entre autres un bon tir de Bob McMillan, en première.

Déterminé, le Canadien a joué avec beaucoup plus de conviction que les Flames qui s'étaient assurés d'une participation aux séries éliminatoires en l'emportant dimanche contre les Blues de Saint-Louis.

En plus de Lafleur, Steve Shutt a donné des signes encourageants, profitant du match d'hier pour enregistrer ses 33e et 34e buts de la saison.

son premier but, réussi à 4:31, a donné une avance de 2-1 au Canadien qui n'a ensuite eu aucune difficulté à maîtriser les Flames.

En plus de Houston, Guy Chouinard, son 46e but de la saison, Eric Vail et Bill Clément ont déjoué Larocque, bien protégé hier par une brigade défensive constamment en alerte particulièrement le jeune Rod Langway.

Si le Canadien a joué avec détermination, on ne peut cependant pas en dire autant des Flames qui n'ont pas joué avec la conviction qu'on leur a connue plus tôt cette saison.

Les trois nouveaux Flames, Phil Russell, Yvan Boldirev et D'arcy Rota n'ont pas été à la hauteur de leur réputation, Rota cherchant plutôt à démontrer ses talents pugilistiques que son habileté de compteur au Canadien Quant à Russell, il a été une proie facile, se faisant facilement contourner, lui dont le coup de patin a souvent laissé à désirer au cours de la soirée.

En fait, la marque n'indique pas l'allure du match, puis-

qu'il ne restait que 32 secondes à faire lorsque Clément a marqué le quatrième but des Flames, et que le Canadien s'est contenté d'offrir un spectacle ordinaire après avoir pris une avance de 5-1 à la suite du but de Lafleur, à la fin de la première.

Préférant plutôt contre l'adversaire au lieu de continuer d'attaquer en deuxième, le Tricolore a ensuite concédé deux buts aux Flames en période médiane avant que Rod Langway ne mette finalement un terme au match en déjouant le jeune Lemelin d'un tir de la ligne bleue, sur une passe de Lemaire, au dernier vingt.

Lemelin a été faible sur le but, donnant l'impression de ne pas être prêt à la mise au jeu, imitant ainsi Bouchard.

Les Flames avaient probablement oublié, hier, qu'ils n'affrontaient pas, comme dimanche dernier, les Blues de Saint-Louis, mais le Canadien, une équipe qui a repris du poil de la bête...



Guy Lafleur évite comme lui seul peut le faire une mise en échec de Brad Marsh, des Flames, en première période. Lafleur a marqué son 48e but en plus de récolter trois passes.

## Les Expos disposent des Orioles 2-0 en 15 manches

DAYTONA — Les Expos ont joué deux matches pour le prix d'un en disputant pas moins de 15 manches avant de finalement l'emporter 2-0 contre les Orioles de Baltimore, hier, à Daytona.

C'est un long circuit de Larry Parrish contre Tippy Martinez, en fin de neuzième, qui a mis fin au débat après que l'auxiliaire Ken Macha eut frappé un simple.

Le vétéran Woodie Fryman a reçu crédit du gain, n'accordant qu'un seul coup sûr en deux manches. Stan Bahnsen, quatre manches, Rudy May, trois manches, Elias Sosa, trois manches, et Bill Atkinson, deux manches, avaient précédemment blanchi l'adversaire.

Limités à deux coups sûrs dans les 11 premières manches, les Expos ont ensuite raté d'excellentes chances de l'emporter en prolongation avant que Parrish ne mette un terme au débat.

Notamment en douzième, lorsque Dave Cash a laissé trois coureurs sur les buts en frappant une chandelle, et

aussi en treizième, lorsque Duffy Dyer l'a imité en frappant, lui, dans un double-jeu, les buts remplis.

Au total, les Expos ont réussi neuf coups sûrs pour ainsi remporter leur neuvième victoire en 17 parties dans la Ligue des pamplemousses.

Immédiatement après le match qui a duré près de quatre heures, le gérant Dick Williams a annoncé que l'équipe avait cédé aux Bears de Denver les contrats du joueur d'intérieur Jim Cox et du jeune lanceur Bob James, coupable d'avoir accordé cinq points en cinq manches aux Braves, lundi.

« James a impressionné, mais il manque visiblement d'expérience, a expliqué Williams. Il n'est pas encore prêt pour les Ligues majeures, même si il possède une excellente balle rapide. »

En cédant James et Cox aux mineurs, Williams n'a donc plus que six joueurs à retrancher afin de respecter la limite permise de 25 joueurs pour le match d'ouverture du 6 avril.

Parmi ceux-ci, il ne retiendra que 10 lanceurs, ce qui veut dire, selon toute vraisemblance, que le Canadien Bill Atkinson et le jeune Hal Dues, qui n'a guère impressionné depuis le début du camp, seront probablement retranchés, à moins que le directeur-gérant John McHale ne réussisse à conclure une transaction impliquant les vétérans Stan Bahnsen ou Rudy May.

Bahnsen et May, qui ont offert une autre belle performance au monticule, hier, sont en grande forme, les deux hommes lançant comme à leurs plus beaux jours sous le soleil de la Floride.

Les Expos affronteront aujourd'hui les Astros de Houston, à Cocoa? Le gaucher, Dan Schatzeder sera alors envoyé au monticule par Williams qui profitera donc de l'occasion pour se faire une meilleure opinion de lui.

Après Houston, ils recevront les Rangers du Texas, demain, avant de rendre visite aux Twins du Minnesota du gérant Gene Mauch.

ECHOS... Guy Lapointe a été blessé lorsqu'atteint par le bâton de Jean Pronovost, en troisième... Daniel Bouchard avait concédé plus de quatre buts à chacun de sept derniers matches avant d'affronter le Canadien. « Il est fatigué, il a besoin de repos », a expliqué Cliff Fletcher, le directeur-gérant des Flames... De mauvaises langues chuchotaient hier que Ken Dryden pourrait bien jouer contre les Blues, demain, histoire de donner à Larocque une soirée de congé bien mérité. Les Blues n'ont gagné que 17 fois en 74 parties...

**Canadien 6, Flames 4**

**Première période**

1-ATLANTA, Houston (18) Clément 0-25  
 2-MONTREAL, Lemaire (20) Lafleur, Langway 0-40  
 3-MONTREAL, Shutt (33) Lemaire, Lefleur 4-31  
 4-MONTREAL, Napier (10) Langway 5-12  
 5-MONTREAL, Shutt (34) Lafleur 5-37  
 6-MONTREAL, Lafleur (48) Penalties: Lemaire MII 6:10, Engblom MII majeure, Rota MII mineure, majeure 13:31.

**Deuxième période**

7-ATLANTA, Chouinard (46) MacMillan, Vail 5-42  
 8-ATLANTA, Vail (31) MacMillan, Chouinard Penalties: Russell AII 8:40

**Troisième période**

9-MONTREAL, Langway (2) Lemaire 7-23  
 10-ATLANTA, Clément (12) Rota, Houston 9-29  
 Penalties: Lemelin AII 7:23, Engblom MII 10:28

**Tirs aux buts:**

Montreal 10 6 11-27  
 Atlanta 16 5 11-22  
 Gardiens: Larocque, Montréal: Bouchard, Lemelin, Shutt  
 A-11592

## L'expansion de la LNH: les chances de réalisation se sont améliorées

NEW YORK (PC) — Les chances que la Ligue nationale de hockey procède à l'expansion et admette quatre équipes de l'Association mondiale de hockey, qui déposeraient comme paiement initial la somme de \$4,625,000, semblent de plus en plus bonnes, a-t-on appris hier.

Le Bureau des gouverneurs de la LNH sera appelé à voter

sur certaines modifications du projet d'expansion lors d'une réunion qui devrait avoir lieu vendredi à New York.

Selon des sources très proches de certains négociateurs, on trouve des signes très encourageants chez les gouverneurs de la LNH, ceux de l'AMH et chez les avocats des deux clans. Les pourparlers se poursuivent depuis la

semaine dernière quand la LNH a accepté un plan d'expansion. Les équipes de l'AMH devraient fournir \$4,625,000 immédiatement et le reste pourrait être versé plus tard sans qu'aucun intérêt ne soit exigé.

Les trois équipes canadiennes de l'AMH, les Jets de Winnipeg, les Nordiques de Québec et les Oilers d'Edmonton

pourraient faire leurs versements en dollars canadiens.

Pour accélérer les affaires, la LNH ne fait aucune différence entre le dollar canadien et le dollar américain, même si le dollar canadien ne vaut présentement qu'environ 85 cents aux États-Unis. La quatrième équipe de l'AMH à être admise dans la LNH, les Whalers de la Nouvelle-Angleterre, devra faire ses paiements en argent américain.

## Les arbitres des majeures poursuivent leur grève...

PHILADELPHIE (AP) — À une semaine de l'ouverture officielle de la saison 1979 du baseball majeur, un juge de la Cour de district des États-Unis à Philadelphie a refusé hier d'émettre une injonction forçant les arbitres à reprendre le travail, alléguant qu'il ne disposait pas des pouvoirs nécessaires.

Le juge de district Joseph McGlynn, qui tentait de mettre fin au conflit, a expliqué qu'il n'avait pas le pouvoir de forcer les arbitres à travailler, car ils étaient régis par des contrats individuels.

Il a ajouté que, légalement, les arbitres ne pouvaient être considérés comme étant au service des ligues majeures étant donné qu'ils n'avaient pas signé leur contrat.

Ce sont des arbitres des ligues mineures et des écoles qui officient dans les matches hors-concours présentement.

Les arbitres ont refusé de signer des contrats individuels pour 1979 en raison d'absence d'augmentation de salaires.

Ils exigent des augmentations allant de \$4,500 à \$22,000 et ont fait appel aux services de l'avocat Richie Phillips.

Selon le contrat de base, les salaires des arbitres allaient de \$17,500 après un an d'expérience à \$40,000 pour plus de 16 ans d'expérience. La prime de mérite n'a haussé ces salaires que de plusieurs centaines de dollars au cours des années.

La LNH ne veut pas imposer un fardeau monétaire trop grand sur les équipes de l'AMH pour ne pas affaiblir ces concessions dès le départ.

Il ne semble pas que l'argent soit un obstacle majeur dans les négociations, même si les deux équipes qui ne seront pas admises dans la LNH, les Stingers de Cincinnati et les Bulls de Birmingham, devront recevoir une compensation.

On a mentionné que les coûts de compensation pour ces deux équipes s'établiraient à près de \$6 millions. Mais les discussions ne sont pas terminées dans ce domaine et à la fin, la compensation exigée pourrait être beaucoup moindre.

« Les chances deviennent de plus en plus bonnes que nous ayons un circuit de 21 équipes la saison prochaine, a dit un négociateur qui a voulu conserver l'anonymat à cause de l'importance de toute la situation.

### HOCKEY

Ligue Nationale				Association Mondiale			
Lundi				Hier			
Buffalo 4, St-Louis 2				Birmingham 3, N.-Angleterre 1			
Hier				Ce soir			
Montréal 6, Atlanta 4				Edmonton à Québec			
Rangers NY 4, Philadelphie 4				Cincinnati à Winnipeg			
Pittsburgh 5, Minnesota 1				(Parties d'hier non comprises)			
Detroit à Vancouver							
Chicago 1, Colorado 1							
Ce soir				Ligue Majeure du Québec			
Rangers NY à Pittsburgh				Lundi			
Washington à Toronto				Montréal 4, Québec 3			
Detroit à Los Angeles				Hier			
Boston à Buffalo				Trois-Rivières 2, Shawinigan 2			
				Sherbrooke 9, Chicoutimi 5			
Jeudi				Québec 7, Montréal 6			
St-Louis à Montréal				Ce soir			
Islanders NY à Chicago				Cornwall à Verdun			
Vancouver à Philadelphie							
Minnesota à Boston							
Les Meneurs				Ligue Majeure du Québec			
(Parties d'hier non comprises)							
	b	p	pts				
Trottier, NY	45	76	121				
Dionne, LA	52	62	114				
Bossy, NY	60	52	112				
Lafleur, Mtl	47	64	111				
MacMillan, Atl	36	65	101				
Chouinard, Atl	45	52	97				
Potvin, NY	29	65	94				

## Hebner échangé aux Mets

CLEARWATER, Floride (AP) — Les Phillies de Philadelphie, de la Ligue nationale de baseball, ont échangé hier le premier but Richie Hebner, ainsi qu'un joueur de champ intérieur recrue, aux Mets de

New York, en retour des services du lanceur droitier Nino Espinosa.

Aux prises avec un personnel de lanceurs décimés, trois des partants de l'équipe étant blessés, les Phillies se sont dé-

partis à regrets de Hebner, un frappeur qui présente une moyenne à vie dans les majeures de .278.

Il y a quelques jours en effet, Paul Owens, le directeur du personnel des Phillies, avait déclaré que céder Hebner aux Mets pour Espinosa était un prix beaucoup trop élevé.

Mais, son équipe étant désespérément à la recherche de lanceurs partants, Owens a non seulement dû donner Hebner, mais également le deuxième but recrue Jose Moreno, afin d'obtenir Espinosa.

Hebner est devenu disponible pour une transaction du côté des Phillies, lorsque ces derniers ont fait l'acquisition de l'agent libre Pete Rose, qui a signé un contrat de quatre ans pour \$3.2 millions environ, au cours de l'hiver dernier.

Les Phillies ont alors confié le poste de premier but à Rose, même si Hebner y avait fait du bon travail au cours des deux dernières saisons.

Hebner avait alors clairement fait entendre aux Phillies qu'il ne se contenterait pas d'un poste de réserviste et qu'il pourrait bien s'en retourner chez lui avant la fin du mois de mai s'il était employé à ce rôle.

Hebner a conservé des moyennes au bâton de .285 et .283 pour les Phillies au cours des deux dernières saisons. Il a cogné 18 circuits en 1977 et 17 en 1978, faisant en outre produire 133 points au cours de ces deux années.

### LIGUE NATIONALE

Section James Norris						
	pj	g	p	n	pp	pc pts
MONTREAL	74	48	16	10	310	191 106
PITTSBURGH	74	33	28	13	260	256 79
LOS ANGELES	73	31	31	11	259	260 73
DETROIT	73	21	36	16	237	268 58
WASHINGTON	74	21	38	15	250	310 57
Section Charles Adams						
BOSTON	73	40	21	12	288	238 92
BUFFALO	74	34	25	15	252	238 83
TORONTO	74	30	32	12	237	234 72
MINNESOTA	73	27	35	11	242	254 65
Section Lester Patrick						
ISLANDERS NY	73	46	13	14	331	195 106
RANGERS NY	74	39	25	10	300	257 88
PHILADELPHIE	74	36	23	15	258	229 87
ATLANTA	74	38	29	7	299	263 83
Section Connie Smythe						
CHICAGO	74	25	34	14	222	263 66
VANCOUVER	74	22	41	11	204	279 55
ST-LOUIS	74	17	45	12	232	323 46
COLORADO	75	14	51	10	191	313 38

## Le Canada inscrit deux gains à Berne

BERNE, Suisse (CP) — Après avoir perdu deux fois la veille, lors de la première journée des Championnats du monde de curling, les représentants canadiens ont inscrit deux victoires, hier à Berne, lors des troisième et quatrième rondes de cette compétition.

En après-midi, le Canada a d'abord défait la France, 6-4, grâce à deux points inscrits au dernier bout. L'équipe du capitaine Barry Fry, de Winnipeg, a ensuite, lors de la soirée, pris la mesure de celle de l'Allemagne de l'Ouest, 6-3, en vertu d'une poussée de trois points au premier bout.

Après quatre rondes, la Norvège, n'ayant pas subi la défaite, est en tête, devant les États-Unis, qui ont une fiche de trois gains contre un revers.

Six autres formations, dont celle du Canada, occupent le troisième rang sur un pied d'égalité en vertu de dossiers de deux gains et deux défaites.

## SOMMAIRES

**Rangers 4, Flyers 4**

**Première période**

1-RANGERS, McEwen (18) Hedberg 1-42  
 Penalties—Bridgman Phi 8:58, Dailey Phi majeure 10:27

**Deuxième période**

2-RANGERS, Murdoch (15) Espinoza 1-07  
 3-RANGERS, DeBlois (10) Hickey, Duguay 2-42  
 4-RANGERS, Hedberg (31) Maczak 1-11  
 5-PHILADELPHIE, Barber (31) Wilson, Moore 18-15  
 Penalties—MacLeish Phi 3:56, Hovda Phi 13:28, MacLeish Phi, Hedberg Ran mineurs doubles 14:23, Tatarous Ran 17:16

**Troisième période**

6-PHILADELPHIE, Watson (7) Lapointe, Dunlop 3-49  
 7-PHILADELPHIE, Leach (31) LaPointe, Kelly 14-56  
 8-PHILADELPHIE, Bridgman (21) LaPointe, Kelly 17-06  
 Penalties—Holmgren Phi 3:17, Hedberg Ran 13:37

**Tirs aux buts:**

Philadelphie 14 5 15-24  
 Rangers 12 11 4-27  
 Gardiens—Stephenson, Moore, Philadelphie: Thomas, Rangers  
 A-17410

**Penguins 5, North Stars 1**

**Première période**

1-PITTSBURGH, Bladen (4) Malone, Ferguson 5-30  
 Penalties—Schut PII, B. Smith Min 4:58, Paradise PII 11:17, Chapman PII majeure, Carlson Min mineure, majeure 14:07, Kindrachuk PII 16:48

**Deuxième période**

2-PITTSBURGH, Cossette (6) McAdam, Malone 9-45

### ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	68	40	26	2	284	227 82	
QUEBEC	70	37	28	5	261	235 79	
N.-ANGLETERRE	70	33	28	9	271	252 75	
WINNIPEG	70	33	31	6	269	270 72	
CINCINNATI	71	29	36	6	246	253 64	
BIRMINGHAM	71	28	37	6	251	277 62	

### LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

**Quarts-de-finale (Série de huit points)**

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
<b>Série A</b>							
TROIS-RIVIÈRES	4	4	0	0	27	12	8
SHAWINIGAN	4	4	0	0	12	27	0
<b>Série B</b>							
SHERBROOKE	3	3	0	0	21	9	6
CHICOUTIMI	3	0	3	0	9	21	0
<b>Série C</b>							
VERDUN	2	2	0	0	15	7	4
CORNWALL	2	0	2	0	7	15	0
<b>Série D</b>							
MONTREAL	4	2	2	0	18	18	4
QUEBEC	4	2	2	0	18	18	4

GRAND

# Old Parr

DE LUXE

GRAND  
Old Parr  
Scotch Whisky  
12 YEARS OLD

DE LUXE

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ EN ÉCOSSE

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS DE LA S.A.Q. SOUS LE CODE 330-H

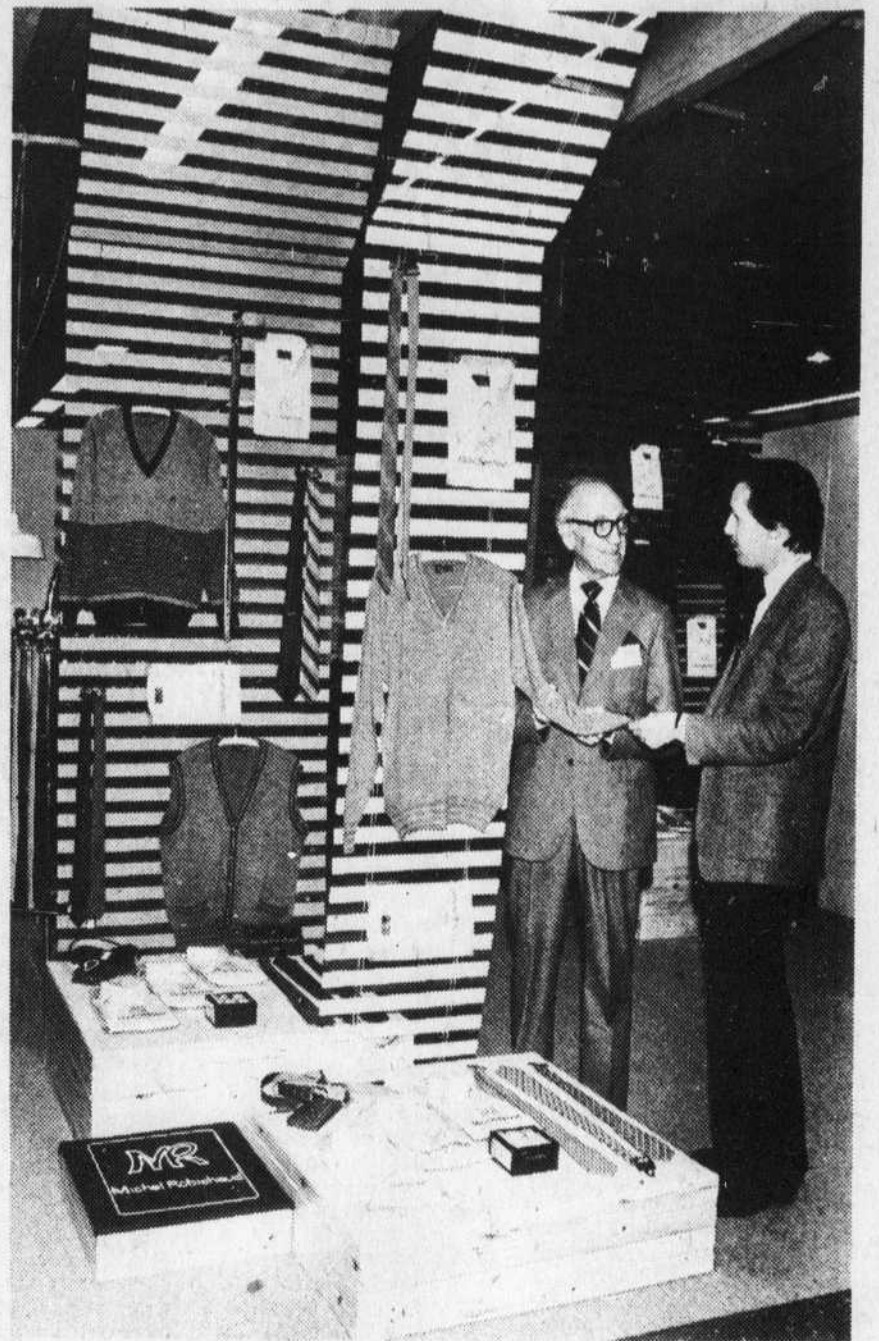
Représenté au Québec par S.G.R. Inc., 1290, rue Bégin, Montréal. Tél.: 337-0686



M. Jacques Caron, fondateur de la maison Le Culottier à Batiscan, présente un de ses derniers modèles de jeans. Dès la première journée du Salon de l'homme, il avait déjà vendu toute sa collection, ce qui ne l'empêche pas d'investir près de \$700,000 dans une vaste campagne de promotion pan-canadienne.

Le dessinateur Michel Robichaud en compagnie de M. Marc Bovet, propriétaire de six magasins à Montréal qui diffuseront désormais les accessoires signés MR. M. Bovet est aussi vice-président du Conseil québécois du commerce en détail.

PHOTOS  
JACQUES GRENIER



## Les hommes n'ont jamais été aussi soignés de leur personne

par Marie Laurier

Les hommes devront transformer leur garde-robe du tout au tout à l'automne, s'ils veulent se conformer aux tendances « multidimensionnelles » de la mode de 1979. Ces dernières ont été édictées dans la grande foulée des collections européennes et canadiennes, les premières ayant toujours une longueur d'avance dans ce domaine, les secondes suivant le mouvement.

Ainsi, les fils d'Adam devront mettre au rancart leurs chemises et vestons aux revers trop larges, leurs cravates qui ressemblent à des moquettes pour adopter celles, plus étroites, qui seront vendues dans les magasins.

Et le plus extraordinaire, c'est que ces messieurs se plieront allègrement à ces exigences, les Canadiens — et les Québécois plus particulièrement — étant devenus depuis deux ans des adeptes inconditionnels de la mode au point qu'une spécialiste en la matière nous disait cette semaine: « L'homme est maintenant mieux habillé que la femme. »

Voilà de quoi donner un choc à tout ce qui reste d'un peu féminin dans le cœur

de la plus ardente féministe qui continue à hanter les boutiques, sans le clamer sur les toits, noblesse obligeant!

Eh oui, les hommes ont décidé de nous supplanter dans le domaine qui était traditionnellement réservé aux femmes et que nous leur avons abandonné, apparemment en tout cas, à défaut de nous suivre dans les méandres de nos préoccupations moins futiles que celles qui tournent autour des chiffons et des dentelles.

Les dessinateurs canadiens, eux, ne se gênent pas pour parler de leurs « guenilles », un euphémisme abondamment employé entre les 130 participants du Salon de l'homme qui s'est terminé hier Place Bonaventure. Celle-ci ressemblait à un véritable parquet de la Bourse où l'on pouvait observer des milliers d'acheteurs, de commerçants, de détaillants et de magasiniers se disputant un marché de centaines de millions de dollars.

C'est à ce rendez-vous bi-annuel exclusivement réservé aux acheteurs que se joue le sort de l'image du Canadien moyen.

Il sera multidimensionnel: habillé de tweed et de velours côtelé, enveloppé dans une veste ou un paletot à double boutonnage que l'on veut « non structuré », histoire de lui laisser son allure dégingandée ou l'illusion qu'il ne s'adresse tout de même pas à ces choses...

Le côté « mode » de la silhouette se verra dans le choix des coloris qui pèsent dans la gamme du paysage automnal allant du gris au marron soutenu et bourgogne, sans oublier le brun tabac.

La mode masculine connaît depuis deux ans une incontestable révolution, affirmait notre spécialiste, Mlle Gisèle Labelle, qui s'occupe de « guenilles » depuis plus de dix ans. Et les milliers d'acheteurs venus de tous les coins du pays et des États-Unis pour circuler dans ce parquet de la mode sont repartis avec des lots et des lots de commandes qu'ils tardent à recevoir pour monter leurs étales.

Il faut acheter vite et bien, car le produit canadien n'a jamais tant fait fureur. Pour plusieurs raisons: l'imposition de

quotas des vêtements importés de l'étranger, particulièrement des pays asiatiques, l'abolition de la taxe de vente — 70% des 130 manufacturiers sont du Québec — et la qualité du prêt-à-porter canadien.

Au-delà de ces raisons d'ordre économique, il en existe une autre, sociologique et pour ainsi dire plus importante: monsieur a trouvé dans l'art de s'habiller un exutoire pour sa valorisation personnelle et sociale. Et au fond, il n'a plus le choix, puisque les magasins ne lui offrent que les vêtements dernier cri. C'est l'ère du porter-jeter. Fini le temps où l'on s'achetait deux complets, deux chemises, deux cravates pour toutes les occasions. Il en faut maintenant plusieurs pour correspondre au rythme des saisons pour évoluer à l'aise dans ses différentes activités: le travail, la détente, le sport, le disco, le jardinage, le voyage, etc. L'homme à la page ne porte pas la même paire de jeans pour aller au parc ou à la pêche. Il en achète pour chaque sortie, coupés dans du denim rustre au plus raffiné et Dieu sait combien les fabricants ont fait du progrès dans l'industrie du textile.

Une consolation pour la femme: au Salon de l'homme, 22 kiosques présentaient des vêtements unisexes. Seule la tradition du boutonage à gauche ou à droite fait la différence et au fond cela pourrait bien disparaître. Quelle importance, en effet, puisque nos filles ont compris qu'elles pouvaient chiper les vêtements de leurs pères et elles ne s'en trouvent pas plus mal.

Mais ce qu'il y a d'inédit, c'est que cet engouement pour la mode masculine se passe ici à Montréal, endroit de prédilection des magnats de cette industrie florissante qui ont tourné le dos à Toronto. Les organisateurs du Salon de l'homme, la maison d'édition MacLean-Hunter qui publie la revue Men's Wear of Canada, ont compris que la guerre des métropoles ne pouvait persister en mode. Ils ont donc décidé de faire de Montréal la « capitale » du vêtement masculin et réservé la Place Bonaventure pour les trois prochaines années. La clientèle s'est déjà ruée sur la location des stands si bien que les salons de mars et de septembre se tiendront à guichet fermé jusqu'en 1982.

Ce 17e Salon de l'homme aura donc connu un succès sans précédent. M. Jacques Caron qui fabrique des jeans de tout

poil, de toutes les couleurs et de tous les tissus et pour tous les âges depuis 1943 avait déjà vendu toute sa collection dimanche, premier jour du salon où se sont présentés près de 3,000 connaisseurs. Directeur d'une entreprise familiale qui emploie 400 employés à Batiscan, Saint-Basile et Saint-Romuald, M. Caron fabrique 32,000 paires de pantalons par semaine et il estime qu'il pourrait en vendre 60,000! Il ne suffit pas à la demande, malgré la compétition des grands noms des multinationales et des autres compagnies canadiennes qui se spécialisent dans ce type de vêtement. Seul Canadien français à afficher son nom de commerce sur la poche arrière de ses jeans, « Le Culottier », la firme Caron arrive en sixième place dans tout le commerce du pantalon tout aller au Canada. Son chiffre d'affaires en 1978: \$10 millions et il prévoit qu'il grimpera à \$15 millions cette année.

Le dessinateur montréalais Michel Robichaud, lui, qui abandonnait la haute

couture l'année dernière pour se consacrer exclusivement au prêt-à-porter et au design se dit confiant de déloger la griffe Cardin qui a envahi inconsidérément le marché. L'élégance et la sobriété de son stand témoignaient de celles de ses créations, des accessoires uniquement: ceintures, cravates, chemises et tricotés coupés dans des tons savamment étudiés de bleu chiné, de brun tabac et de marron. Michel Robichaud et son collaborateur, Jacques Brunel, se sont donné pour vocation d'utiliser les produits québécois dans la mesure du possible. Aussi peuvent-ils vendre une chemise unie ou rayée entre \$20 et \$29, une ceinture de \$12 à \$20, un tricot, de \$30 à \$75 et une cravate, \$10 ou \$15.

Rien pour démolir un budget mais tout pour démystifier les marques importées et jusqu'à un certain point aussi celle de MR que l'on associe encore à la haute couture.

Quand on sait qu'à Paris, Faubourg Saint-Honoré, un complet tout aller coûte

\$1,000 un cashmere, \$400, comme le souligne le rédacteur en chef Bob Wedd dans la dernière livraison de Men's Wear of Canada, il n'y a aucune raison pour que l'on s'obstine à acheter des vêtements importés qui sont, à toutes fins utiles et compte tenu de la dévaluation de notre dollar, devenus hors de prix.

La mode masculine canadienne a donc tout ce qu'il faut pour avoir le vent dans les voiles. Et survivre. Même si M. Jacques Parizeau, en complet tout neuf, pousse enfoncée dans les mini-poches de son gilet, apprendra à tout ce beau monde qu'il rétablit la taxe de vente dans le secteur « mou » du vêtement.

Le mouvement est irréversible: l'homme de 1979 devra adopter la silhouette qu'on lui propose et ce seront nos ministres et députés québécois qui seront les premiers à s'y conformer car depuis qu'ils sont sous les feux de la rampe à l'Assemblée nationale, ils n'ont eu de cesse de rivaliser d'élégance. Le peuple suivra au moins cet exemple...

### Morin en Chine

VANCOUVER (PC) — Neuf membres du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada doivent partir aujourd'hui de Vancouver pour une tournée de deux semaines en vue de mieux connaître l'éducation en Chine.

La délégation, qui passera par Hong Kong, Pékin, Changai, Nankin et Canton, comprend M. Jacques-Yvan Morin, du Québec, Mme Bette Stephenson, de l'Ontario, et M. Patrick McGeer, de la Colombie-Britannique.

Selon un membre de la délégation, M. Frank Sheridan, commissaire scolaire à Sudbury, en Ontario, et président de l'Association des commissaires scolaires canadiens, leur intérêt portera sur la philosophie de l'éducation chinoise, le financement et l'éducation dans les régions rurales et isolées.

**UNIVERSITÉ LAURENTIENNE**

**PROGRAMMES DE COURS PAR CORRESPONDANCE OUVRANT DROIT À CRÉDITS EN DROIT ET JUSTICE ET ÉTUDES AMÉRINDIENNES**

Cours offerts ce printemps:  
**Law and Justice: An Introduction**  
**Crime and Punishment**  
**Crime and Société**  
**Canadian Native People**

*Ecrivez dès maintenant pour demander notre brochure - Date limite pour s'inscrire: le 6 avril 1979.*

**CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE UNIVERSITÉ LAURENTIENNE**  
**SUDBURY (ONT.) P3E 2C6**  
**(705) 675-1151, poste 500**

**Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES**

**EN... AUTOMOBILE**  
 ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

**PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO**

**BILLET AVION TOUTES DESTINATIONS**

DEPUIS 25 ans au service des voyageurs

**SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE**  
 1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200  
 "Touring Club de France"

Permis no 1386825-0280

Postes Canada Post

## Restez en contact avec la famille et les amis au Canada et aux États-Unis.

Courrier de première classe, dix-sept cents. Cartes de souhaits, quinze cents.



**Les Postes... lien entre 23 millions de Canadiens.**

# Le yogourt glacé: entre l'ordinaire et le lait glacé

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan



Beaucoup de consommateurs s'interrogent sur la valeur nutritive du yogourt glacé, le dernier-né de la famille des yogourts. On le trouve dans le commerce sous diverses formes: yogourt glacé mou, en cornet (Delisle) et yogourt glacé dur, en cornet (Laura Secord) vendus au comptoir; yogourt glacé dur vendu en contenant et, enfin, yogourt glacé sur un bâton (Push-Ups) et en tablette enrobée de chocolat.

Un premier point à établir: la congélation détruit une partie des bactéries lactiques recherchées dans le yogourt ordinaire. Cela signifie donc que la valeur du yogourt glacé est moindre que celle du yogourt ordinaire. Le yogourt glacé se situe ainsi à mi-chemin entre le lait glacé et le yogourt ordinaire.

Pour nous aider à faire un choix éclairé lorsque nous allons au supermarché, la diététiste-conseil Louise Lambert-Lagacé a étudié pour nous la valeur nutritive des différentes formes de yogourt, les comparant à du lait ou à de la crème glacée. Voici les résultats de cette mini-recherche.

**Contenu en glucides ou sucre:** le yogourt ordinaire «nature» contient cinq à huit grammes de glucides pour 100 g; le yogourt «brassé» aux fruits en contient de 16 à 20 g, soit environ trois fois plus que dans

le yogourt ordinaire; le yogourt glacé «mou» en contient de 16 à 22 g et se compare au yogourt ordinaire aux fruits tandis que le yogourt glacé «dur» en contient de 23 à 27 g. C'est le plus sucré de tous les yogourts.

**Contenu en gras:** le yogourt ordinaire «nature» ou «brassé aux fruits» contient de 0.1 à 3.5% de gras, selon le lait utilisé dans sa fabrication: le lait entier renferme plus de gras que le lait écrémé, mais pour la majorité des yogourts fabriqués au Québec, on utilise du lait 2%. Le yogourt glacé «mou» ou «dur» contient de 1.0 à 2.3% de gras, soit une quantité équivalente à la quantité de gras contenue dans le yogourt ordinaire.

Comparativement à la crème glacée, le yogourt glacé renferme en moyenne six fois moins de gras, la crème glacée en contenant de 11 à 16%. Comparé au lait glacé, le yogourt glacé renferme également moins de gras, mais la différence n'est pas grande.

**Contenu en calories:** les yogourts glacés «mous» ou «durs» renferment entre 104 et 140 calories par 100 g; les yogourts ordinaires en renferment de 45 à 105 par 100 g, les valeurs les plus élevées se retrouvant dans les yogourts aux fruits.

Les crèmes glacées renferment entre 202 à 236 calories par 100 g, cette différence

s'expliquant par leur contenu supérieur en matières grasses. Le lait glacé ne contient que 140 calories par 100 g; aussi sucré que la crème glacée, il est, par contre, moins riche en gras.

Toutefois, note Louise Lambert-Lagacé, lorsqu'on transpose ces valeurs en calories par portion, le résultat change légèrement car le yogourt «glacé» est moins dense que le yogourt ordinaire: il entre beaucoup d'air dans sa fabrication.

Le tableau comparatif indique les calories par portion: 125 g de yogourt ordinaire et une demi-tasse de yogourt glacé, de crème et de lait glacé.

Notons que les valeurs des différents produits ont été obtenues soit auprès des fabricants ou ont été prises dans des tables de composition des aliments.

Si l'on veut résumer tout cela disant que le yogourt glacé représente un moyen terme entre le yogourt ordinaire et le lait glacé; que le yogourt glacé dur est sûrement plus sucré que les yogourts ordinaires aux fruits; que le yogourt glacé est moins riche en matières grasses que la crème glacée et que, même s'il a perdu une partie des bactéries lactiques recherchées dans le yogourt ordinaire, il constitue toutefois un élément de changement intéressant à l'heure du dessert ou comme collation pour les enfants.

Disons en terminant que certaines variétés de yogourts glacés, comme «la tablette de yogourt glacé aux fraises» enrobée de chocolat, sont nouvellement arrivées sur le marché et que les fabricants n'ont pas encore communiqué leur valeur nutritive.

Nous apprenons également que la compagnie Heinz, section des aliments pour bébé, mettra prochainement sur le marché un yogourt aux fruits dont il a réussi à réduire la densité calorique.

Voici, à l'intention des lecteurs qui nous ont adressé une demande en ce sens, la recette de yogourt maison qui revient à quelque 12 cents la portion.

Les ingrédients: 4 tasses (1 L) de lait 2% ou écrémé; ¼

tasse (50 mL) de poudre de lait écrémé; ¼ tasse (50 mL) de lait froid; 1 sachet de gélatine neutre; 1 sachet de culture de yogourt de l'Institut Rosell ou ¼ tasse (50 mL) de yogourt nature (acheté)

Mélanger le lait et la poudre de lait. Faire gonfler la gélatine dans ¼ de tasse (50 mL) de lait froid. Faire chauffer le premier mélange jusqu'au point d'ébullition (180°F ou 82°C). Vérifier à l'aide d'un thermomètre — c'est indispensable si vous voulez réussir. Retirer du feu; incorporer la gélatine gonflée en brassant bien; laisser refroidir le mélange jusqu'à ce que le thermomètre indique entre 115 et 118°F ou entre 46 et 48°C (ceci peut prendre environ 20 minutes à la température de la pièce ou quelques minutes dans un bassin d'eau glacée). Ajouter une enveloppe de yogourt ou ¼ de tasse de yogourt nature acheté. Mélanger. Verser le lait ensemencé dans le contenant en plastique de l'incubateur et fermer ou, si vous n'avez pas d'appareil, dans un grand bol en pyrex.

**Méthode pour l'incubateur:** suivez les instructions qui viennent avec votre appareil (le moins compliqué et qui ne requiert pas d'électricité est le meilleur).

**Méthode artisanale:** recouvrir le bol en pyrex d'un papier saran et envelopper dans une serviette de bain pour conserver la chaleur et éviter les courants d'air. Déposer dans un endroit chaud qui ne dépasse pas 150°F ou 65°C (le four qui a préalablement

chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air). Laisser figer pendant 5 à 10 heures; ne pas bouger ou déplacer. Plus l'endroit est chaud, plus le yogourt fige rapidement. (Dans un four éteint, cela prend environ 8 à 10 heures). Lorsque figé, réfrigérer immédiatement. La préparation du yogourt est simple, mais délicate: le respect des températures est essentiel au succès.

On emploie de la gélatine dans la préparation du yogourt de façon à obtenir une consistance plus ferme et plus stable.

Si vous disposez d'une sorbetière, le yogourt glacé est facile à préparer à la maison.

ment chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air).

Laisser figer pendant 5 à 10 heures; ne pas bouger ou déplacer. Plus l'endroit est chaud, plus le yogourt fige rapidement. (Dans un four éteint, cela prend environ 8 à 10 heures). Lorsque figé, réfrigérer immédiatement.

La préparation du yogourt est simple, mais délicate: le respect des températures est essentiel au succès.

On emploie de la gélatine dans la préparation du yogourt de façon à obtenir une consistance plus ferme et plus stable.

Si vous disposez d'une sorbetière, le yogourt glacé est facile à préparer à la maison.

ment chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air).

Laisser figer pendant 5 à 10 heures; ne pas bouger ou déplacer. Plus l'endroit est chaud, plus le yogourt fige rapidement. (Dans un four éteint, cela prend environ 8 à 10 heures). Lorsque figé, réfrigérer immédiatement.

La préparation du yogourt est simple, mais délicate: le respect des températures est essentiel au succès.

On emploie de la gélatine dans la préparation du yogourt de façon à obtenir une consistance plus ferme et plus stable.

Si vous disposez d'une sorbetière, le yogourt glacé est facile à préparer à la maison.

ment chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air).

Laisser figer pendant 5 à 10 heures; ne pas bouger ou déplacer. Plus l'endroit est chaud, plus le yogourt fige rapidement. (Dans un four éteint, cela prend environ 8 à 10 heures). Lorsque figé, réfrigérer immédiatement.

La préparation du yogourt est simple, mais délicate: le respect des températures est essentiel au succès.

On emploie de la gélatine dans la préparation du yogourt de façon à obtenir une consistance plus ferme et plus stable.

Si vous disposez d'une sorbetière, le yogourt glacé est facile à préparer à la maison.

ment chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air).

Laisser figer pendant 5 à 10 heures; ne pas bouger ou déplacer. Plus l'endroit est chaud, plus le yogourt fige rapidement. (Dans un four éteint, cela prend environ 8 à 10 heures). Lorsque figé, réfrigérer immédiatement.

La préparation du yogourt est simple, mais délicate: le respect des températures est essentiel au succès.

On emploie de la gélatine dans la préparation du yogourt de façon à obtenir une consistance plus ferme et plus stable.

Si vous disposez d'une sorbetière, le yogourt glacé est facile à préparer à la maison.

ment chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air).

Laisser figer pendant 5 à 10 heures; ne pas bouger ou déplacer. Plus l'endroit est chaud, plus le yogourt fige rapidement. (Dans un four éteint, cela prend environ 8 à 10 heures). Lorsque figé, réfrigérer immédiatement.

La préparation du yogourt est simple, mais délicate: le respect des températures est essentiel au succès.

On emploie de la gélatine dans la préparation du yogourt de façon à obtenir une consistance plus ferme et plus stable.

Si vous disposez d'une sorbetière, le yogourt glacé est facile à préparer à la maison.

ment chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air).

Laisser figer pendant 5 à 10 heures; ne pas bouger ou déplacer. Plus l'endroit est chaud, plus le yogourt fige rapidement. (Dans un four éteint, cela prend environ 8 à 10 heures). Lorsque figé, réfrigérer immédiatement.

La préparation du yogourt est simple, mais délicate: le respect des températures est essentiel au succès.

On emploie de la gélatine dans la préparation du yogourt de façon à obtenir une consistance plus ferme et plus stable.

Si vous disposez d'une sorbetière, le yogourt glacé est facile à préparer à la maison.

ment chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air).

Laisser figer pendant 5 à 10 heures; ne pas bouger ou déplacer. Plus l'endroit est chaud, plus le yogourt fige rapidement. (Dans un four éteint, cela prend environ 8 à 10 heures). Lorsque figé, réfrigérer immédiatement.

La préparation du yogourt est simple, mais délicate: le respect des températures est essentiel au succès.

On emploie de la gélatine dans la préparation du yogourt de façon à obtenir une consistance plus ferme et plus stable.

Si vous disposez d'une sorbetière, le yogourt glacé est facile à préparer à la maison.

ment chauffé, mais qui est éteint et dont on a vérifié la température ou une pièce chaude sans courant d'air).



(Photo Jacques Grenier)

## Tableau comparatif

Produit	Grammes à la portion	Calories à la portion	Prix à la portion
Yogourt ordinaire aux fraises	125 g	125	.31
Yogourt glacé «mou» (qté dans un petit cornet)	90 g	111	.55
Yogourt glacé «dur» (qté dans un petit cornet)	100 g	120	.45
Yogourt glacé «dur» acheté dans un contenant d'un litre	81 g ou ¼ tasse	113	.23
Push-ups aux fraises	50 g ou un Push ups	70	.23
Crème glacée	78 g ou ½ tasse	169	14 à .20
Lait glacé	94 g ou ½ tasse	130	.13

# les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

**A & P:** côtelettes de porc (deux côtelettes du bout des côtes, deux du bout de la longe, quatre du centre), \$1.68; côtelettes de longe de porc, coupe du centre, \$1.98; rôti de porc, partie du soc, désossé, \$1.48; rôti de longe de porc, portion des côtes ou du filet, 3 à 3½ livres, \$1.58; porc haché maigre, \$1.48; poulets surgelés, cat. «utilité», trois à cinq livres, 88 cents. Poisson: filets de turbot surgelés, \$1. Fruits et légumes: céleri de Flor., gros, 24, 48 cents; laitue romaine de Flor., trois pour \$1.00; échalottes du Mex., cinq ppts pour \$1.00; oignons jaunes, cello de deux livres, 38 cents; pommes «Délicieuse», rouge ou jaunes, 58 cents; oranges Navel de Cal., gros, 88, cinq pour 99 cents.

**AVA:** poulet surgelé, deux à cinq livres, cat. «utilité», 77 cents; soc de porc fumé, roulé, Provigo, \$1.77. Poisson: filets de morue surgelés, \$1.47. Fruits et légumes: carottes fraîches du Qué., cello de cinq livres, 79 cents; haricots verts des E.U., 59 cents; tangelos Mineola de Cal., 55 cents.

**Cooprix:** (prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine): coupe budget de veau, \$1.27. Fromage: «brick», \$1.19; camembert campagnard, \$2.09. Fruits et légumes: pampelmousses blancs de Flor., cello de cinq livres, \$1.09; pommes de terre du Qué., sac de 10 livres, 68 cents.

**Dominion:** poitrines de poulet congelées, \$1.38; cuisses de poulet congelées, \$1.18; croquettes de boeuf, \$1.38; dindes cat. utilité, congelées, de six à 14 livres, 98 cents; soc de porc fumé, 88 cents. Fruits et légumes: haricots verts, 49 cents; salade Boston, escarole ou chicorée deux pour \$1.00; pommes de terre du N.-B., sac de 10 livres, 69 cents; concombres sans pépins de l'Ont., 78 cents ch.; pampel-

mousses roses, gros, 27, trois pour 99 cents; radis en cello de 16 onces, trois ppts pour \$1.00.

**Hypermarché:** rôti de palette, coupe régulière, \$1.37; rôti de côtes croisées, \$1.77; bifteck de palette, \$1.47; rôti de palette désossé, \$1.97; boeuf à ragout désossé, \$2.27. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$2.29; plie fraîche, complète, \$1.39; doré du lac frais, complet et vidé, \$1.99. Fruits et légumes: céleri de la Flor., gros, 24, 49 cents ch.; ananas Dole du Honduras, gros, 10, 79 cents; pommes rouges «Délicieuses», de C.-B., 49 cents; courges zucchini de la Flor., 45 cents; pommes de terre de table de l'I.-P.-E., sac de 10 livres, 87 cents.

**IGA/Boniprix:** haut ou bas de cuisseau de veau frais, sans jarret, \$2.87; rôti de veau frais dans l'épaule, \$1.57; tranches de veau frais dans l'épaule, \$1.77; côtelettes de veau frais dans la longe, \$2.37; poulets cong., cat. A, Flamingo, cinq à sept livres, 99 cents; jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, \$1.27; veau haché, \$1.77. Poisson: éperlans de mer cong., nettoyés, sac de 16 on., \$1.09; filets d'aiglefin frais, \$2.19. Fruits et légumes: pampelmousses blancs de Flor., gros, 40, sac de cinq livres, 89 cents; haricots verts de Flor., 49 cents.

**Métro:** poulets à rôti, surgelés, cat. A, cinq à sept livres, 98 cents; rôti de porc frais, désossé, roulé, partie du soc, sans perte, \$1.39; boeuf haché régulier, \$1.48; jambon désossé, prêt-à-manger, style québécois, demi, \$1.99; foie de veau, tranché, importé, produit décongelé, \$2.29. Fruits et légumes: oranges Sunkist, sans pépins, gros, 113, \$1.49 la douz.; raisins rouges «Empereur», produit du Chili, \$1.29; céleri vert Pascal de Flor., gros, 24, 48 cents ch.; carottes, prod. du Qué., cello de cinq livres, 89 cents; pommes McIntosh, du Qué., atmosphère contrôlée, panier de trois livres, 99 cents.

**Provibec:** rôti de porc frais, bout du filet, \$1.35 — bout des côtes, \$1.15 — coupe du centre, \$1.85. Fruits et légumes: oranges Sunkist de Cal., gros, 113, \$1.39 la douz.; ananas Dole du Honduras, gros, 14, 69 cents ch.; épinards frais, cello de 10 onces, 69 cents.

**Provigain:** fesse d'agneau de N.-Z., congelée, \$1.49; rôti de porc frais dans l'épaule genre «picnic», 89 cents; jambon Provigo, genre «diner», \$2.49. Fruits et légumes: concombre anglais, sans pépins, de l'Ont., 59 cents ch.; haricots verts, 59 cents; ananas Dole Frais des E.-U., gros, 12/14, 89 cents.

**Richelleu:** bifteck de ronde désossé, tranche entière, cat. A, \$2.08; rosbif ou bifteck pointe de surlonge, \$2.58; rosbif de croupe «silver», deux à trois livres, \$2.08; bifteck attendri, \$2.88; bifteck de surlonge, tranche entière, \$2.58; boeuf haché maigre, \$2.18. Poisson: truites arc-en-ciel, surgelées, \$2.19. Fruits et légumes: pommes McIntosh, panier de trois livres, 99 cents; concombres anglais de serre, 69 cents ch.; poires Anjou, gros, 120-135, 49 cents; oignons jaunes, cello de cinq livres, 69 cents; oranges de Flor., gros, 80 à 100, cello de cinq livres, \$1.49.

**Steinberg:** dindes Butterball, Swift, surgelées, moins de 16 livres, cat. A, \$1.19; gigot d'agneau surgelé, de la N.-Z., entier ou demi, \$1.55; bacon Lazy Maple Swift, \$1.45 le pqt; jambon Sugar Plum de Swift, désossé, en quart, \$2.29. Poisson: filets de morue surgelés High Liner, pqt de 16 onces, \$1.29. Fruits et légumes: céleri de Flor., gros, 24, 48 cents; oranges de Flor., Valence, gros, 80, \$1.68 la douz.; ananas du Mex., gros, 10, Sweet Cayenne, 89 cents ch.; concombre ang. de l'Ont., 79 cents ch.; pommes Granny Smith du Chili, 69 cents; chou vert du Texas, 39 cents; avocat de la Cal., gros, 40, 59 cents.

Les éditions

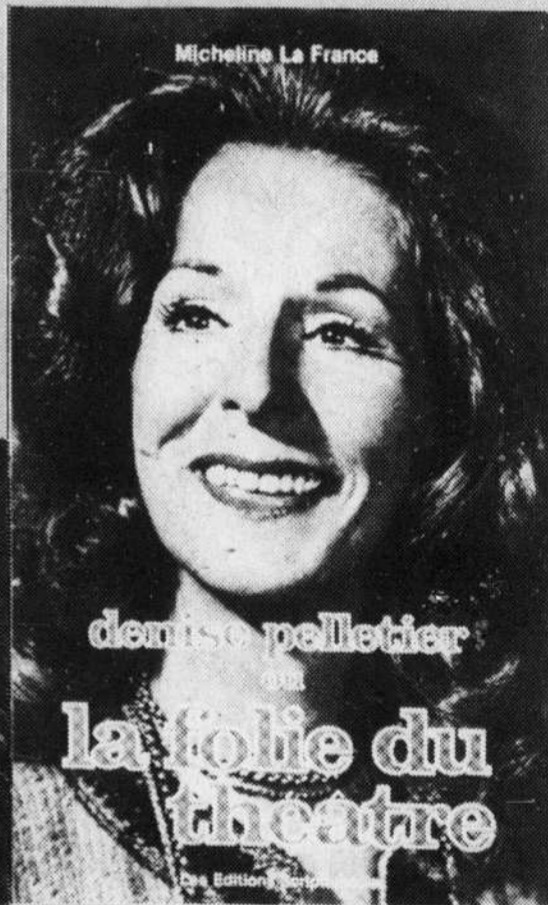
# Scriptomedia

vous présentent

LA GRANDE DAME DU THÉÂTRE QUÉBÉCOIS



Je suis vivante. Voilà l'image que Denise nous offre d'elle. Quand, entre deux personnes qui se rencontrent, son nom est prononcé, on peut voir dans le regard qui s'éclaircit l'attente de Denise.



\$9.95  
240 pages  
Plus de 20 illustrations

BON DE COMMANDE

Vous pouvez recevoir ce livre chez vous, en postant ce coupon. Nous assumons tous les frais d'envoi au Canada.

Nom .....

Adresse .....

Cl-joint la somme de .....

chèque

mandat

LES ÉDITIONS SCRIPTOMEDIA INC.  
1151, Alexandre - De Seve  
Montréal, Qué., H2L 2T7  
(514) 522-1601

N.B.: Diffusion France-Amérique, (514) 331-8507

VIENT DE PARAÎTRE

# La mafia et la fin de Rousseau

par Jean Basile

Connection: The Second Series, à CBC, lundi soir à 21 h 30.

Il y a eu toujours trop de films qui nous ont parlé, avec le faste du cinémascope et les bajeures de Marlon Brando, de la mafia et, par extension, du monde de la pègre. La roman-tisation, comme celle du senti-ment amoureux, est un fait du cinéma (et de la télévision), de telle sorte que l'on perd le sens des réalités; l'on se met à croire que l'amour se passe sous les palmiers et dans une voiture 1950, ou que la pègre vit selon des « codes d'hon-neur », curieux peut-être, mais ultimement plus beaux que les nôtres. En fait, je ne parle plus de l'amour, il s'agit tout bonnement d'esprit de lucre, de volonté de pouvoir, d'argent et de meurtres.

Dans cette deuxième série (qui se terminera ce soir), CBC continue donc l'enquête entreprise l'an dernier sur le même sujet: la pègre au Ca-nada. Viole est mort, Greco est mort, un frère Dubois est en prison, etc... Mais le fin ré-seau de l'extorsion, de la pros-titution, de la drogue et de tout le reste continue au-delà des morts. Nous le savons. La police le sait. Pire encore, la télévision nous montre les vi-sages de tous ces gens. Mais



Vic Cotroni reste, devant la loi, un retraité de la fabrica-tion du pepperoni et les autres, théoriques innocents, se taisent, se reposent à Miami ou à Caracas, nouvelle cité du pétrole où l'argent coule lourd et huileux comme le « crade ». Le Canada et Montréal, lieu de pureté comme l'on sait, a sa part de cette monstruosité. Mais ce ne sont pas les Chinois de Hong Kong, millionnaires et impor-tateurs d'héroïne, que l'on met en prison mais le pauvre usager de la rue.

Ce ne sont pas les proprié-taires des bars de danseuses topless ou d'homosexuels que l'on met à l'ombre, mais ceux qu'ils exploitent: les clients. L'horreur de cette émission est de nous montrer que le sentiment de la justice ne passe pas par la justice mais par un autre pouvoir, celui du code civil. Le pauvre bougre a raison de dire qu'un bon avocat (un bon avocat est dis-pendieux) on se sort de tout. Très bonne émission, dure

et simple et, pour une fois, sans romantisation de la ques-tion. Elle se termine par cette phrase déprimante d'un haut fonctionnaire de la police de l'Ontario: « Oh! nous savons tout cela mais nous n'avons pas de preuves!... »

Les Chemins de l'exil, Radio-Canada, lundi à 23 h 50.

J'ai dit ce que je pensais de cette série d'émissions réali-sées avec génie par Claude Goretta. La seconde partie, programmée lundi soir, ne dé-meritait pas de la première. On y traitait, avec la même beauté de l'image, de la pé-riode la plus dure de la vie de Rousseau, celle de son voyage en Angleterre, puis de son re-tour à Paris. Celle aussi de ce que l'on a appelé sa « manie de persécution » dont il est malaisé de dire si elle était pathologique ou bien le résul-tat logique de ce harcèlement que l'écrivain n'a cessé de sub-ir dans une société qui était au sommet de son intelli-gence, paradoxalement admi-ratrice de Rousseau et le haïs-sant pour des raisons faciles à comprendre.

La encore Goretta a fait preuve d'une sensibilité ex-ceptionnelle. Il montre com-ment est née cette manie de persécution. a) la véritable chasse que lui a faite la So-ciété, laquelle, lentement, a fait naître le doute en lui que, peut-être, elle avait raison et qu'il était un monstre; b) le glissement de ce sentiment dans son âme qui le retourna contre lui au point qu'il put se croire parfois un assassin.

Quelques traits charmants aussi, comme l'apparition de Bernardin de Saint-Pierre, l'auteur de Paul et Virginie et qui, disciple de Rousseau, a écrit, je crois, dans la préface de ce livre magnifique, « La vérité est cachée dans la Na-ture, il ne faut la dire qu'aux gens de bien ».

pas encore... Tout ceux qui marchent et marchent et qui nous tendent le miroir où peu-vent se lire tous nos arrêts.

PS: pour ceux qui ont aimé cette émission, les Éditions Gallimard ont publié le livre du film sous le titre de « Jean-Jacques Rousseau ou le che-min de l'exil » par Georges Haldas et Claude Goretta.

## LABOITE À ÉCHOS

Le café Timénès, présentera dès le 6 avril, une intéressante saison de jazz qui débutera avec le pianiste Steve Holt. Nous retrouverons au sein des formations certains des meilleurs instrumentistes virtuoses du jazz canadien, dont Charles Ellison, Sayid Abdul Al-Kabyr et Richard Beau-dette pour n'en nommer que quelques-uns. Le prix d'entrée sera de deux dollars. Les spec-

tacles auront lieu vendredi et samedi soir à 21 h et à 24 h 30.

Ce soir dans le cadre de la Semaine du cinéma québécois qui se tient au Ouimétoscope jusqu'au 1er avril, on présen-tera à 19 h un documentaire d'Alain d'Aix et de Morgane Laliberté intitulé La danse avec l'aveugle. À 21 h, on présentera le film de Maurice

Bulbulian Tierra y Liber-tad. Le Ouimétoscope est si-tué au 1204 est, Ste-Catherine.

Offenbach en fusion: un spectacle en deux parties au cours duquel Offenbach pré-sentera d'abord les pièces de son nouvel album, Traver-sion, pour ensuite interpréter les « belles pages » de son ré-pertoire entouré de 17 musi-ciens et de quatre choristes sous la direction de Vic Vogel. Le tout aura lieu les 30 et 31 mars au théâtre Saint-Denis.

## pour fins gourmets seulement

publicité robert campeau 844-3361

**GEORGE'S STEAK HOUSE**  
la maison du bifteck  
située au Café du Nord,  
Fruits de mer • Diners d'affaires  
• Stationnement gratuit

en spécial tous les jours **\$8.95** LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS

Servie avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café

10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

**Au Quinquet**  
Permis complet  
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"

SALLE À MANGER:  
Lun. au Ven. de 11 à 23hres  
Sam. de 5 à 23hres - Fermé le dimanche  
BAR OUVERT TOUTS LES JOURS

354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse  
**L'Auberge de L'Étoile**  
Près du Mont Orford,  
face au lac Memphrémagog

Réservations: (819) 843-6521  
Tous les sports de saison

**Au Vieux Montréal**  
Restaurant Français  
Déjeuners d'hommes d'affaires  
de \$3.25 à \$6.50

Table d'hôte tous les soirs • groupes acceptés  
361 est, rue St-Paul - 861-5337

**la sila**  
GASTRONOMIE ITALIENNE  
2040, St-Denis, Montréal • réservations: 844-5083

## White Dancers: une étude ethnologique dans un superbe déploiement visuel

par Jacques Larue-Langlois

The White Dancers, de David Lan, une production en langue anglaise de la Compagnie de Théâtre du Centaur, mise en scène par Stephen Katz dans un décor de Guy Neveu; masques et costumes de Maria Kolodziej; éclairages de Steven Hawkins; musique de Glenn Morley; chorégraphies de Lawrence Gradus; avec (par ordre d'entrée en scène): Robert Daviau, Lubomir Mykytiuk, Francis Hyland, Alex Diakun, Jane Buss, Wayne Robson, Wendy Springate, Geza Kovacs et Robert Lavoie; à l'affiche du Centaur, 453 rue St-François-Xavier à 20 heures (19 h le di-manche et relâche le lundi, jus-qu'au 8 avril.

sa tribu et aux pouvoirs magi-ques dont il croit fermement être imbu au départ constitue la trame de la pièce. Lubomir Mykytiuk, Montréalais d'ori-gine ukrainienne maîtrise par-faitemment son rôle et son jeu plein de nuances permet qu'on y croie.

L'action couvre une période de vingt ans allant de 1871 à 1891 et est en quelque sorte ra-contée, comme à un ethnologue, par Betsy Hunt, la fille de Carver devenue vieille dont le rôle narratif est sobrement et magnifiquement tenu par Frances Hyland. La pièce du Sud-Africain David Lan, né en 1952, est la première d'un cycle qu'il a entrepris d'écrire sur le colonialisme vu de l'in-térieur. Si elle parvient à dé-montrer parfaitement comment les Blancs sont venus pourrir le mode de vie simple des Amérindiens, elle admet aussi avec réalisme que l'en-vahisseur n'a pas apporté avec lui le monopole du mensonge et de la duperie. Déjà, pour contrôler les masses popula-i-res, les sorciers indiens s'é-taient armés de faussetés et de maléficés, de poudre aux yeux et de tricherie.

Il faudra cependant l'en-vahissement de ses terres, la destruction de son territoire et la montée d'une certaine tech-nologie, pour que le pauvre Carver réalise comment toute sa vie a été fondée sur des arti-fices dont il a lui-même été la première victime.

Il faut dire que le spectacle est beau, que les danses et les mouvements d'ensemble sont réussis, que notre connais-sance culturelle des Améri-diens ne peut que se enrichir, mais aussi de deman-der comment il se fait, qu'à ce moment même de la fonda-tion du CASA (Comité des Anglophones pour la Souveraineté-Association) les Anglophones de la métropole préfèrent s'esbaudir devant la culture indigène qu'ils ont contribué à éliminer plutôt que de se pencher avec un mi-nimum de sympathie sur la culture française en Amérique du nord que leur incompré-hension risque encore de mettre en péril.

## Les Prix du Québec

QUÉBEC (PC) — On a jus-qu'au 15 avril pour soumettre des candidatures à l'obtention des Prix du Québec, rappelle dans un communiqué le mini-ère des Affaires culturelles du Québec.

Les cinq Prix du Québec sont accordés annuellement à cinq Québécois qui se sont signalés dans les domaines de la littérature, des arts visuels, des arts d'interprétation, des sciences humaines et des sciences.

L'an dernier, les récipien-daires avaient été la romani-cièrre Anne Hébert, le sculp-teur Ulysse Comtois, le clave-ciniste Bernard Lagacé, le so-ciologue Marcel Rioux et le chimiste Bernard Belleau.

Les candidatures doivent parvenir à la Direction gé-nérale des arts et des lettres du ministère des Affaires cultu-relles, 700 boul St-Cyrille, Québec, avec une biographie du candidat, une liste de ses travaux ou publications et un résumé de sa carrière.

Aucun prix ne peut être dé-cerné à titre posthume ni être partagé entre deux lauréats.

Le ministre des Affaires cul-turelles, M. Denis Vaugeois, annonce la nomination de Mme Dominique Bilodeau et de M. Yvan Chevalier au ser-vice de l'aide à la création de la direction générale des Arts et des Lettres. Mme Bilodeau est nommée coordonnateur de l'Aide aux artistes. Elle était, depuis 1976, agent d'informa-tion à la direction des Com-munications du ministère des Affaires culturelles. Son expé-rience tant dans l'opération des prix du Québec 1977 et 1978 que dans l'élaboration des programmes de com-munications de la direction gé-nérale des Arts et des Lettres en font une personnalité des plus compétentes pour occuper ce poste.

Daniel Lavoie, ce soir à l'Imprévu, François Guy au Casino et le saxophoniste Phil Woods au Soleil Levant.

Un coin charmant...  
**LA RUSTICA**  
1175 AVE. UNION  
861-8078  
du lun. au ven. 11:30 à 22:30 h.  
samedi de 17 h à 23:30 h.

**Chez UBALDO**  
CUCINA ITALIANA  
— Repas complets à prix raisonnables  
— Menus d'hommes d'affaires

LICENCE COMPLÈTE

6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

CRESCENT  
**Le Vert Galant**  
RESTAURANT FRANÇAIS ★★★  
La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débiter la soirée.

Diners d'affaires à compter de \$3.75

Disco-Bar  
844-4003 1425/23 Crescent  
Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche 844-4195

**CHEZ PÉPÈRE**  
Maison 1810 avec foyer  
Steaks et fruits de mer  
Ambiance chaleureuse  
• licence complète •

Diners d'aff.: 11 hres à 14h30  
17h à minuit

3, av. des Terrasses (angle boul. Ste-Rose) 622-7440  
Sortie 16, autoroute des Laurentides, 2km direction est

Beaucoup de gens connaissent le  
**COUSCOUS...**  
Très peu en connaissent la vraie saveur.

Spécialités marroccaines authentiques

**la Medina**  
3464 rue St-Denis  
Tél.: 282-0359

Chef de cuisine Angelo et Maria Mirra. Médaille d'or du «Grand salon culinaire du Québec» 1971, 72, 73. Bar et restaurant, petits salons pour groupes de 15 à 20 personnes. Aire de stationnement.

Cuisine Recherchée  
**Angelo il Cacciatore**

Le fameux OSTERIA DEL CACCIATORE a quitté le 1247 Dorchester. Sous un nouveau nom, une nouvelle adresse, il a fait peau neuve pour mieux vous servir!  
1184 Crescent, Montréal, Qué. Réservations: (514) 861-8791

Un coin de soleil au cœur de Montréal...  
**El Morocco II**  
La Cuisine Orientale par excellence  
Fermé vendredi soir

3450 Drummond, Montréal  
(au nord de Sherbrooke)  
844-6888

**Chez Son Père**  
Cuisine française et naturiste  
— Salons particuliers  
— Déjeuners d'hommes d'affaires

5316 avenue du Parc - Montréal - 272-8224

**Bô cholon** Restaurant typiquement vietnamien  
L'endroit idéal pour déguster la vraie cuisine vietnamienne.  
Spécial: Les 7 merveilles de boeuf  
4022 ouest, rue Sainte-Catherine 932-1968  
En face de la Place Alexis Nihon - Metro Atwater

**LE JARDIN**  
CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE  
La découverte d'un met nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile.  
A LA DEMANDE DE SON AIMABLE CLIENTÈLE

**LE JARDIN PRÉSENTE**  
Les samedis et dimanches soirs dès 17h.

son BUFFET D'HIVER  
Gastronomie Italien Chaud et froid \$7.95  
Enfants moins de 12 ans - moitié prix  
Pour accompagner votre diner Tony et sa guitare pour réservations: 842-0420

**IL GIARDINO** 475 ouest, rue Sherbrooke

**NAPOLEON**  
Cuisine réputée depuis plus de 34 ans  
NOTRE GRANDE SPECIALITE  
LA FONDUE CHINOISE  
Un festin exotique pour fin gourmet  
Tout ceci avec musique d'ambiance dans un décor intime.  
Stationnement gratuit, entrée rue Papineau.

1694 est, rue SAINTE-CATHERINE 523-2105  
Façade rénovée, décor nouveau, mais la même cuisine raffinée.

Spécialités:  
— brochettes  
— grillades et fruits de mer

247 rue Principale  
St-Sauveur-des-Monts  
tél.: 227-2924 **LE BOUFFE EN BROCHE**

Vieux-Montréal  
• Ft-Lauderdale  
• St-Sauveur

**Gibby's**  
GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837  
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

**Benihana... Spectaculaire!**

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

A peine assis à votre table, le chef, armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

Et pour terminer en beauté, présentez la carte American Express... La carte qui attire l'attention.

Benihana Steak House (Bill Wong), 7965, boul. Décarie, Montréal. Réservations: (514) 731-8202.

**AMERICAN EXPRESS**  
La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

\* American Express 1979  
American Express Company est la propriétaire de des marques, marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit.

# Alternance: de Kiopini à Champagne

par René Viau

Plus de 500 personnes ont visité, dans le cadre de la série d'expositions *Alternance*, l'atelier du peintre Kiopini. Cela peut sembler bien modeste mais pour une exposi-

tion qui se déroule dans un lieu à caractère non commercial — l'atelier de l'artiste était pour la première fois ouvert au public. — c'est beaucoup. Bien sûr, l'idée d'exposer à l'atelier n'a rien de nouveau

mais, dans une situation difficile comme celle que connaissent artistes et galeries montréalaises, c'est pour l'artiste, une solution face à de nombreux problèmes de diffusion. L'exposition de Kiopini, qui

s'est terminée dimanche, rassemblait une quinzaine de ses peintures récentes. À compter d'aujourd'hui, ces pièces feront place aux sculptures de Jean-Serge Champagne, et ce jusqu'au 8 avril.

*Alternance*, on le sait, est une série de cinq expositions solo, présentant à la suite des oeuvres de Luc Béland, les peintures et les dessins de Lucie de Heusch et, enfin les sculptures de Claude Mongrain. Les expositions se déroulent à l'atelier de Kiopini au 2176, rue Mont-Royal est. Jusqu'à la fin mai, Kiopini a rangé ses instruments de travail. L'atelier, un local où se donnaient auparavant des cours de karaté et d'arts martiaux, s'est transformé en galerie. C'est un lieu spacieux, un endroit qui ferait pâlir d'envie bien des galeries « professionnelles » tant l'espace est abondant, l'accrochage et l'éclairage soignés.

« Par cet événement, précèdent les artistes concernés, dans un communiqué, il ne saurait être question de nous situer à l'extérieur du réseau culturel existant, non plus question de revendiquer un espace public ou privé, à caractère commercial. Notre démarche réside dans un vouloir spontané de donner à percevoir notre travail ».

La quinzaine de toiles exposées, de grand format, tranchent sur la production antérieure de Kiopini. Cet artiste, né à Sorel en 1949, avait exposé avec Béland, de Heusch, Jean au Musée d'art contemporain durant l'été 77. Cette exposition perçue comme un certain renouvellement de la « peinture-peinture » par une relève d'artistes consciencieux dont les bornes théoriques pouvaient se situer quelque part entre les écrits d'un Marcelin Pleynet tout en s'alimentant aux réflexions précises de ces artistes sur leur attitude picturale et, ce qui était le plus digne d'intérêt, sur les contradictions assumées dans leur pratique quotidienne, avait causé un petit émoi, à l'époque. Kiopini y présentait des tableaux bâtis en fonction de la structure de la grille et de la codification « all-over » du geste recouvrant toute la surface du tableau en un mouvement progressif de la couleur.

Se dégageant de la grille et de l'omniprésence du geste motif, Kiopini vous propose maintenant, dans des peintures actuelles qui ont été bien accueillies par la critique montréalaise, une réflexion plus approfondie.

Dans un texte, écrit comme une sorte d'approche à ses tableaux, le peintre explique que ceux-ci sont construits suivant une mise en scène des éléments fondamentaux de la peinture. Des éléments qui sont la structure, l'espace, le geste, la couleur. Ils s'opposent, se contredisent progressivement les uns, les autres, dans leur essence même. Avec la rigueur qui le caractérise, Kiopini définit dans ce texte, ces éléments.

Les surfaces sont recouvertes et dédoublées en certains endroits. Ces découpages et assemblages de toile projettent la configuration d'un système perspectiviste. Ce système de structuration contraste avec la bi-dimensionnalité de la surface. Sur ces « lignes de construction » appelées vecteurs par l'artiste, viennent se modular le geste et la couleur.

La structuration initiale est donc transgressée par des encadrements et des recoupages de plans. Orientés à partir de vecteurs diagonaux, les gestes s'entrecroisent, s'enchevêtrent, s'opposent en une prise de possession totale de la surface. Certains vecteurs agissent comme limites, retenant le dynamisme de geste et de la couleur, ouvrant et fermant l'espace, niant la profondeur du tracé. De deux couleurs très proches résultent une quasi-monochromie s'appuyant sur la structure de la toile.

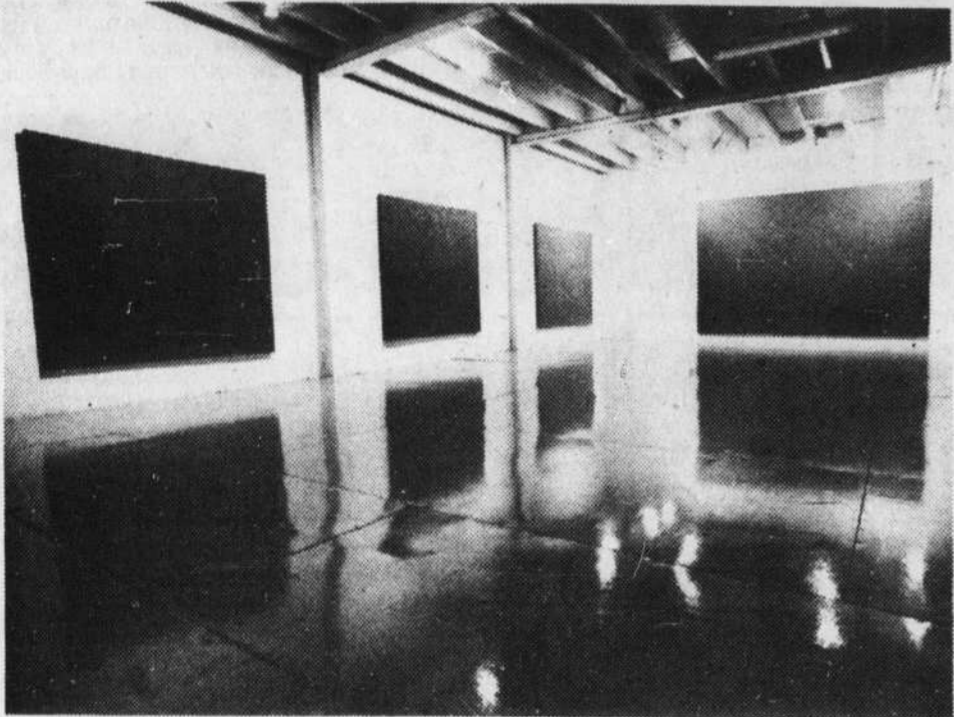
« Il s'ensuit, écrit l'artiste, que le dénouement du tableau (le résultat visuel) ne propose pas une synthèse des éléments opposés mis en place, mais un résultat autre, une neutralité, une dérive, un débordement qui s'inscrit comme une « différence » des phénomènes additionnés ou soustraits inscrits dans la totalité du tableau ». Pour Kiopini... « cette réflexion-interrogation devra se poser à un niveau perceptif, dans et hors du tissu formel: illusion référentielle ».

En dehors des distances théoriques que place l'artiste entre lui et son oeuvre, c'est une peinture référentielle, débordant le cadre formaliste qui s'ouvre aussi à nous. Une peinture qui puise avec une déconcertante aisance à l'histoire de l'art. Outre la tendance « construite » qui est évidente... des références plus subjectives pourraient s'associer à Matisse et peut-être à Monet. Matisse, surtout, pour le dessin « à vif » sur la surface, pour la composition oscillant entre l'impétuosité sensuelle et la réflexion. Monet, celui des *Nymphéas*; pour le jeu constant entre la bi-dimensionnalité et la profon-

deur, pour le chromatisme subtil et chatoyant qui anime les surfaces unifiées, à la fois pregnant et fluides.

Matisse et Monet. Rien de moins! Il est vrai que « la mise en scène fait jouer les éléments fondamentaux de la peinture » Je charrie évidemment dans cet hommage hautement subjectif à une pein-

ture qui connaît bien des limites. Mais au-delà de toutes références parfois hasardeuses et, du reste, de tout discours, cette peinture nous ramène à quelque chose de fondamental et de modeste. Quelque chose qui pourrait être le plaisir de peindre. Le plaisir de (voir) la peinture. Enfin, une peinture qui n'est pas ennuyante!



Kiopini: enfin une peinture qui n'est pas ennuyante!

## Jessye Norman à Pro Musica

# La recherche de la perfection sonore

par Gilles Potvin

A sept jours d'intervalle, Montréal a reçu dans ses murs deux cantatrices noires de renom. La première, Leontyne Price, entendue le 19 mars, serait « la voix du siècle » et la seconde, Jessye Norman, que Pro Musica présentait dans sa série lundi soir, mais exceptionnellement à la salle Wilfrid-Pelletier au lieu du théâtre Maisonneuve, serait « la plus belle voix du monde ». S'il faut croire ceux qui fabriquent ces slogans tapageurs, Montréal est décidément une ville gâtée.

Fort heureusement, ces deux sopranos possèdent chacun leurs grands mérites et leur art exceptionnel n'a pas besoin de cette mise en marché intempestive pour être apprécié à sa juste valeur. Jessye Norman, qui a déjà chanté pour les abonnés de Pro Musica, avait choisi un programme consacré à la mélodie, exultant tout air d'opéra. Son pianiste était de nouveau l'excellent Dalton Baldwin.

Tout comme sa collègue

Leontyne Price, la voix de Jessye Norman se distingue par son timbre riche et chaleureux, davantage sombre que clair. La technique est sûre et la voix est remarquable par son égalité et sa beauté dans tous les registres. Dans toutes ses interprétations, elle fait preuve d'une grande sensibilité, détaillant chaque phrase, chaque mot même avec un soin infini. Et comme pour souligner cette recherche de perfection sonore, elle accompagne son chant de gestes multiples.

Elle a ouvert son programme avec la cantate *Arianna a Naxos* de Haydn, succession de récitatifs et d'airs inspirés de la célèbre légende. Elle a fait preuve de sens dramatique dans ces pages d'un grand classicisme. Le groupe Schubert, comprenant cinq lieder, a été l'un des moments les plus satisfaisants de ce récital. En seconde partie, elle a interprété les sept mélodies du cycle *La Fratcheur et le feu* de Poulenc et les trois qui composent *Shéhérazade* de Ravel.

Même si la diction française

de Jessye Norman n'est pas toujours d'une clarté exemplaire, la chanteuse montre néanmoins une affinité stylistique pour ces oeuvres. Le cycle ravelien, en particulier le premier volet, « *Aste* », était remarquable par sa puissance d'évocation, suggérée par des phrases au contour sinués et des demi-teintes esquissées. L'absence de l'orchestre réduit de beaucoup le riche coloris de l'oeuvre mais Dalton Baldwin a fait de son mieux pour y suppléer.

Plusieurs rappels, dont *Le Chapelier* d'Erik Satie et *Zueignung* de Richard Strauss, ont couronné ce très beau récital, visiblement très apprécié par un public nombreux.

## Les USA au Festival de Cannes

PARIS (AFP) — La projection hors compétition de *Hair*, le nouveau film de Milos Forman, inaugurera le 10 mai le XXXII<sup>e</sup> Festival de Cannes, a annoncé le délégué général du Festival, M. Gilles Jacob.

Trois autres films américains ont été retenus pour la compétition: *The China Syndrome*, de James Bridges avec Jane Fonda et Jack Lemmon, *Days of Heaven* de Terence Malick et *Norma Rae* de Martin Ritt.

Une chronique en huit épisodes sur la vie des adolescents dans une école polyvalente. Une production de l'O.N.F., réalisée par Georges Dufaux.

A la télévision de Radio-Québec ce soir et demain à 21h30

## LES ENFANTS DES NORMES



MONTREAL 17 câble 8

**RADIO-QUÉBEC**  
c'est tout un monde à regarder

**AU-DELA DU BIEN ET DU MAL**  
DOMINIQUE SANDA  
un film de LILIANA CAVANI  
GRAND PRIX DES JURY DE SÈVE  
le DAUPHIN 1  
Sem.: 7.00 - 9.20  
Sem., dim.: 2.20 - 4.40 - 7.00 - 9.20

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC. présente  
**Emanuel Ax**  
pianiste  
«Un interprète dont le son pianistique prend parfois des proportions quasi orchestrales.»  
Claude Gingras, La Presse  
HAYDN Sonate en do majeur;  
SCHOENBERG Sechs Kleine Stücke, Op. 19;  
SCHUMANN Fantasiestücke, Op. 12;  
LISZT Vallée d'Obermann, Valses oubliées Nos 1 et 2. Sonetto del Petrarca no 123, Rigoletto Paraphrase.  
LUNDI 2 AVRIL 20 h 30  
Billets \$10, \$9, \$7, \$6, \$5.  
En vente à la Place des Arts.  
CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE  
SALLE WILFRID-PELLETIER

**ALYSÉE 1** 35 MILTON/642-6053  
LE FILM LE PLUS REUSSI ET LE PLUS DROLE DE TATI  
— NEW YORK TIMES  
UN FILM DE JACQUES TATI  
**Play Time**  
**ALYSÉE 2** 35 MILTON/642-6053  
«Couvrez voir ROBERT ROBERT» UN DES MEILLEURS LELOUCH.  
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH  
**ROBERT et ROBERT**  
CHARLES DENNER JACQUES VILLET JEAN-CLAUDE BRIALY  
EXTRAORDINAIRE, INTELLIGENT PASSIONNANT !! N.Y. Times  
**EQUUS** aussi  
RICHARD BURTON  
**LA CHAMBRE VERTE**  
UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT  
CINÉMA PART  
122 0302 3180 rue BELANGER

LA PREMIÈRE DU FILM  
"D'ABORD MÉNAGÈRES"  
de Luce Guilbeault  
aujourd'hui  
à Montréal, au cinéma Outremont.  
28 mars, 21h30  
"Luce Guilbeault a su nous convaincre que ce qu'on voit et entend à l'écran nous concerne tous. Elle a étreint le réel sans le dénaturer."

LE THÉÂTRE DE MA BLOUDE EST EN BOITES  
Beaucoup d'humour  
Beaucoup de poésie  
Francine Gilmaldi  
L'Œuvre de Pointe  
Texte frais qui nous réserve tonnes de surprises.  
Maril Dassyva  
La Presse  
Des rôles de compositions qui triomphe la cocasserie  
Jacques Luce-Langlois  
Le Devoir  
présente  
Eh! qu'on chum est platte!  
Écrit et interprété par André Boulanger et Sylvie Prigent  
AU CENTRE D'ESSAI CONVENTUM:  
1237 Sanguinet/métro Berri  
Les 29 - 30 - 31 mars, 5 - 6 - 7 avril, 12 - 13 - 14 avril à 21:15 heures  
Réservations: 284-9352 (après 16:00 h.)

CKOI-FM présente  
**JIM ET BERTRAND**  
28 mars 20.30 heures  
Production Pro-Spect  
Théâtre St-Denis  
Berri 1594 rue St Denis  
Renseignements: 849-4211  
Billets en vente: Magasin Simons Theatre St Denis, 12h à 21h

Le Théâtre de Marie-Rose  
(les comédiens du 31ème âge)  
présente  
**"C'ÉTAIT TON TOUR LAURA CADIEUX"**  
de Michel Tremblay  
au Centre D'Essai Conventum  
1237 Sanguinet/métro Berri  
Les 29 - 30 - 31 mars, 5 - 6 - 7 avril, 12 - 13 - 14 avril à 19:30 heures  
Réservations: 264-9352 (après 16:00 h.)

LES CINÉMAS FRANCE FILM  
**ROMY SCHNEIDER PLUS QUE PARFAITE**  
DANS  
**une histoire simple**  
2<sup>e</sup> sem.  
MEILLEURE ACTRICE 1978  
Un film de CLAUDE SAUTET  
Plus 2<sup>e</sup> film aux cinémas suivants:  
st-denis 2 le paradis 1  
1590 RUE ST DENIS 845 3272 8715 RUE HOCHELAGA 354 3110  
omega 1 viau  
PLAZA M MARI TONGHEUR 483 3311 776 OIS LAURENTIDES 665 3855

**ANNIE GIRARDOT POUR TOUS**  
un film de NICOLE DE BURON  
desjardins 1  
**VAS-Y MAMAN**  
18 ANS  
**L'AMÉRIQUE EN FOLIE** VF de JABBERWALK  
desjardins 2  
**LA FIEVRE DANS** 18 ANS  
**jeanne & paul** 2<sup>e</sup> FILM  
desjardins 3  
un film de ANDREI TARKOVSKI  
desjardins 4  
**solaris** POUR TOUS

ADMIRABLE! Superbement réalisé par Losey, prodigieusement interprété par Montand. — Le figaro  
UNE OEUVRE TRÈS IMPORTANTE. — France Soir  
UN MAGNIFIQUE VOYAGE au plus profond des émotions et des sentiments. — Le Monde  
Losey, avec une maîtrise achevée, nous plonge dans un superbe affrontement entre un fils, son père, et la femme qu'ils aiment. — Le Point  
UN SUJET PASSIONNANT, un scénario astucieux, des interprètes fabuleux... — Le Quotidien de Paris  
UN FACE À FACE ÉBLOUISSANT entre Yves Montand et Laurent Malet. — Télé 7 Jours  
SUPERBE, LYRIQUE, surprenant Losey! — L'Express

**YVES MONTAND**  
LAURENT MALET  
MIOU MIOU  
POUR TOUS  
dans un film de  
**JOSEPH LOSEY**  
Elle aime autant le père que le fils.  
En voulant les rapprocher, elle provoque un affrontement déchirant  
**Les Routes du Sud**  
écrit par JORGE SEMPRUN  
musique de MICHEL LEGRAND  
CHAMPLAIN 2 DES VENDREDI  
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

Les prix seront révisés en juin

# Le pétrole augmente de 9%... plus les suppléments

GENÈVE, (AFP) — Le relèvement de neuf pour cent du prix du pétrole au 1er avril décidé hier à Genève constitue un minimum et les pays consommateurs devront payer jusqu'à 18,5 dollars le baril de brut, soit 4 dollars de plus que le nouveau prix de référence.

La conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a décidé, comme on pouvait s'y attendre, de « brûler les étapes » dans le calendrier de hausses adopté en décembre dernier et de porter dès samedi le prix de l'Arabian Light au niveau devant être atteint théoriquement au 1er octobre, soit 14,56 dollars par baril.

C'est donc « un coup de pouce » de 5 pour cent qui a été donné par l'OPEP puis qu'un relèvement de 3,8 pour cent était de toute façon prévu pour le 1er avril. Ce compromis, qui porte le prix du baril

à 14,5 pour cent au-dessus du niveau de la fin 1978, ne satisfait pas ainsi dire aucun des seize pays membres de l'OPEP.

À Abou Dhabi, l'OPEP avait prévu quatre hausses échelonnées sur 1979, plus 5 pour cent au premier janvier, plus 3,8 pour cent au premier juillet et plus 2,7 pour cent au premier octobre.

L'Arabie Saoudite ne voulait pas de nouvelle hausse et les pays radicaux comme l'Irak, la Libye, l'Algérie et l'Iran estimaient que de 16 à 18 dollars représentait un niveau « juste et raisonnable ».

Mais s'ils sont tenus par un prix minimum, les pays de l'OPEP peuvent jouer sur deux autres tableaux pour accroître leurs revenus: les primes qui s'ajoutent au prix officiel et le niveau de production. Selon le ministre iranien de l'économie, M. Ali Arda-

lan, les treize pays auraient décidé d'appliquer au 1er avril une surcharge de 1,20 dollar par baril. Une prime de ce montant était appliquée, depuis le début de la situation de pénurie provoquée par la crise iranienne, par neuf des treize pays membres de l'OPEP.

Un certain doute subsiste sur un accord formel des treize sur ce point, qui n'est pas mentionné dans le communiqué final et qui est démenti par des sources informées. L'Arabie Saoudite, premier producteur de brut léger, n'appliquera pas cette surcharge, apprend-on de bonne source.

Des pays comme l'Algérie et la Libye, dont les bruts légers sont très recherchés pour leur qualité, ont l'intention de pratiquer au 1er avril des prix de l'ordre de 18 à 18,5 dollars soit 23,6 pour cent au-dessus du tarif de base.

En pleine période d'arrêt des livraisons de l'Iran, au mois de février, des compagnies ont vendu sur le marché libre du pétrole entre 20 et 25 dollars. La conférence de l'OPEP a d'ailleurs condamné ces super profits de 7 à 10 dollars et appelle les pays consommateurs à ne pas payer plus désormais que les prix de l'OPEP.

Les treize membres de l'OPEP peuvent également jouer sur leur niveau de production. Aucun accord écrit n'est intervenu à Genève mais depuis juin 1978, les 13 coordonnent leur politique pour maintenir un certain équilibre du marché.

Le second exportateur mondial, l'Iran, s'est engagé à doubler sa production dans le mois à venir et à la porter à 4 millions de barils par jour, et selon le ministre iranien de l'économie, les autres membres de l'OPEP qui avaient fait un effort de production vont revenir à leur niveau d'avant la crise.

L'Arabie Saoudite se serait engagée, selon la délégation iranienne, à supprimer très rapidement le surplus d'un million de barils qu'elle avait consenti pour le premier trimestre. Mais en fin d'après-midi hier, le ministre saoudien, le Cheikh Yamani, n'avait pas fait de déclaration confirmant ce point de vue.

À la fin de cette conférence de Genève, il apparaît clairement que l'OPEP a voulu maintenir son unité en se mettant d'accord sur le plus petit dénominateur commun et laisser d'autre part à ses treize membres une liberté certaine pour tirer le meilleur profit possible de la situation de pénurie du marché pétrolier.

C'est à la lumière de l'évolution de la demande des pays industrialisés, et notamment des États-Unis dont le président doit annoncer demain son nouveau programme d'économies d'énergie, que l'OPEP se réunira en juin à Genève pour éventuellement prendre des décisions supplémentaires sur les prix du pétrole.

L'Iran et la Libye ont exprimé leur mécontentement à l'issue de la conférence de Genève où le prix du pétrole a été relevé de près de 9 pour cent par rapport au prix officiel actuel.

Cette augmentation est « tout à fait insuffisante », a déclaré le ministre libyen du pétrole, M. Ezzedine Ali Mabrouk. « Nous ne sommes pas tout à fait satisfaits » a-t-il dit pour sa part le ministre iranien, M. Ali Ardalani. Nous voulions davantage et une hausse plus importante aurait été supportable pour les pays industrialisés.

Le ministre irakien, M. Abdul Karim, a déclaré que les pays producteurs de pétrole n'ont pas décidé d'imposer une prime supplémentaire dès le premier avril au prix officiel du pétrole (14,54 dollars le baril) décidé hier par la conférence de l'OPEP.

Mais « ils devront le faire si les compagnies pétrolières continuent à manipuler les prix », a-t-il souligné. Précisant que l'OPEP n'était pas en mesure de contrôler les prix sur le marché libre, il a exprimé l'espoir que les pays consommateurs prendraient des mesures pour stabiliser ce marché.

Le ministre a indiqué que l'Irak commercialisait directement son pétrole et il a souhaité que les autres pays de l'OPEP fassent de même. « La meilleure chose à faire est de vendre directement le pétrole aux consommateurs » a-t-il dit.

Confirmando que l'Irak, comme le Koweït et l'Arabie Saoudite étaient disposés à revenir à leur production antérieure à la crise iranienne, il a souligné que l'Irak ne voulait

pas de surplus financier et monétaire. Il a précisé que la capacité de production irakienne atteignait actuellement 4 millions de barils par jour.

Le ministre s'est enfin déclaré satisfait des résultats de la conférence. Il a dit que la hausse décidée par l'OPEP était « symbolique, modérée et raisonnable » et allait dans le sens d'une stabilisation du marché.

Cheikh Ahmed Zaki Yamani a souhaité pour sa part qu'il n'y ait pas de nouvelle augmentation du prix du pétrole pour 1979. Il a estimé que les surcharges pratiquées par les autres pays de l'OPEP disparaîtraient si le marché n'était plus en situation de pénurie.

Le ministre saoudien a indiqué qu'il y aurait même un « petit surplus » de pétrole dans le monde si les pays industrialisés réduisaient de deux millions de barils par jour, leur consommation —

c'est l'engagement pris par les vingt pays de l'Agence internationale de l'énergie — et si l'Iran porte sa production à 3,5 millions de barils par jour, dont trois millions pour l'exportation.

Il faut prendre en compte également, a précisé M. Yamani, l'augmentation récente de la production de l'Irak (de 2,5 à 3,5 millions de barils par jour) et d'un million de barils supplémentaires provenant de trois pays (Nigeria, Venezuela et Koweït).

L'Arabie Saoudite reviendra à son niveau de production d'avant la crise iranienne, soit 8,5 millions de barils/jour contre 9,5 pour le premier semestre de 1979, si l'Iran porte sa production à 3,5 millions de barils, ainsi qu'elle s'y est engagée à la conférence de Genève, a également précisé Cheikh Yamani.

Comme on lui demandait si l'Arabie Saoudite envisageait,

pour limiter les effets de la hausse des prix du pétrole, d'accroître sa propre production, M. Yamani a affirmé que Ryad n'avait pas une telle intention et qu'il ne voulait pas « combattre l'OPEP ».

À propos des compagnies pétrolières qui ont réalisé des profits ces dernières semaines en raison de la situation de pénurie, Cheikh Yamani a affirmé que c'était le rôle des pays industrialisés de prendre des mesures contre ces compagnies.

Mais le ministre saoudien du Pétrole, a affirmé, qu'une nouvelle hausse du prix du pétrole au mois de juin serait « inévitable » si les pays industrialisés ne réduisaient pas très rapidement, et très sensiblement, leur consommation.

Cheikh Zaki Yamani a déclaré qu'il ne voyait aucun « signe sérieux de baisse de la

consommation de pétrole en Occident ». « Si les pays industrialisés ne font pas de gros efforts et très rapidement, ils peuvent s'attendre à une nouvelle hausse des prix du pétrole en juin », a indiqué le ministre saoudien.

Le ministre a affirmé qu'il n'était « pas vraiment satisfait des résultats de la conférence », surtout en raison de l'application par les autres membres de l'OPEP d'une surprime de 1,20 dollar par baril aux prix officiels. Il a affirmé qu'il y avait pas de raisons politiques à cette décision de l'OPEP.

Interrogé sur le traité de paix égypto-israélien, Cheikh Yamani a indiqué que les relations spéciales de l'Arabie Saoudite avec les États-Unis n'étaient pas affectées, mais que les Saoudiens souhaitaient une paix complète au Proche-Orient.

## La hausse des prix sert la cause de Jimmy Carter

WASHINGTON (AFP) — L'augmentation du prix du pétrole décidée par les pays de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) à Genève est « inopportune et injustifiée », a déclaré hier le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter.

Les États-Unis, a-t-il ajouté, « regrettent profondément que les pays de l'OPEP aient décidé de tirer avantage de la crise pétrolière actuelle, résultant de l'interruption des exportations iraniennes, pour augmenter le prix du pétrole ».

Les mesures de l'OPEP soulignent « l'urgence des engagements pris par les pays industrialisés membres de l'A-

gence internationale de l'énergie pour réduire globalement leur consommation de 2 millions de barils par jour d'ici la fin de l'année », a déclaré M. Hodding Carter.

Celui-ci a précisé que le président Carter, qui doit en principe annoncer ce jeudi un nouveau programme de conservation de l'énergie, prendrait en considération les augmentations de pétrole annoncées à Genève pour définir cette politique.

En réponse à une question, M. Carter a indiqué que les États-Unis n'envisageaient pour le moment aucune mesure de représailles contre cette augmentation.

Toutefois, la hausse des prix

de l'OPEP pourrait, paradoxalement, servir la cause de Jimmy Carter. Dans le but de supprimer les gaspillages, le président américain aurait l'intention, non seulement de prendre des mesures traditionnelles (extinction des enseignes lumineuses la nuit par exemple) mais aussi de porter progressivement au niveau mondial les prix du pétrole national qui se situe entre 6 et 12 dollars le baril.

Jusqu'à présent ses efforts n'ont pas été couronnés de succès en raison des réticences du Congrès et de l'opinion. Mais l'administration Carter se doit de concrétiser l'engagement pris le 2 mars au sein de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de réduire de 5% sa consommation de pétrole.

En respectant ces normes, les États-Unis réaliseraient à eux seuls le quart de l'effort demandé aux 20 pays occidentaux (sauf la France) membres de l'AIE. Un tel geste apporterait une certaine détente sur le marché pétrolier mondial.

D'autre part, le département de l'Énergie a proposé que les compagnies pétrolières américaines soient autorisées à augmenter le prix de vente du pétrole le plus difficile à extraire, de façon à augmenter la production intérieure.

De fortes hausses du prix du pétrole produit par des méthodes d'extraction dites tertiaires encourageraient une augmentation de la production de 300,000 à un million de barils par jour d'ici 1985.

## La décision de l'OPEP aura un impact considérable sur l'économie européenne

BRUXELLES (AFP) — La hausse de 9% du prix du pétrole décidée hier à Genève par les pays de l'OPEP a dominé les délibérations des ministres de l'énergie de la CEE réunis à Bruxelles.

Considérée par certains comme moins grave que prévue, son impact sur l'économie européenne reste considérable. Selon M. Guido Brunner, commissaire chargé de l'énergie, une hausse supplémentaire de 1 dollar le baril alourdirait de 3,6 milliards de dollars la facture pétrolière des « neuf ».

Or, la hausse est de l'ordre de 1,20 dollar. Le coût, calculé approximativement, serait donc de près de 4 milliards de dollars. Cette hausse provoquera un déficit supplémentaire de la balance des paiements de la CEE de plus de trois milliards de dollars. Enfin, et ce n'est pas le moins grave, cette augmentation « modérée » donnera un léger coup de pouce à l'inflation (0,3%) et surtout ralentira la

croissance économique d'à peu près un demi point.

Devant cette situation, chacun des neuf ministres a exposé hier les mesures prises ou à prendre dans son pays pour réduire la dépendance en pétrole de la CEE. Le conseil européen souhaite réduire de 5% — 25 millions de tonnes — les importations de pétrole des « neuf » en 1979.

M. André Giraud, ministre français de l'Industrie, qui préside le conseil, a estimé qu'il était plus efficace d'assurer la convergence des mesures nationales destinées à économiser l'énergie ou à développer des énergies de remplacement du pétrole que de prendre des mesures contraignantes que les États, de toute façon, ne sont pas disposés à accepter.

Le conseil va charger la commission de faire un inventaire de toutes les mesures prises dans le domaine de l'économie d'énergie par les neuf États membres.

Enfin, les ministres de l'é-

nergie ont entendu leur président M. André Giraud faire un compte rendu de ses entretiens en Arabie Saoudite et à Abou Dhabi. La question d'un dialogue entre la CEE et les pays producteurs a été également discutée par les ministres.

Le conseil a « affirmé son intention de poursuivre ses réflexions sur les modalités de l'ouverture d'un dialogue avec les pays producteurs concernant les perspectives de l'évolution de l'offre et de la demande sur le marché mon-

dial ». Cette importante question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil de l'énergie.

Au cours du conseil exceptionnel de l'énergie, les ministres des neuf examineront un rapport d'experts de haut niveau sur les perspectives de l'évolution à long terme de l'offre et la demande sur le marché mondial du pétrole.

De son côté, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) « regrette » la nouvelle hausse des prix du pétrole.

### LES INDUSTRIES MAISLIN LTÉE NOMINATIONS



**SAM POLLOCK** **BRAHM M. GELFAND**

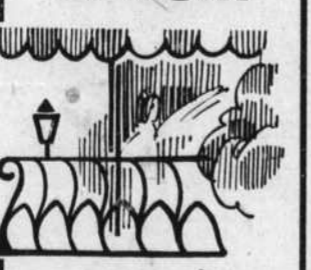
Samuel Maislin, président du conseil d'administration de Les Industries Maislin Ltée a le plaisir d'annoncer la nomination de Sam Pollock et Brahm M. Gelfand comme administrateurs de la compagnie.

M. Pollock, autrefois avec le Club de Hockey Canadien Inc., est aussi administrateur et vice-président de Carena-Bancorp Holding Inc. et administrateur de Trizec Corporation Ltd.

M. Gelfand est un associé de la firme Lapointe Rosenstein, Avocats, de la ville de Montréal.

Ces nominations se situent dans le cadre des projets d'expansion de Maislin, dont la principale filiale, Maislin Transport, est le plus important camionneur international de l'Amérique du Nord.

### le dernier chic...



avoir sa maisonnette à LaCité.

Maisonnettes à 2 paliers: au 1er palier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.  
au 2e palier: les chambres (2 ou 3 à votre choix), salle de bain complète et balcon.

Venez nous visiter  
Demandez Mme J. Piché

**845-4173**  
350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc.

c'est la vie rêvée!

### LaCité



### l'union

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale extraordinaire des membres de l'Union-Vie, Compagnie Mutuelle d'Assurance, sera tenue le lundi 16 avril 1979, à 14,00 heures, au siège social de la compagnie, 142 rue Hériot à Drummondville, dans le but suivant:

Ratifier le règlement numéro 1-A concernant l'administration générale des affaires de la compagnie.

- 1- De recevoir le rapport des administrateurs, du vérificateur et des officiers
- 2- D'élire les administrateurs
- 3- De nommer le vérificateur
- 4- De discuter toute autre question qui pourrait être soumise par les membres.

Pierre Alty  
Secrétaire-Trésorier  
Donné à Drummondville  
ce 23 mars 1979.

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

**10%**  
annuellement pour 5 ans GARANTI

**PLACEMENTS À TERME**

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

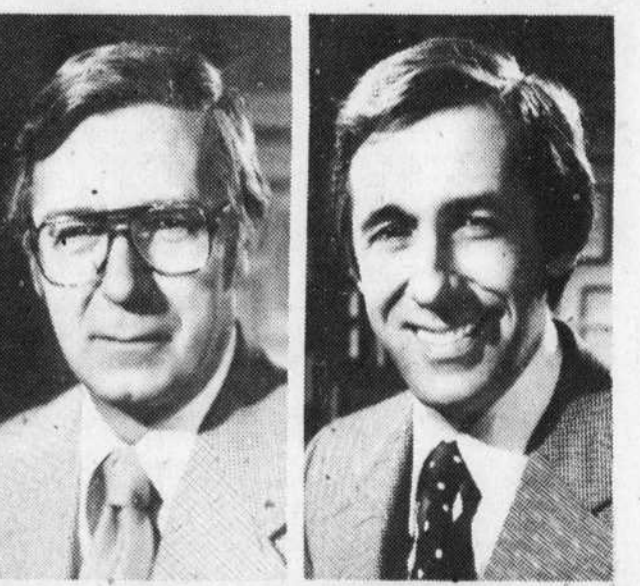
Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880  
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 232-5309

Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon  
Calgary • Edmonton • Prince George • Vancouver • Victoria • White Rock

INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC  
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

### NOMINATIONS LAMARRE, CATY & BERNARDIN LTÉE



**RENÉ COUILLARD** **RAYMOND BERNARDIN**

J. Albert Caty, Président de Lamarre, Caty & Bernardin Ltée, a le plaisir de vous faire part de la nomination de Monsieur René Couillard au poste de Vice-Président Principal et de celle de Monsieur Raymond Bernardin à celui de Vice-Président. Ces nominations font suite à la fusion de Bernardin Frères Inc. et Lamarre, Caty, Lévesque & Mireault Ltée, courtiers en vue dans le domaine de l'assurance générale.

Les bureaux de Lamarre, Caty & Bernardin Ltée seront situés à 3, Place Ville-Marie, Suite 400, Montréal, P.Q. H3B 2E5.

Le Conseil d'Administration se compose maintenant de Antoine Lamarre, Président du Conseil; J. Albert Caty, Président; René Couillard, Vice-Président Principal; Raymond Bernardin, Vice-Président; M.D. Guy Lévesque, Vice-Président et Gilles Ouellette, Vice-Président.

### COMPTABLES AGRÉÉS

<p><b>BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS</b></p> <p>Comptables agréés</p> <p>ALAIN BELZILE C.A. ROBERT ST-JEAN C.A. GILLES SPERANO C.A. JACQUES BRANCHAUD C.A.</p> <p>2345 est, Bélanger Montréal 729-5226</p>	<p><b>LUCIEN DAHMÉ, C.A.</b></p> <p>Comptables agréés</p> <p>276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194</p>
<p><b>PROVOST, LAVOIE, LAROSE &amp; POIRIER</b></p> <p>Comptables Agréés</p> <p>Jean Provost, C.A. Jacques Larose, C.A. Henri Lavoie, C.A. Raymond Poirier, C.A.</p> <p>6000 est, Métropolitain 254-7559</p>	<p><b>samson, BELAIR &amp; ASSOCIÉS</b></p> <p>Comptables agréés</p> <p>MONTREAL-QUEBEC-RIMOUSKI-SHERBROOKE-TROIS-RIVIERES OTTAWA-SEPT-ILES-COATCOOK-MATANE</p>

### Systemhouse Ltd. NOMINATIONS

M. Keith H. Soley, Vice Président pour le Canada de la Compagnie Systemhouse Ltée. a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:

<p><b>M. John Barrand</b> au poste de Directeur du service clients du bureau de Montréal. M. Barrand fait partie de la Systemhouse Ltée depuis 1977 et a de nombreuses années d'expérience du marché mont-réalais.</p>	<p><b>M. Frank Drukas</b> au poste de Directeur Général du bureau de Montréal. M. Drukas diplômé de Rutgers, fait partie de l'équipe de direction de la Systemhouse depuis 1975. Ses nouvelles responsabilités comprennent l'aspect opérationnel du bureau de Montréal.</p>	<p><b>Ms. Carole Gooch</b> au poste de Directrice du service expansion du bureau de Montréal. Ms. Gooch qui a reçu son B.A. de l'Université de Montréal, est employée depuis 1975 par la Systemhouse Ltée. Ms. Gooch a de nombreuses années de pratique technique et d'expérience du marché mon-tréalais en tant que Consultante.</p>
--	---	---

**Systemhouse Ltd. Les experts Logiciels**

HALIFAX • CALGARY • MONTREAL • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG • EDMONTON • VANCOUVER



# Le CRTC s'interroge sur la capacité de M. Jean Pouliot à diriger CFCF

par François Barbeau

Les faiblesses administratives de M. Jean Pouliot à la barre de la station de télévision québécoise Télé-Capitale ont été rappelées hier devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) qui se penchait sur le transfert du contrôle de Multiple Access (CFCF-TV et les stations de radio CFCF et CFQR-MF) à un groupe du nom de CFCF Inc. formé par M. Pouliot.

Un des membres du Conseil, M. Roy Fabish, a remémoré à M. Pouliot des propos qu'il a tenus en novembre 1978 lors d'une audience pour le renouvellement de la licence de radiodiffusion de Télé-Capitale, et dans lesquels ce dernier acceptait sa part de responsabilité pour la piètre programmation de la station qu'il dirigeait.

« Je ne suis pas persuadé que vous pourriez faire mieux à CFCF », a donné à entendre M. Fabish, en réclamant de

M. Pouliot des explications sur ses projets.

M. Pouliot, qui a démissionné de Télé-Capitale en mai 1978, et qui avait déposé devant le CRTC à l'automne dernier à titre d'intervenant seulement, n'a pas caché que les questions de M. Fabish le mettaient dans l'embarras, et a assuré M. Fabish que son intervention de novembre dernier était inspirée de son désir de mettre en relief sa mésestime avec ses ex-associés de Télé-Capitale.

M. Fabish a poursuivi en voulant savoir de M. Pouliot quels risques ses associés et lui étaient prêts à prendre pour développer notamment une nouvelle programmation locale satisfaisant aux exigences du CRTC.

A ce, M. Pouliot a fait remarquer que dans le monde de la télévision, les meilleurs investissements n'étaient pas toujours ceux faits dans des émissions-pilote coûteuses. Sans démoder, M. Fabish,

après avoir pris connaissance des émissions produites à Montréal par CFCF-TV et diffusées sur le réseau CTV à l'échelle du Canada, et qui doivent théoriquement refléter le caractère particulier de la province, s'est demandé à quel point par exemple une émission sur les voyages peut montrer au reste du Canada comment les Québécois vivent.

Les dispositions financières du transfert ont vivement intéressé le CRTC dont les membres ont voulu en savoir plus long sur les appuis garantis et sur ceux qui pourraient un jour être rendus nécessaires par les événements.

La transaction, si elles est approuvée par le CRTC, implique un coût d'achat de \$26,8 millions, dont \$17 millions seront prêtés par la Banque de Montréal, remboursables en dix ans, à un taux d'intérêt de 13%, et selon les modalités suivantes: \$500,000 la première année, un million la deuxième, un million et demi des années trois à neuf et \$5 millions la dixième année.

Trois autres institutions, la Permanent Commercial Corporation, Triarch Debt Capital Ltd. et Imasco Pension Fund Society ont engagé la première trois millions et les deux autres un million. Deux millions et demi ont été engagés par le Fonds de pension et de retraite des employés de la Dominion Foundries and Steel Ltd tandis que \$2,2 millions ont été souscrits par M. Jean Pouliot et les membres d'une équipe de direction déjà à l'emploi de CFCF-TV et de ses filiales.

L'an dernier, le CRTC avait refusé une demande de transfert de contrôle de Multiple Access à des intérêts contrôlés par la famille Bassett en invoquant que ce transfert résulterait en la mise sur pied de l'entreprise de télévision privée la plus importante au Canada.

Quant à Télé-Capitale, ses intérêts ont été achetés par la Corporation de gestion La Vérendrye. M. Pouliot y détient toujours un tiers des actions, dont il sera appelé à se départir. Il devra également mettre fin à une entente conclue avec cette dernière société selon laquelle il doit agir à titre de conseil privé pendant un an.

# La Banque de Montréal acquiert 25% d'une banque ouest-allemande

TORONTO (PC) — La Banque de Montréal a annoncé hier qu'elle a conclu une entente pour acquérir 25,1 pour cent d'intérêt dans une banque allemande, l'Allgemeine Deutsche Credit Anstalt.

Elle a versé un acompte de \$39 millions mais a refusé de révéler le montant total de la transaction.

M. William Mulholland, président-directeur général de la Banque de Montréal, a déclaré que l'affaire comprenait une option d'achat de 25 pour cent d'intérêt supplémentaire dans la banque allemande, qui exploite 35 succursales.

Il s'agit du deuxième plus important projet d'expansion de la B de M. Dernièrement, elle a surpris les milieux d'affaires en acquérant 89 bureaux de la Bankers Trust Co. de New York pour \$1 milliard.

M. Mulholland a déclaré,

que l'acquisition faite mardi, de même que le droit d'option, donneront à la Banque de Montréal la plus forte présence parmi toutes les banques étrangères en Allemagne fédérale.

Notre décision d'acquérir un associé bancaire en Allemagne, a-t-il dit, reflète le désir de la Banque de Montréal d'établir une présence importante dans les grands milieux financiers et commerciaux du monde.

L'Allemagne fédérale est le

quatrième partenaire commercial du Canada par ordre d'importance.

L'entente a été signée à Toronto par MM. Mulholland et Adolf Kracht, ce dernier président du conseil de la Norddeutsche Landesbank de Hanovre, mieux connue sous le nom de Nord LB, principal actionnaire de Deutsche Credit.

La transaction est importante pour Nord LB en raison du besoin de réduire son portefeuille d'actions de Deutsche Credit, pour se con-

former à une entente entre diverses banques régionales d'Allemagne fédérale gouvernant leurs champs de responsabilités propres.

En décembre dernier, la Banque Royale avait elle aussi acquis une banque allemande, la Hamburgische Kaufmans Bank Nottebohm and Co., A.G., de Hanovre.

Peu après, la Royale achetait deux autres banques: la Western Trust and Savings de Grande-Bretagne, et la Banco de San Juan de Porto-Rico.

# Les aliments ont grimpé de 22% ... surtout à cause des viandes

OTTAWA (PC) — En raison notamment de l'augmentation des prix de la viande, l'indice des prix des aliments au détail pour le mois se terminant le 16 mars a grimpé de 1,7% pour une hausse annuelle de 21,7%, a indiqué hier la Com-

mission de lutte contre l'inflation.

Le coût du panier de provisions pour une famille de quatre personnes s'établissait ainsi à \$59,57, soit une augmentation de \$1,06 par rapport à février et de \$8,46 par

rapport à l'an dernier.

A l'exception des légumes frais, qui ont baissé de 3,9% le mois dernier, toutes les autres composantes de l'indice des aliments ont augmenté.

On relève ainsi une hausse de 4,0% du prix du boeuf, qui coûte ainsi 65,9% plus cher que l'an dernier. Le prix du porc a enregistré une hausse de 1,2%, soit 11,7% sur une base annuelle.

Les prix du poulet et de la dinde ont augmenté de 2,7%, soit une hausse annuelle de 33,4%, en raison notamment de la forte demande des consommateurs, qui cherchent des produits de remplacement au boeuf, explique la commission.

Quant au prix des oeufs, il a augmenté de 0,8% le mois dernier, pour une augmentation annuelle de 3,7%.

Le prix des céréales et des produits de boulangerie a subi une hausse de 1,1%, 17% par rapport à l'an dernier, en raison surtout de la suppression de la subvention fédérale pour le blé consommé au pays.

L'indice des légumes frais, en baisse de 3,9%, n'en a pas moins augmenté de 21,6% par rapport à il y a un an.

Le prix des fruits frais a augmenté de 1,3%, 12,9% pour un an, tandis que le prix des boissons a augmenté de 2,7%, soit une baisse de 0,9% par rapport à l'an dernier, en raison de la baisse des prix du café et du thé.

## Nomination chez Greenshields Incorporée



RÉJEAN LANGLOIS

Greenshields Incorporée a le plaisir d'annoncer que Réjean Langlois a réussi le cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada et a été nommé en qualité de représentant agréé au siège social de la firme à Montréal.

**RÉUSSISSEZ EN AFFAIRES AVEC NOUS**  
DANS UN DOMAINE EN PLEINE EXPANSION

Joignez-vous à notre organisation tout en étant votre propre patron

**NOTRE ORGANISATION:**  
Compagnie canadienne établie dans le commerce au détail spécialisé. La plus importante du genre au Canada. Cinq magasins très bien situés dans la région de Montréal dans les principaux centres commerciaux.

**NOUS OFFRONS:**  
Excellente opportunité d'affaires. Magasins clefs en main. Rentabilité établie. Revenu annuel entre \$30,000 et \$50,000 et plus. Entraînement complet pour notre spécialité.

**MAGASINS DISPONIBLES - RÉGION DE MONTRÉAL**  
Place Vertu - Complexe Desjardins - Promenades St-Bruno - Galeries d'Anjou - Centre Laval.

**CANDIDATS RECHERCHÉS:**  
Individus ou couples. Ambitieux, déterminés et responsables. (Idéalement) avec expérience dans la vente ou le commerce, au détail. Entraînement fourni.

**INVESTISSEMENT REQUIS:**  
\$35,000 à \$45,000.

S.V.P. écrire à: **M.C. Gohier**  
519, rue Stinson  
St-Laurent, P.Q.  
H4N 2E1

N.B.: Inscrivez votre numéro de téléphone.

# Un Québécois à la tête du groupe d'assurances Royal

TORONTO (PC) — Le nouveau Président de la Royal Insurance Co. of Canada s'exprime en un langage simple qui est devenu une caractéristique de cette maison.

Jean Robitaille est âgé de 52 ans. Il est le premier Canadien qui accède au poste de directeur général de la Royal, filiale à part entière de la Royal Insurance Co. de Londres.

En assumant ses nouvelles fonctions, mardi, M. Robitaille apporte à la filiale torontoise des années de labeur et d'innovations qui ont abouti, entre autres choses, à des polices d'assurance rédigées clairement et qui font la réputation de cette compagnie dont le chiffre d'affaires annuel est de \$470 millions.

Modeste, il attribue la plus grande part de la réussite de l'entreprise à son prédécesseur, Alan Horsford, qui rentre en Angleterre en qualité de directeur général de toute l'organisation.

Comme le dit M. Robitaille, il veut développer et humaniser les services en rendant les polices d'assurances plus compréhensibles aux gens ordinaires.

Il touche à la peinture et à la sculpture, bien que ses 15 heures de travail par jour lui laissent peu de temps libre.

Né et élevé à Montréal, M. Robitaille a fait des études de bachelier ès arts tout en travaillant comme commis de bureau.

Après avoir travaillé quatre ans dans une maison de vérification du crédit, il entre à la Royal comme débutant. Cinq ans plus tard, on l'envoie à Québec en qualité de directeur où il ouvre une succursale de la compagnie.

Parti de rien, il a formé 200 membres de personnel dans la Vieille capitale et réalisé un chiffre annuel de primes de \$30 millions.

Promu vice-président de la commercialisation à Toronto en 1974, il y installe sa famille. Trois ans plus tard, le voilà vice-président des services souscription, pertes et règlements.

Le 8 mai 1974, rappelle M. Robitaille, la Royal lançait sa première police d'assurance rédigée en un langage simple. Il fallut plusieurs années pour la mettre au point.

# Nous: requête en faillite

A peine réapparu dans les kiosques, le magazine mensuel « Nous » est maintenant l'objet d'une requête en faillite, déposée hier par la firme d'imprimerie Prolith.

Dans leur requête soumise à la Cour supérieure, les imprimeurs-allèguent que « Nous » leur doit un montant de \$43,070, pour du travail

complété et du matériel livré, en plus d'être également en dette pour une somme de \$44,000 avec les Editions Graphiques, et d'un autre \$57,000 avec les Distributions Dynamiques.

La requête, qui sera débattue aujourd'hui même, permettra en outre aux propriétaires de Prolith de soutenir

que « Nous » aurait fait défaut de remplir ses obligations au cours des six derniers mois et ce, de façon presque constante.

Advenant une décision favorable de la Cour, les requérants suggèrent que M. André Giroux soit désigné comme syndic de la faillite.

**FIDUCIE PRÊT ET REVENU**

**Moi j'ai bien choisi!**

**Un R.E.E.R. SANS FRAIS**  
ni à l'entrée - ni à l'échéance

**Dépôts garantis 10%**

Pour votre Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Flexible - Profitable - Sans frais

Comparez avant de renouveler.

**APPELEZ-NOUS**  
225 OUEST ST-JACQUES MONTREAL 288-1221

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

# Une des plus grandes banques du monde annonce l'ouverture d'un bureau dans une des plus grandes villes du monde... Montréal.

- Prêts en monnaie locale et en devises étrangères
- Financement d'importations et d'exportations
- Location-vente et crédit-bail

Entrez en communication avec nous à:

1 Place Ville Marie, Suite 3436  
Montréal, Québec H3B 3N6  
Téléphone: (514) 878-1507

Jacques D. Kerrest, Assistant Vice Président

**Chemical New York Canada Limited.**  
Toronto Montréal Vancouver  
Uné filiale de Chemical Bank New York

**10 1/2%**  
taux sujet à changement sans preavis

**certificats de dépôts garantis**  
■ terme d'un an ■ intérêts versés annuellement.

**Fiducie Populaire**  
1405, Boul. Henri-Bourassa est. coin Christophe-Columb  
Montréal, H2C 1H1

institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec.

du lundi au vendredi: à nos bureaux ou au téléphone:  
**(514) 382-2282**  
frais d'appels de l'extérieur acceptés

**9h. du matin à 9h. du soir.**





# Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## NOUS CHERCHONS UN PROFESSEUR DE PORTUGAIS

Avec expérience dans les méthodes audio-visuelles et d'éducation aux adultes.

Tél.: 931-0326

## INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL

recherche

### INFIRMIÈRE-CHEF

Pour unité de soins pré et post opératoire éloignés.

**Fonctions:**  
Planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler les activités relatives à l'administration de soins aux bénéficiaires de son unité dans le but de leur assurer des soins de qualité.

**Exigences:**  
• Membre en règle de L'OIIQ  
• Formation en administration  
• Cours post secondaire en cardiologie souhaitable  
• Expérience en administration minimale d'un (1) an dans le secteur d'activités.  
• Salaire selon les normes du MAS

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le:

Directeur du service des soins infirmiers  
Institut de Cardiologie de Montréal  
5000 est, rue Bélanger  
Montréal, Québec  
H1T 1C8  
Tél: 376-3330 local 336



**HYDRO-QUÉBEC**  
Bureau d'emploi  
C.P. 6106  
Montréal, Québec

### Conseiller en organisation

CONCOURS: 79-0121-03-J-1

**Fonctions:**

- Conseiller les gestionnaires sur les orientations, la structure et la gestion de leur unité ou de leur fonction par:
  - l'établissement d'un diagnostic élaboré;
  - la définition d'objectifs de changement avec la participation des concernés;
  - l'élaboration des solutions possibles avec eux;
  - la participation à l'implantation des décisions;
  - la recommandation des systèmes d'évaluation des résultats.
- Élaborer des outils de gestion, des politiques et des normes d'organisation en fonction des besoins globaux de l'entreprise ou particuliers des gestionnaires.

**Exigences:**

- Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent.
- Expérience diversifiée d'au moins cinq (5) ans dans des tâches reliées à la gestion et à la consultation.
- Facilité à communiquer avec des groupes ou des individus dans l'exercice d'une relation d'aide.
- Sensibilisation aux sciences humaines et capacité à les appliquer dans des situations concrètes.
- Capacité d'analyse et de synthèse.

**Lieu de travail:** Montréal.

**N.B.:** Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 16 avril 1979.

**NOTRE RUBRIQUE**

### CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de 0.60 la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte \$3.00 et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à 48 heures avant publication. Tout courrier devra être adressé comme suit:

Téléphonez ou écrivez à:

### LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement  
Montréal - H2Y 1X1

Compétence:  
**Micheline Turgeon,**  
Rens.: 844-3361

## Comptabilité Siège social

Des chances de carrière sont actuellement offertes à des professionnels désirant assumer des responsabilités plus importantes dans un milieu particulièrement dynamique. Ces postes sont disponibles au sein de notre service de comptabilité, au siège social.

### Gérant Division des rapports internes

Ce poste de niveau senior implique l'élaboration et l'implantation ou la révision et le récupement des politiques comptables concernant les divers produits et systèmes. Le titulaire sera également responsable de 25 employés travaillant à la préparation de données sur les états d'exploitation pour étude par la haute administration et qui soient conformes aux exigences fixées par la loi.

Le candidat idéal détiendra un titre professionnel en comptabilité ainsi qu'un minimum de 6 ans d'expérience en comptabilité au niveau administration dans le domaine commercial, gouvernemental ou au service d'un cabinet d'experts comptables. Une aptitude pour la présentation de comptes-rendus, une connaissance de l'informatique et des divers systèmes de même que la capacité de poursuivre des recherches afin de répondre aux exigences gouvernementales sont aussi souhaitables.

### Gérant du service de comptabilité

Le titulaire sera responsable des rapports comptables et financiers des filiales de la Banque. Ses principales fonctions seront la mise au point de procédures comptables standard et l'analyse des résultats d'exploitation. La préparation et le contrôle des études de rentabilité et des budgets de caisse, l'élaboration de prospectus en vue de l'émission de débetures et les projets spéciaux font également partie de ses tâches.

Les candidats doivent détenir le titre professionnel de C.A. ou l'équivalent. Des talents pour la supervision et la communication ainsi que de 4 à 6 ans d'expérience en comptabilité générale, rapports financiers et procédures de contrôle interne sont également requis.

Une rémunération intéressante et une gamme d'avantages sociaux sont rattachées à ces postes dont le lieu de travail dans les deux cas est Montréal.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Monsieur J. Terence Pye, Chef de service - recrutement et gestion prévisionnelle, Siège Social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.



La Première Banque Canadienne

## Banque de Montréal



**Hydro-Québec**  
Bureau d'emploi  
C.P. 6106  
Montréal, Québec

### GÉOLOGUE

CONCOURS: 79-0097-03-J-1

**Fonctions:**

- Préparer les programmes d'investigations géologiques, de surveillance de construction et d'étude de comportement et les budgets s'y rattachant. Superviser techniquement les travaux d'investigations et de surveillance sur les chantiers.
- Collaborer à la préparation des rapports géologiques et recommander des solutions aux problèmes soulevés.

**Exigences:**

- Diplôme d'ingénieur-géologue ou de géologue d'une université reconnue, préférentiellement en géologie appliquée aux travaux publics.
- Posséder une très bonne expérience en géologie appliquée aux ouvrages hydroélectriques; préférentiellement aux diverses étapes d'un projet, des études préliminaires à l'étude de comportement incluant la construction.

**Lieu de travail:** Montréal.

### INGÉNIEUR RÉSIDENT

CONCOURS: 79-0127-03-J-1

**Fonctions:**

- Représenter la direction Projets de Lignes de Transport sur les sites des travaux de lignes du réseau Baie James.
- S'assurer, après consultation auprès des ingénieurs de la direction Projets de Lignes de Transport, qu'une interprétation correcte des devis est faite par le personnel d'inspection de l'administrateur Baie James et de celui de l'entrepreneur.
- Faire connaître aux ingénieurs de la Direction Projets de Lignes de Transport les difficultés rencontrées sur le chantier et suggérer les modifications aux plans et devis susceptibles de faciliter et optimiser les ouvrages.

**Exigences:**

- Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Posséder une connaissance poussée des différentes phases de la conception et de l'ingénierie des composantes de lignes de transport.
- Posséder une connaissance du déroulement des activités de construction de lignes acquise au chantier serait un atout très souhaitable.

**Lieu de travail:** Chibougamau (Québec).

### INFIRMIERS (IÈRES)

Postes temporaires - 2 ans

CONCOURS: 79-0129-03-J-1

**Fonctions:**

- Prodiguer les soins professionnels à tous les employés malades, accidentés, dépendants et visiteurs.
- Voir à l'application des normes d'hygiène industrielle à l'intérieur du campement et prendre les mesures correctives qui s'imposent.

**Exigences:**

- Posséder le permis de pratique de l'Ordre des infirmiers (ières) de la province de Québec.
- Posséder une expérience pertinente dans les domaines de salle d'urgence, soins intensifs, unité coronarienne.
- Être disponible en tout temps.
- Être apte à obtenir le permis de conduire d'Hydro-Québec.

**Lieux de travail:**

- Camp La Vérendrye (80 milles au nord de Mont-Laurier).
- Camp Némiskau (250 milles au nord de Matagami)

**N.B.:** Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 20 avril 1979.

## AGENT EN AVANTAGES SOCIAUX

### AIDE AU RELOGEMENT

La Banque fédérale de développement est une société de la Couronne qui a pour but d'accorder de l'aide financière et des services de gestion-conseil à la petite et moyenne entreprise canadienne.

Le service du Personnel est à la recherche d'une personne sérieuse, désirant faire carrière à la Banque dans la gestion des avantages sociaux.

Sous la direction d'un directeur adjoint responsable de la gestion de tous les avantages sociaux, le titulaire sera chargé de la mise en œuvre des politiques de relogement assurant au personnel muté une aide suivant certaines normes. Le candidat retenu sera aussi chargé d'instituer des contrôles adéquats pour les dépenses résultant des programmes d'aide à l'habitation. De plus, cette personne devra éventuellement être en mesure de participer à la gestion des autres avantages sociaux, tels que les régimes d'assurances collectives et de retraite.

Le candidat idéal devra pouvoir communiquer efficacement en français et en anglais, avoir des aptitudes pour le traitement et l'analyse des données numériques, pouvoir traiter efficacement avec les divers niveaux de direction et posséder de l'expérience pertinente.

Le salaire est proportionnel à la compétence et à l'expérience.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae en y indiquant le salaire désiré à l'adresse suivante:



L'agent de recrutement  
Banque fédérale de développement  
901, Square Victoria  
Montréal, Québec. H2Z 1R1



La Commission de  
Transport de la Rive Sud  
de Montréal

requiert les services d'un

### COMPTABLE AGRÉE (ADJOINT AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER)

L'adjoint au secrétaire-trésorier planifie, organise, coordonne, contrôle et évalue le personnel et les divers systèmes de gestion financière applicable à l'ensemble des activités relatives à l'administration des différents fonds, des budgets, des revenus, des dépenses, des opérations comptables ainsi que du traitement des données.

La personne choisie sera membre de l'Ordre des comptables agréés et possèdera au moins cinq (5) années d'expérience pertinentes en administration financière ainsi qu'une habileté à fonctionner à l'aide d'un système informatisé.

ainsi qu'un

### AGENT DU PERSONNEL

À ce titre, la personne choisie appliquera l'ensemble du processus de recrutement et participera à l'élaboration ou l'amélioration de plans et programmes de formation du personnel.

Le candidat recherché possède un diplôme universitaire du 1er cycle en relations industrielles ou l'équivalent, ainsi qu'une expérience pertinente à la tâche d'écrite d'au moins deux (2) ans.

Pour chacun des deux postes à combler, le salaire sera fonction de l'expérience et des qualifications. Toute personne répondant aux exigences et désireuse de poser sa candidature est priée de faire parvenir, avant le 4 avril 1979, son curriculum vitae au soin de:

Monsieur Denis Tremblay  
Service des Relations Industrielles  
Commission de Transport  
de la Rive-Sud de Montréal  
1000, De Serigny, Suite 100  
Longueuil, Qué.  
J4K 5B1



Le département de Santé Communautaire du Centre Hospitalier de Verdun désire s'associer les services d'un

### Agent d'information

**Sommaire des responsabilités:**

Recueille, à l'occasion, synthétise ou adapte, à l'intérieur de mandats spécifiques, des informations générales ou relatives aux services offerts par le département de Santé Communautaire pour fin de présentation à une population visée selon les techniques de diffusion usuelles. Il conseille de plus sur les canaux de communication les plus efficaces pour atteindre les groupes visés.

**Résumé de la description de tâches:**

- Élabore les politiques à suivre dans le domaine de la communication en vue d'impliquer socialement l'existence du D.S.C.;
- Coordonne la distribution de l'information en relation avec les cadres et les autres consultants du D.S.C.;
- Développe et propose au D.S.C. une politique d'ensemble concernant les communications internes et externes tout en proposant des mécanismes pour la faire appliquer.

**Exigences du poste:**

- Baccalauréat en Communication et/ou expérience pertinente.
- Expérience en Santé Communautaire souhaitable.

Les curriculum vitae doivent parvenir avant le 13 avril 1979, 16h00, à:

Madame Maryse Laverdière  
Conseiller en Gestion du Personnel  
Centre Hospitalier de Verdun  
4000, Boul. LaSalle  
Verdun, H4G 2A3

## LE CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN

recherche les services d'un

### ADJOINT MÉDICAL

au département de santé communautaire

**Sommaire des responsabilités:**

Sous l'autorité du directeur du département de santé communautaire, l'adjoint médical participe à la planification, à l'organisation et au contrôle des programmes de santé pour la population du territoire; De plus, il est responsable administrativement, notamment des médecins en santé communautaire.

**Résumé de la description de tâches:**

- Participe à l'identification et à l'analyse des besoins de la population dans le domaine de la santé physique et mentale;
- Participe à l'élaboration des programmes de santé communautaire correspondant aux besoins de la population;
- Exécute les mandats spéciaux qui peuvent lui être délégués selon les besoins de l'organisation.

**Exigences du poste:**

- Membre en règle de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
- Expérience de travail en santé communautaire souhaitable;
- Certificat souhaitable: spécialiste en santé publique (santé communautaire) reconnu par la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec et/ou par le Collège Royal des Médecins du Canada;
- Expérience en milieu hospitalier - trois (3) ans souhaitable.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 6 avril 1979, à:

Mme Maryse Laverdière  
Conseiller en gestion du personnel  
Centre Hospitalier de Verdun  
4000, Boul. Lasalle,  
Verdun H4G-2A3

## VÉRIFICATEURS INTERNES SENIORS POSTES À MONTRÉAL

La Société d'Énergie de la Baie James recherche des vérificateurs internes.

Les candidats choisis devront être aptes à travailler avec un minimum de supervision et auront à effectuer des analyses et des évaluations indépendantes des systèmes opérationnels et financiers ainsi que des études spéciales couvrant toutes les activités de la compagnie en vue d'en informer la haute direction.

Une formation universitaire ou l'équivalent et un minimum de 4 années d'expérience dans le domaine de la comptabilité sont requis.

Le lieu de travail sera Montréal.



Société d'énergie de la Baie James

Division de l'Embauchage, 14e étage  
800 est, boul. de Maisonneuve  
Montréal, Québec  
H2L 4M8

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

# 286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots  
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun  
• Minimum: 2 parutions

Nous acceptons



Par téléphone

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.  
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.  
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
Toute erreur doit être signalée immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons



Par téléphone

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

# 286-1201

• Chaque parution coûte \$6.40 le pouce  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

### APPARTEMENTS À LOUER

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrace, sauna, alcôve 2 1/2, 4 1/2 avec électricité, immédiatement. 484-3571, 845-3151. J.N.O.

N.D.G., grands 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 repeints, équipés, eau chaude, ascenseur, \$205, \$275, \$350, 731-6083, 738-5850, 9-4-79

LUXUEUX 3 1/2 à sous-loyer, vue sur montagne, occupation immédiate, \$360, par mois, 866-6966, 29-3-79

CÔTE-DES-NEIGES, grand 3 1/2, \$215, libre immédiatement, grands 3 1/2, 4 1/2 de \$215 à \$275, chauffés, eau chaude, poêle, réfrigérateur, ascenseur, balcon, 739-2913, 9-4-79

C.D.N., 3955 St-Kevin, nouveaux 2 1/2, 3 1/2 équipés, électricité, foyer, garage, ascenseur, 731-6083, 738-5850, 9-4-79

STANLEY 3484, haut Sherbrooke, 2 1/2, 1er avril, 1 1/2, 2 1/2, 1er mai, larges, modernes, équipés, 849-0516, 5-4-79

OUTREMONT, rue Bernard coin McEachan, idéal pour personnes âgées, grand 4 1/2, poêle et réfrigérateur, rénové, rez-de-chaussée, après 5h ou fin de semaine 733-0474, 29-3-79

4 1/2 chauffé, très propre, \$210, par mois, Bernard Hutchison, libre 1er avril, 279-1416 ou 774-6368, 2-4-79

### APPARTEMENTS À VENDRE

RIDGEWOOD dans la montagne, grand 4 1/2, appartements coopératifs, genre condominium, après 19 hres, 844-7267, 29-3-79

### AIDES DOMESTIQUES

Travail quotidien de maison et soins d'un nourrisson. Possibilité d'être logé et nourri. Références requises. 666-4369 ou 666-4347, 2-4-79

AIDE domestique demandée, dans Outremont, sachant faire un peu de cuisine, de 14 hres à 20 hres, après 18 hres, 271-0045, 30-3-79

### AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10192 St-Michel, 387-2841, J.N.O.

PIANO couleur acajou, style antique, fer encasturé et croisé, \$1,000. Mobilier de salon, sofa 3 places, causeuse, fauteuil et tabouret, table de centr., \$800. Téléphonez 272-3238, 29-3-79

### ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Carat — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363, J.N.O.

### ANTIQUITÉS

René Richard, autres peintres européens à vendre, lampe sur pied en porcelaine antique, table à café, causeuse. Privé. Téléphonez le soir Montréal 332-4705, 29-3-79

PARTICULIER vend meubles québécois divers en pin, pupitre incliné à queue d'aronde, \$500, table \$275, commode \$260, coffre \$100, etc. Matin et soir 465-1205, 30-1-79

2 MAISONS de pièces, 24 x 27', 22 x 25, numérotées et démontées, \$6,500, pour les deux. Après 5 hres, 435-8693, 29-3-79

MEUBLES en pin: armoires, bibliothèque, coffres, lave-main, buffet 2 corps vitré, table avec pied central sculpté, encoignure, lit d'enfant, divers 659-2651, 3-4-79

MEUBLES anciens, antiquités, bronzes, tableaux, armes de collection, lampes "Tiffany". Très bons prix, seul acheteur. St-Hilaire, 464-1505, 29-3-79

### AVION À VENDRE

CESSNA 182, équipé pour vol aux instruments — Aubaine! F. Fournier: (418) 926-3574, 926-3885, 2-4-79

### AVIS

SAMOYEDE MALE blanc, perdu dimanche dans Brossard. Récompense, 671-1791, 30-3-79

### BUREAUX À LOUER

PONT-VIAU, boulevard des Laurentides, en face de Raymond Sport, 1,000 pieds carrés, 2e étage, juillet, 667-8904, 4-4-79

### BICYCLES-MOTOS À VENDRE

MOTO BMW — 750 cc, noire, 1975, parfait état, 6,000 milles, 2 grosses sacoches Krauser, 1 porte bagage, 1 "crash-bar", \$3,800. Montréal 731-5236, Québec (418) 831-4294, 29-3-79

### CHALET À LOUER

STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux bazar, meubles Thibaut. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine ski. Départs sur demande, aussi location été. 256-6825, (619) 326-5836, J.N.O.

### CHALET À LOUER

À la saison (\$840 pour 7 mois), St-Côme (nord de Joliette), chalet très propre pour 4 personnes, situé sur bord de l'eau, 1-754-2911, 29-3-79

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, plage sable, terrain de jeux, 3-6 chambres, foyer pierre, lave-vaisselle, bar, sauna, 527-5903 ou 525-0962, 21-4-79

### CHALET À VENDRE

CENTRE-VILLE près métro, Université du Québec, chambres meublées, taxes payées, \$18, par semaine, 844-5247, 484-3571, 2-4-79

### CHAMBRES À LOUER

OUTREMONT, Durocher et St-Viateur, maison unifamiliale, étudiant, travailant, privilèges, références, 271-0741, 29-3-79

### COURS PRIVÉS

COURS DE RATTRAPAGE, « français et mathématiques », niveau primaire et secondaire, pour plus d'information communiquez à 738-1209, 2-4-79

### DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491, J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729, J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, pour PETITS et GROS déménagements, spécialités: poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse. Assurance complète. 725-1372, J.N.O.

### DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien. Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866, J.N.O.

### ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél: 521-4041, 270-6361, J.N.O.

### ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard, J.N.O.

### FERMES À VENDRE

WARWICK, 189 acres, 135 cultivées, nature exceptionnelle, idéal, multiples possibilités, propriété très intéressante avec machinerie. 1-819-358-6129, 9-4-79

### FOURURES

Un manteau pour homme pleine longueur en loup. Manteau pour dame en raton laveur, pleine longueur. Posé depuis 6 mois. Excellente condition. Meilleure offre. 337-8758, 30-3-79

### GARDERIE

DEMANDE gardienne à domicile, jeune bébé, 50 heures par semaine, 877-6425 avant 16 hres, 30, 29-3-79

CHERCHE dame d'un certain âge, douce et aimant les enfants, pour s'occuper chez-moi durant le jour d'une fillette de 7 mois. Références indispensables. N.D.G. 481-4436 après 18 hres, 2-4-79

Garderies enfants âgés de 2 1/2 ans et plus. Préparation à la maternelle, maîtrise du langage, développement de l'autonomie, créativité, activités, plein air, \$15,00 par jour. Mère de famille 37 ans. Outremont, 279-5279, 2-4-79

### LOGEMENTS À LOUER

VILLE SAINT-LAURENT, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte, 2345 Ward. Tél: 747-6079, J.N.O.

VILLE SAINT-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1,100 Goulet. Tél: 334-9358, bureau de location: 336-8308, J.N.O.

BRIGHTON, 3006, haut duplex 7 1/2, 2 salles de bain, balcon, garage, chauffé, eau chaude, laveuse-sècheuse dans coin de la cuisine, \$500, par mois, libre 1er juillet, 737-5614, 29-3-79

N.D.G. 6 1/2, bas duplex, pour, foyer, sous-sol, 3 chambres coucher, chauffé, eau chaude fournie, poêle et réfrigérateur inclus, \$375, 4354 Harvard, 1er juillet, 2-4-79

N.D.G. 5 1/2, fermées, bas de duplex semi-détaché, chauffé, eau chaude, jardin, garage, grand sous-sol non-fini, poêle-réfrigérateur, laveuse, très calme. Libre début juin. \$390,00, 489-3339, 30-3-79

NOUVEAU-Rosemont, 9 pièces, triplex avec foyer, poêle encastré, \$700, par mois, grand terrain, maison neuve, paysage, prof professionnel, 3 salles de bain, 253-3206, 2-4-79

FULLUM, face parc, 6 1/2, boiserie naturelles, planchers bois franc, solaire, gaz, 220, entrée laveuse. Téléphonez de 19 à 21 hres 523-7867, 30-3-78

CÔTE-DES-NEIGES, haut duplex, détaché, face parc, 4 1/2 spacieux, chauffé, ensolonné, tapis mur à mur, \$300, par mois, libre 1er mai. 733-8723-733-2505, 29-3-79

C.D.N. endroit paisible, 6 grandes pièces bien éclairées, chauffé, sundeck, \$550, par mois, après 6 hres 739-5898, 2-4-79

OUTREMONT, rue Ducharme, 6 1/2, chauffé, 2e d'un triplex, libre le 1er juillet, 735-3120, 2-4-79

### OFFRES D'EMPLOIS

## COLLÈGE NOTRE-DAME

UNE INSTITUTION PRIVÉE DE MONTRÉAL

Pensionnat pour garçons de niveau secondaire, requiert les services d'un surveillant de corridor de chambres.

Travail à plein temps; Expérience en discipline requise; Doit être célibataire.

S'adresser par écrit au:  
**Directeur de la résidence**  
3791, chemin Queen Mary  
Montréal H3V 1A8

### LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT, 2 adultes, 6 pièces ou plus, mai ou plus tard, références, 273-3552, 30-3-79

COUPLE sérieux sans enfant cherche grand 4 ou 5 pièces, dans Ahuntsic ouest, Nouveau-Bordeaux, Cartierville. Rue tranquille, juin, juillet, 274-4714 après 5 hres, 31-3-79

ADULTES (4), 7 pièces, bas et sous-sol, 1er mai Ahuntsic, Côte-des-Neiges, 274-5983, 2-4-79

### MAISONS À LOUER

OUTREMONT, 7 pièces, chauffée, eau chaude fournie, garage, foyer naturel, sous location, \$360, par mois. Occupation immédiate. 334-1837, 29-3-79

POUR exécutifs ou professionnels, maison meublée, 4 chambres, 2 salles de bain, 2 foyers, piscine chauffée, site exclusif près du métro à St-Lambert, \$750, 672-6043 ou 842-1485 local 236, 9-4-79

### MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

CHERCHONS MAISON À LOUER pour 1 année, dans le sud de la France, Portugal, Espagne ou le ensolonné. Appelez 273-3019, 29-3-79

### OFFRES D'EMPLOIS

### EXPANSION

Distributeur local appartenant à une firme nationale a besoin immédiat de 6 personnes pour la distribution d'un produit domestique. Voiture requise. — \$180 par semaine basé sur votre performance au travail.

Appelez M. Bibeault pour rendez-vous:  
**364-4775** 29-3-79

### PRESSIER OU PRESSIÈRE

Ayant expérience de A.B. Dick 367. Téléphonez à 389-4233, 30-3-79

DISCAIRE demandé(e), connaissance de la musique classique indispensable, temps plein ou partiel, Lettre-Son 279-9344, 2-4-79

AIDE demandée(e), plusieurs ouvertures possibles, \$3.50 l'heure à \$175, par semaine, appelez Jacques 364-4792, 29-3-79

### OFFRONS gérance de commerce pour gens mariés, 678-8166, 29-3-79

### SOCIÉTÉ-LOISIRS



**NOTRE SERVICE DE RENCONTRES DE DISTINCTION**

vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1986, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel.

Appelez  
**282-0058 ou/ 933-3673**

ou retournez ce coupon à

**RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE**

1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108  
Montréal, Qué. H3B 1H9

Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entretiens gratuits, sur rendez-vous. Martha Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4 524-3852, J.N.O.

### OFFRES D'EMPLOIS

## COLLÈGE NOTRE-DAME

UNE INSTITUTION PRIVÉE DE MONTRÉAL

Pensionnat pour garçons de niveau secondaire, requiert les services d'un surveillant de corridor de chambres.

Travail à plein temps; Expérience en discipline requise; Doit être célibataire.

S'adresser par écrit au:  
**Directeur de la résidence**  
3791, chemin Queen Mary  
Montréal H3V 1A8

### SERVICES DIVERS

SERVICE de traduction rédaction. Journaliste et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer, (dont 4 ans d'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais. Textes commerciaux ou littéraires, travail prompt et soigné. 271-1713, 2-4-79

Si vous recherchez une personne compétente, pour dactylographier des travaux concernant vos cours, vos thèses ou tout autre travail, communiquez avec Suzanne 282-6822. Mes prix sont très raisonnables. 29-3-79

BIORHYTHME. Grâce à une analyse individualisée de votre cas. Connaissiez vos périodes favorables tout en étant prévenu des moins bonnes. Pour informations (514) 254-5821 29-3-79

Abaissement 10 1/2% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél: 729-4338, J.N.O.

A-1 absolument confidentiel \$1,200.00 à \$600,000. 1ère 10% 2ème. Mile Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir, J.N.O.

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTERAIS bungalow ou cottage, pièces spacieuses, salle familiale rez-de-chaussée foyer, si possible piscine extérieure creusée chauffée, river-sud ou west-island, agents s'abstenir, sol après 6 hres et fin de semaine 649-0692, 26-3-79

ACHÉTER

## Le règlement du litige de LG-2 inquiète l'AECQ

(par Louis-Gilles Francoeur) — L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) a accueilli avec une « vive inquiétude » le règlement à l'amiable des poursuites de \$31 millions relatives au saccage du chantier LG-2 en 1974.

« Au-delà de l'étonnement qui naît de la disproportion entre le montant de la poursuite, près de \$32 millions, et le \$200,000 retenu dans le protocole d'entente, les employeurs craignent que le compromis auquel les parties en sont arrivées constitue un dangereux précédent », lit-on dans un communiqué de l'AECQ.

Le nouveau conseil d'administration de cette association patronale craint tout particulièrement que la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) fasse la vie un peu trop facile à certains éléments toujours en place dans la construction.

Elle convient que les syndicats ne doivent pas être tenus responsables de « ce triste chapitre de l'histoire de l'industrie ». Mais, ajoute l'AECQ, « il n'en demeure pas moins que le règlement intervenu récemment est dangereux parce qu'il permet à certains individus du monde interlope infiltrés dans l'industrie de continuer à croire que tout leur est permis puisque les dommages causés par quelques têtes chaudes seront

éventuellement lavés sans trop de difficulté afin de protéger les structures syndicales de travailleurs honnêtes ».

Comme indice de la présence de ces mêmes éléments dans la construction, l'AECQ se réfère à des déclarations récentes, notamment à l'une du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, qui parlait récemment d'un « pouvoir occulte » à l'oeuvre dans le placement chez les plombiers. L'AECQ précise cependant que « la plupart » des compagnies qui font affaire avec ces pouvoirs occultes de la construction ne sont pas des entreprises de construction membres chez elles. En pratique, il s'agit des « raffineries », a indiqué un porte-parole de l'AECQ.

Ce dernier a ajouté que l'AECQ ne pouvait contraindre ces « donneurs d'ouvrage » à adopter les politiques de l'association patronale. L'AECQ a invité officiellement, il y a quelque temps, les entrepreneurs de la construction à utiliser le bureau de placement du Local 144 au lieu de refiler les bons emplois aux caïds encore en place dans ce secteur. La Corporation professionnelle des plombiers a appuyé cette politique mais il ne semble pas que les problèmes soient réglés pour autant.

Même si le communiqué de l'AECQ ne vise aucunement l'Hydro-Québec ou la SEBJ, qui avaient tenté à l'époque de conclure des ententes illégales avec les mêmes caïds de la construction, les entrepreneurs déçoivent au passage une flèche prudente à ces deux organismes en leur citant un passage du rapport Cliche, qui prédisait qu'aucune réforme majeure ne surviendrait dans la construction « si ceux qui font les lois n'ont pas la volonté de les appliquer et de les faire respecter ».

### Canada-Zambie

LUSAKA (AFP) — Une délégation canadienne de six personnes est arrivée vendredi à Lusaka pour étudier la construction de routes menant aux zones de pêche dans le nord du pays.

L'arrivée de cette délégation fait suite à un accord signé en décembre dernier entre le Canada et la Zambie.



La Ligue des Droits et Libertés

## Après l'affiche, la bande dessinée

Dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, la Ligue des droits et libertés a entrepris une série de démarches visant à promouvoir chez les jeunes l'exercice du droit d'expression et, par voie de conséquence, de tous les droits fondamentaux.

La diffusion d'une bande dessinée créée par Lucie Faniel et intitulée « La place rêvée », constitue la seconde phase de cette opération. En effet, au cours du mois de février, la Ligue a d'abord lancé et distribué dans les écoles, les garderies et les centres de loisirs, une affiche (ci-dessus) annonçant aux jeunes l'Année internationale de l'enfant et les invitant à faire de cet événement le point de départ d'une réflexion sociale axée sur leurs droits.

Les trois personnages représentés sur l'affiche se retrouvent maintenant dans la bande dessinée dont ils sont les principaux acteurs. Cette bande dessinée, présentée sous forme de cahier, sera largement diffusée en milieu scolaire au cours du mois prochain. Chaque classe pourra disposer de quelques exemplaires.

La bande dessinée invite les jeunes à participer à une exposition qui se tiendra probablement au cours de l'automne et sera itinérante, si les ressources financières de la Ligue le permettent.

## La FNEQ a une nouvelle présidente

La Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ) s'est donnée une nouvelle présidente: Mme Francine Lalonde. Vice-présidente de la CSN de juin 1976 à juin 1978, Mme Lalonde succède à Mme Lucille Beauchemin qui, avec ses deux collègues de l'exécutif, remettait sa démission le 23 février dernier.

Mme Lalonde a été élue samedi sans opposition par les quelque 150 délégués du conseil fédéral de la FNEQ (CSN) qui regroupent près de 10,000 enseignants de collège au Québec. Mme Lalonde sera secondée par Mme Shirley Roy à la vice-présidence et par M. Pierre Léonard au secrétariat général.

L'ancienne présidente de la FNEQ, qui avait été élue en 1977, était de plus en plus contestée au sein de délégués syndicaux du conseil fédéral et a jugé qu'il valait mieux laisser la place à d'autres. Sa démission, ainsi que celles de Claude Chamberland, vice-président et Odette Landry, secrétaire générale, a été reçue favorablement le mois dernier, d'autant plus que la période de négociations qui s'amorce ne s'en trouvera que plus épineuse si les membres de la FNEQ ne règlent pas leurs conflits internes.

Interrogée sur les raisons qui l'ont poussée à remettre sa démission le 23 février dernier, Mme Beauchemin a parlé

de l'impossibilité de travailler avec les membres du conseil fédéral. « Je ne sentais plus la confiance des délégués, a-t-elle dit. Aucune raison en particulier mais une foule de motifs ».

Récemment, les délégués du conseil fédéral avaient exprimé à l'ancien exécutif de nombreuses réserves au sujet du protocole de fonctionnement du comité de coordination des négociations dans le secteur public ainsi que sur les structures d'information des différents syndicats du Front commun. Les responsables locaux des négociations ne partageaient pas entièrement l'accord de l'exécutif sur ces points.

## Les universités doivent innover

La baisse de la clientèle étudiante universitaire n'a pas fini de nécessiter des ajustements. C'est pourquoi le Conseil des universités croit que les institutions d'enseignement supérieur devront élargir leur base de recrutement vers la population adulte et modifier leurs programmes, diversifier leurs services et transformer leur pédagogie.

Le Conseil des universités, organisme consultatif qui remet depuis neuf ans un rapport annuel contenant le fruit de ses réflexions, est d'avis que les universités, plutôt que de prétexter le ralentissement de la croissance pour mettre en veilleuse leur créativité et se livrer à un repli sur s'accumuler les clientèles disponibles, devront développer et expérimenter de nouvelles avenues, abandonner les programmes devenus désuets et modifier, s'il y a lieu, leur mode de gestion.

Le rapport annuel du Conseil des universités propose de s'interroger non seulement sur le nombre de diplômés mais bien davantage sur la pertinence de leur formation en regard des emplois offerts, sur le degré de spécialisation des programmes de premier cycle, l'attachement des disciplines et le cloisonnement des pratiques professionnelles. Tous ces facteurs, rappelle le Conseil des universités, conditionnent l'accès au marché du travail et méritent d'être pris en considération.

Le Conseil se dit favorable

au développement d'une conception « globalisante » de la qualité du système qui mettrait davantage l'accent sur la complémentarité des services et l'interdépendance des établissements; il invite les universités à participer col-

lectivement à l'objectif gouvernemental de rationalisation des dépenses et à s'interroger sur les moyens d'augmenter leur productivité en gardant présent à l'esprit qualité et accessibilité.

Enfin, le Conseil note que

les étudiants sont généralement absents des grands débats politiques concernant l'avenir de l'université; il note du même souffle le peu de succès des efforts pour les intégrer aux organismes de décision.

## Logements «préréférendaires» pour le 3e âge ?

par André Tardif

La Société d'habitation du Québec serait tellement pressée de construire dès cette année des centaines de logements pour personnes âgées, à la veille du référendum, qu'elle n'aurait même plus le temps de consulter les citoyens à qui elle les destine.

C'est ce qu'ont affirmé lundi, lors d'une conférence de presse, un groupe de personnes âgées de Beauharnois, en exposant tous les faits « scandaleux » entourant la construction prochaine de 40 unités de logement sur un emplacement dont elles ne veulent pas.

« On a même recours à du chantage pour en hâter la construction, et il semble que cela se reproduit à l'échelle de la province », a dit M. Luc Laviolette, porte-parole du groupe formé en comité.

« C'est pourquoi, a-t-il ajouté, nous avons décidé d'alerter l'opinion publique pour dénoncer une situation qui ne saurait durer sans causer préjudice à ceux qu'on prétend vouloir aider, sans qu'ils aient leur mot à dire ».

Il a expliqué qu'à Beauharnois, le maire Jean Francoeur, sans consulter les personnes âgées au préalable, avait fait approuver par la SHQ, l'an dernier, le choix de la cour de l'ancien collège Saint-Viateur pour y construire les 40 logements projetés.

« Or, les citoyens du voisinage, en apprenant la chose, ont protesté parce que cette cour est un espace vert qu'ils veulent protéger. Et le comité s'est mis d'accord pour suggérer plutôt que l'ancien collège soit aménagé en logements à prix modiques ».

Cette décision a été approu-

vée à l'unanimité, vendredi soir dernier, par 65 des 85 membres du comité présents à une assemblée.

« Ces personnes ont eu la nette impression de s'être fait avoir l'an dernier quand la SHQ a construit le manoir Beauharnois à leur intention, ajoute M. Laviolette. Les chambres, ou devrais-je dire les cellules, étaient tellement petites qu'il a fallu construire des meubles modulaires à même les murs pour leur permettre de circuler librement. Aujourd'hui, elles veulent être consultées sur l'endroit où elles habitent ».

Le comité, regroupé autour du CLSC de Beauharnois, avait déjà demandé 150 logements pour personnes âgées et autant pour les assistés sociaux. Or, la SHQ, après avoir approuvé le choix de l'emplacement pour 40 unités, aurait, par la voix du ministre des Af-

aires municipales, M. Guy Tardif, ainsi que celle du député péquiste de Beauharnois, M. Laurent Lavigne, suggéré qu'il serait peut-être possible d'accéder à ce voeu en ajoutant 40 logements dans le vieux collège, à la condition que le premier projet soit mis en chantier immédiatement.

« C'est ce que nous considérons du chantage sur le dos des personnes âgées, et avec l'appui de plusieurs groupes dont la CSN régionale, nous entendons dénoncer cette situation partout au Québec, dit-il. Nous allons aussi dénoncer le fait que la SHQ abandonne pratiquement les assistés sociaux à leur sort pour ne concentrer ses efforts que sur les personnes âgées, à des fins référendaires ».

À Beauharnois, en effet, les logements laissés vacants par les personnes âgées nouvellement logées seront offerts aux

assistés sociaux. Or, prétend M. Laviolette, cela est aberrant puisque l'un des critères de sélection d'une personne âgée pour un nouveau logis est la détérioration de l'ancien.

Le maire, aux prises avec ce problème depuis plusieurs mois déjà, misait beaucoup sur une réunion publique d'information convoquée pour lundi soir, et au cours de laquelle un représentant de la SHQ devait répondre aux questions des contestataires.

« Nous avons déjà songé au vieux collège pour y loger l'hôtel de ville, actuellement situé en haut du garage municipal, a-t-il confié au DEVOIR. Mais si les personnes âgées veulent y habiter, nous n'avons aucune objection si ça leur rend service. Je pense quand même qu'il serait préférable d'accepter ce que la SHQ offre immédiatement quitte à obtenir davantage par après. »

# ANGEL

La collection complète

*La Divina*  
**MARIA CALLAS**  
in her greatest recordings, 1953-64

**RABAIS DE 33%!**  
du 26 au 31 mars 1979

chez  
**BERTRAND**  
Place Ville-Marie  
Place Bonaventure  
et  
**OPUS**  
Complexé Desjardins

# CHAPPEAU!



## Essayez la Cinq, emportez la casquette!

Chapeau! la dernière idée Renault. Vous essayez la Cinq et vous emportez avec vous une casquette fantastique, au goût du jour. Découvrez du même coup les merveilleuses qualités de la Cinq, son confort, son charme, sa maniabilité, sa logeabilité... et la Cinq consomme moins d'essence que ses concurrentes du même prix. Toutes ces qualités magiques vous feront peut-être attraper le "chnac" et gagner la casquette à tous les coups.



LE "CHNAC", ÇA S'ATTRAPE!

**RENAULT 5**

Essayez votre casquette et la Cinq chez:

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>MONTREAL</b><br/>Au Pavillon de l'Auto Inc.<br/>7665 boul. Lacordaire 259-6981<br/>Automobiles Renault Ville-Marie Inc.<br/>2230 rue Vau, 254-9971<br/>Lareau Automobiles Inc.<br/>1824 ouest, rue Ste-Catherine, 937-9551<br/>Montréal-Dauphine Inc.<br/>12050 boul. Laurentien, 331-8130</p> | <p><b>PIERREFONDS</b><br/>Renault Pierrefonds Ltée.<br/>14199 ouest, boul. Gouin, 620-1511</p> <p><b>LAVAL</b><br/>Concordia Auto Ltée.<br/>4450 boul. Lévesque, 661-0660<br/>Auto Gibraltar Inc.<br/>1215 boul. Laurentides, 669-7171<br/>Autos G.S.R. Inc.<br/>2032 boul. Labelle, 667-3123</p> <p><b>RIVE-SUD</b><br/>Rendez-Vous Automobiles Ltée.<br/>825 boul. Taschereau, 672-6660</p> | <p><b>RENTIGNY</b><br/>Mario Bélanger Inc.<br/>528 Notre-Dame, 581-0779</p> <p><b>STE-THÉRÈSE</b><br/>Garage A. Paquin Inc.<br/>171 est, Blainville, 430-2233</p> <p><b>VALLEYFIELD</b><br/>Pierre Automobiles<br/>270 boul. Mgr. Langlois, 371-0711</p> |
|--|---|--|